



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 819

DERNIÈRE ÉDITION

DIMANCHE 11 - LUNDI 12 NOVEMBRE 1979

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,00 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA ; Danemark, 4 kr ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 85 ris. ; Italie, 500 L ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 180 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 80 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 13

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

SALT 2 franchit une étape

Le traité SALT 2 a franchi une importante étape de son long cheminement avec l'approbation de la commission des affaires étrangères du Sénat américain, vendredi 9 novembre.

Ce résultat était attendu, mais les chiffres et les circonstances du vote n'ont rien de très réjouissant pour M. Carter. Le traité a été approuvé par neuf voix contre six, soit par une majorité inférieure à celle des deux tiers exigée pour le vote final du Sénat. En outre, un des sénateurs qui a émis un vote positif, M. Zorinsky (démocrate, Nebraska), a fait savoir qu'il a voulu par là laisser à ses collègues du Sénat la possibilité d'améliorer le traité, mais qu'il voterait contre en l'état actuel des choses. En sens inverse, il est vrai, le sénateur Glenn (démocrate, Ohio) a voté contre le traité parce qu'il estime insuffisantes les mesures de vérification, mais il n'exclut pas un vote positif si les progrès annoncés dans ce domaine interviennent.

Au total, le traité a été approuvé par sept des neuf démocrates de la commission — dont son président, M. Church — et par deux républicains, MM. Javits et Percy. Il a été rejeté par les quatre autres républicains — dont M. Baker, candidat à la présidence — et les démocrates Glenn et Stone.

La commission transmet au Sénat une recommandation dont le gouvernement juge le texte acceptable dans la mesure où il n'exige aucune « renégociation ». Elle n'en a pas moins ajouté au document signé par MM. Carter et Brejnev vingt-trois « interprétations » rendant ses dispositions plus contraignantes. Par exemple, elle prévoit que les assurances données par Moscou concernant le bombardier Backfire seront considérées par tous, y compris par les Soviétiques, comme partie intégrante du traité. Une autre interprétation réserve explicitement le droit des Etats-Unis de transférer à leurs alliés la technologie du missile de croisière.

La disposition qui risque de créer le plus de problèmes est celle introduite par M. Church, qui impose au président d'assurer solennellement que les troupes soviétiques à Cuba n'ont aucun rôle « de combat », faute de quoi le traité ne pourra entrer en vigueur. Cette séquelle de l'« affaire de la brigade » a été accepté à contrecœur par le gouvernement, qui espère pouvoir apporter cette preuve à l'issue du processus de ratification.

En revanche, la commission a écarté systématiquement les amendements « meurtriers » qui auraient imposé une nouvelle négociation. Ces amendements visaient, par exemple, à exiger des Soviétiques la destruction de leurs missiles lourds, à autoriser les Etats-Unis à en construire de semblables, ou encore à compter le Backfire parmi les lanceurs intercontinentaux. Certains, repoussés à de faibles majorités, reviendront probablement sur le tapis en séance plénière.

Ce débat, que M. Byrd, chef de la majorité démocrate du Sénat, partisan convaincu des traités, espère mener à son terme avant la fin de l'année, est donc loin d'être gagné d'avance. Il est probable que, si le traité était mis aux voix aujourd'hui, il ne recueillerait pas les soixante-sept voix nécessaires. Pourtant, tout a été dit sur le texte lui-même pendant les quatre mois de la discussion en commission. En fait, l'issue dépendra de considérations politiques plus larges, notamment du comportement des Soviétiques pendant les semaines qui viennent.

Le conflit du Sahara

LE POLISARIO FAIT ÉTAT DE NOUVEAUX SUCCÈS

Lire page 4.

Le sort des otages de Téhéran

Washington a multiplié les démarches pour obtenir la libération de ses ressortissants

Washington a multiplié les démarches diplomatiques pour obtenir la libération de ses soixante ressortissants détenus depuis une semaine à l'ambassade américaine à Téhéran. Les Etats-Unis ont obtenu dans ce domaine un premier succès avec la décision du Conseil de sécurité, qui a demandé vendredi à l'unanimité la libération immédiate des otages détenus par les étudiants islamiques.

Le représentant soviétique à l'ONU, M. Oleg Troyanovsky, a rappelé à cette occasion que son pays insistait sur la nécessité de respecter l'immunité diplomatique dans tous les pays, en Iran comme ailleurs.

Au Vatican, le pape Jean-Paul II a lancé vendredi un appel à l'imam Khomeiny pour que celui-ci sauvegarde la vie des otages.

Le porte-parole des étudiants islamiques a déclaré ce samedi 10 novembre que quatre ambassadeurs — français, suédois, algérien et syrien — seraient « *incessamment* » invités à visiter les otages « *afin d'apporter un démenti aux accusations de la Maison Blanche concernant les mauvais traitements infligés aux prisonniers* ». D'autre part, le bureau de l'imam Khomeiny a fait savoir de Qôm que celui-ci acceptait de recevoir le pro-nonce apostolique, Mgr Annibale Bugnini qui, de retour de Rome, serait porteur d'un message du pape à l'imam. La nonciature à Téhéran, qui n'a pas démenti que le délégué ait été chargé de cette mission, a cependant précisé qu'aucune décision n'avait été prise sur la date d'une prochaine visite du pro-nonce à Qôm.

Cette double décision a contribué quelque peu à apaiser la tension dans la capitale iranienne, ravivée vendredi à la suite du défilé de quelques dizaines de milliers de Téhéranais, qui, rassemblés devant l'ambassade, avaient brûlé un drapeau américain en chantant « *A mort l'Amérique, l'imam triomphe, Carter est battu !* », avant de se disperser en bon ordre.

Le rôle joué par l'O.L.P. dans l'affaire de la prise d'otages demeure incertain. A Beyrouth, les porte-parole palestiniens continuent d'affirmer que leur initiative, entreprise deux jours après le déclenchement de cette affaire, ne constitue pas une « *médiation* », mais reste limitée à une mission de « *contacts* ». A ce propos, l'observateur de l'O.L.P. à l'ONU, M. Zehdi Terzi, a déclaré, vendredi soir, que M. Arafat avait pu joindre, de Beyrouth, l'entourage immédiat de l'imam, ainsi que les deux émissaires de l'O.L.P. se trouvant à Téhéran.

(*Lire la suite page 3.*)

L'imbroglio budgétaire

M. Raymond Barre envisage d'engager la responsabilité du gouvernement

Les choses ne s'arrangent pas entre le R.P.R. et le gouvernement.

A la proposition faite par le premier ministre de créer un groupe de travail comprenant des représentants des deux formations de la majorité pour étudier comment il serait possible de faire des économies budgétaires, M. Claude Labbé a en effet répondu sans chaleur excessive : c'est au gouvernement et non au Parlement de faire des propositions pour réduire les dépenses publiques, a déclaré en substance le président du groupe R.P.R.

Pour trancher le différend, M. Barre envisage d'engager la responsabilité du gouvernement.

Les députés qui, imperturbablement, continuent d'examiner le projet de budget 1980 n'ont, jusqu'à présent, pratiquement rien modifié aux dépenses proposées par MM. Barre et Papon. Reste cependant suspendue comme l'épée de Damoclès la demande du R.P.R. — préalable et éminemment politique — d'économiser 2 milliards de francs sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention et plus spécialement sur le train de vie de l'Etat.

Cette demande du R.P.R., qui avait fait l'objet d'un accord avec l'U.D.F. en commission des finances, n'a cependant pas été votée à l'Assemblée nationale, les giscardiens n'ayant pas suivi les gaullistes. Mais le problème des 2 milliards de francs a pris une telle importance politique qu'il est devenu le symbole de l'opposition du R.P.R. au gouvernement. Si satisfaction ne nous est pas donnée, nous voterons contre l'ensemble du projet gouvernemental, a averti le R.P.R.

Que va décider le gouvernement ? M. Barre pourrait faire un geste, sans grande incidence budgétaire, sur le thème : « *Le gouvernement a compris que le groupe R.P.R. souhaitait une réduction du train de vie de l'Etat. 100 millions de francs d'économies supplémentaires seront faites, qui porteront celles-ci à 300 millions de francs.* » On voit mal le groupe R.P.R. se contenter d'une telle sucette.

Autre possibilité : le gouvernement accepte de faire un réel effort ; 1 milliard de francs d'économies environ — voire un peu plus — sont proposées. Mais, outre que celles-ci ébranleraient sérieusement le projet d'ensemble, ou impliqueraient des choix draconiens (1), une telle attitude équivaudrait à une capitulation en rase campagne.

Il reste une semaine aux protagonistes pour trouver une solution, les délais constitutionnels exigeant que l'examen du budget en première lecture soit terminé au plus tard samedi 17 novembre.

Trois solutions sont envisageables. La première consisterait pour le gouvernement, lorsque sera achevé l'examen des dépenses à la fin de la semaine prochaine, et avant le passage au Sénat, à demander une nouvelle délibération. Celle-ci permettrait à MM. Barre et Papon de déposer des amendements rétablissant le projet préalable de budget. Nouvelle discussion, nouveau vote : le résultat, à n'en pas douter, serait nul et ramènerait chacun sur ses positions actuelles. Il est donc très peu vraisemblable que le gouvernement choisisse une telle voie.

Une autre solution consisterait pour M. Papon à défendre globalement, au cours d'une nouvelle délibération, ces amendements et à demander un vote bloqué sur l'ensemble du projet. Le résultat serait sans appel puisque la totalité de la loi de finances pour 1980 serait ou acceptée ou rejetée. Dans l'état actuel des choses et dans la mesure où le gouvernement ne lui aurait pas donné satisfaction sur les 2 milliards de francs d'économies, — nous y revenons — on voit mal comment le R.P.R. pourrait — sauf à céder — émettre un vote favorable.

Reste l'ultime recours pour M. Barre : engager sur son texte la responsabilité du gouvernement. C'est cette solution extrême qui est aujourd'hui envisagée, quelles qu'en soient les conséquences sur les relations avec la majorité.

ALAIN VERNHOLES.

(*Lire nos informations page 15.*)

(1) Le fait de ne pas créer du tout d'emplois dans la fonction publique ou dans des services publics au lieu des quatorze mille envisagés) économiserait 700 millions de francs. De même, une baisse de 1 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires en 1980 rapporterait 1,5 milliard de francs.

La fin de l'assemblée des cardinaux

Trois mois pour amorcer la réforme de la Curie

La rencontre plénière des cardinaux, convoqués par Jean-Paul II le 4 novembre, s'est terminée le vendredi 9 novembre, après une matinée supplémentaire de travaux par rapport au calendrier initial. Dans son discours de clôture relativement bref, le pape a remercié ses conseillers pour le climat de « fraternité » et de « coresponsabilité » qui a régné pendant les travaux. Il a qualifié la réunion d'« introduction pour un échange ultérieur d'idées et de sollicitudes pastorales ». Les cardinaux disposent de trois mois pour envoyer leurs suggestions, notamment sur les réformes de la curie.

De notre envoyé spécial

Rome. — Ceux qui escomptaient que la rencontre plénière des cardinaux présenterait un caractère artificiel ou plus ou moins affectif (repeindre la façade du Sacré-Collège et honorer les cardinaux trop âgés pour participer à un conclave ; renouer formellement avec une tradition ininterrompue, symboliser le caractère conservateur du pontificat) en sont pour leurs frais.

Si l'on ne sait pas encore de quelle manière Jean-Paul II entend articuler le rôle du synode épiscopal et du collège cardinalice et si la collégialité de droit divin du premier aura le pas sur la collégialité de droit ecclésiastique du second, on peut dès à présent affirmer que : 1) Le pape actuel désire s'appuyer effectivement sur les cardinaux ; 2) Il ne les a pas réunis pour étudier des questions secondaires ; 3) Il a promis de les convoquer à nouveau en affirmant dans son discours de clôture qu'il ne s'agissait cette fois que d'une « *première étape* ».

HENRI FESQUET.

(*Lire la suite page 9.*)

AU JOUR LE JOUR

UN HOMME OCCUPÉ

Certes, depuis qu'il a quitté le jardinet de Neauphle-le-Château pour son domicile iranien, l'ayatollah Khomeiny n'a pas eu une minute à lui. Durant de longs mois, il a dû déployer une énergie considérable pour éviter au gouvernement qu'il avait nommé de gouverner, tout en dissuadant régulièrement le premier ministre de rendre son tablier.

On imagine sans mal, maintenant que ledit gouvernement est démissionné et non remplacé, la tâche écrasante qui pèse sur les épaules aguerries du patriarche de Qom. D'autant que la considérable affaire de l'ambassade américaine de Téhéran incitera peut-être cet homme responsable et infatigable à aller garder lui-même les otages.

BERNARD CHAPUIS.

Point de vue

A ciel ouvert

par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG (*)

La mort tragique de Robert Boulin a profondément ému toute la France. Et chacun partage cette réaction d'émotion et de compassion, si légitime. Mais ce suicide, comme la divulgation d'autres affaires, a donné lieu aussi à un très mauvais procès contre la presse, qui ne peut qu'alarmer.

En quelques jours, on aura tout vu et tout entendu. Appels à la censure, à l'autocensure, à la rétention de l'information. Aspirations à une presse qui serait tout entière une presse de complaisance ou de connivence. Protestations déclamatoires des dirigeants de la majorité, habitués à la révérence des télévisions d'Etat et qui semblent mal tolérer l'idée même d'une information libre et indépendante. Réflexe corporatif, enfin, d'une partie de la classe politique, qui ne souhaite guère qu'on enquête trop avant sur les activités privées des hommes publics.

C'est précisément là que réside le problème. Dans cette tradition et ce goût du secret. Dans ce mur de silence que beaucoup veulent maintenir ou consolider. En vérité, si la presse en vient à rendre publics certains éléments, c'est que la publicité qui devrait incomber aux hommes politiques eux-mêmes n'est pas assurée.

(*Lire la suite page 5.*)

(*) Vice-président du M. R. G., député à l'Assemblée européenne.

Le voyage du président de la République dans le Sud-Ouest

LES PRÉSIDENTS SOCIALISTES DES TROIS RÉGIONS BOYCOTTERONT LES MANIFESTATIONS OFFICIELLES.

LIRE PAGE 14

LE BRÉSIL AU THÉATRE NOIR

Le samba des racines

Depuis un mois qu'il est ouvert, qu'il commence — doucement — à s'emplir, l'ensemble culturel du Théâtre Noir est déjà le lieu croisé des différentes musiques noires à Paris (africaine, américaine, antillaise, brésiliennes). On peut y suivre les évolutions, les dernières mutations, les mille itinéraires d'une musique qui, venue de l'Afrique, ne cesse de s'inventer de nouvelles formes sur lesquelles il est de plus en plus difficile de mettre un nom.

Comme on voit sourdre un « jazz » gorgé d'africanisme (ainsi *Jo Moka*, le groupe Dou), un « jazz » très caribéen (Louis Xavier), on voit apparaître des musiques proches mais distinctes du jazz. Samba ou jazz, samba-jazz ? Le groupe brésilien Sacy Perere définit sa musique comme de la « musique contemporaine négro-brésilienne ».

Un concert ne ressemble jamais à un autre. Avec Sacy Perere, cela peut aller jusqu'à la surprise. Comme si ce n'étaient pas les mêmes musiciens qui jouaient un soir et un autre (ils ne jouent d'ailleurs pas exactement les mêmes morceaux). C'est une qualité (ils improvisent, ils cherchent, ils changent), c'est une faiblesse (ils ne maintiennent pas toujours le même niveau).

Le concert du vendredi 2 novembre, quoique beau (surtout le dernier morceau, une composition de Baden Powell avec ce magnifique instrument, le berimbao, avec le piano, le saxo, et toutes ces percussions agitées, frottées, sonnantes) fut inégal, discontinu. Les musiciens semblaient quitter spirituellement la scène entre deux interprétations. Le concert du mardi 6 fut, au contraire, d'une concentration quasi sauvage, palpable. Il se passa même « quelque chose ». Les musiciens jouaient depuis déjà une heure, inspirés, avec une sorte de force centrifuge. Au moment précis où ils mirent des masques striés noir et blancs, proches de certains masques dogons, quelqu'un entra en transe au huitième rang. Le désordre des cris et des rires n'interrompit pas la tension créatrice des musiciens, qui passèrent ce soir-là des sambas anciens (écrits en 1917, en 1940 comme Mangueira) aux compositions modernes de Donsty (pianiste, percussions, chanteur) avec la même grâce, la même méditation dense.

Soirée « habitée », traversée de dialogues fins, de tendresses sans indolence ni sentimentalisme. Soirée « noir écarlate » (pour reprendre le mot d'un poète brésilien), précise comme un message.

Sacy avait deux sambas,
L'une d'elles faisait le pas africain,
Avec les années,
La culture
A fait la rupture.

Ce court texte de Coti, qui fait référence à un personnage de la mythologie brésilienne, sert de texte-symbole au groupe.

Il est difficile d'interviewer les musiciens de Sacy Perere car ils parlent à peu près tous en même temps. Pas de leader.

CATHERINE HUMBLOT.

(*Lire la suite page 10.*)

ASIE

LA GUERRE AU CAMBODGE ET LE SORT DES RÉFUGIÉS

La résistance au régime de Phnom-Penh est très divisée

Concentrée essentiellement le long de la frontière thaïlandaise, la résistance cambodgienne au régime de Phnom-Penh est très divisée. Si l'on met de côté les Khmers rouges — la force la plus nombreuse et la mieux organisée — on compte plusieurs mouvements nationalistes et nombre de groupuscules *n'ayant parfois* que quelques dizaines d'hommes sous les armes : le Molinako (Mouvement de libération nationale du Kampuchéa) de M. Kong Sileah, le Mouvement de libération nationale Serika de M. In Sakhan, le « gouvernement » (ou « front » ou « parti nationaliste ») du soi-disant « prince Norodom Souriavong » (1), et surtout le Front national de libération nationale du peuple khmer (F.N.L.P.K.) de l'ancien premier ministre du prince Sihanouk, M. Son Sann. Une résistance inorganisée se poursuivrait dans plusieurs provinces.

M. Son Sann, qui est resté longtemps dans l'ombre avant d'annoncer publiquement la création du Front le 9 octobre, représente la force la plus crédible parmi les nationalistes khmers. Il dispose d'unités militaires regroupant au moins cinq anciens mouvements de résistance dans des Forces armées nationales de libération du peuple khmer (F.A.N.L.P.K.) commandées par le général Dien Del, l'un des rares officiers compétents du régime Lon Nol, et, selon ses propres termes, « le moins sale ». Ses quelques milliers de soldats et de maquisards, qui opéreraient dans une douzaine de provinces, ont un équipement d'origine américaine et chinoise.

M. Son Sann est *sans doute* l'une des personnalités khmères le moins contestées. Il est resté à l'écart de la vie politique au cours des dernières années du régime Sihanouk et lorsque le maréchal Lon Nol était au pouvoir. Il a pour adjoint M. Chhean Vam, lui aussi ancien dirigeant du parti démocrate et premier ministre en 1948, qui est resté au Cambodge pendant la période khmère rouge. Ce dernier a pour épouse la sœur de M. Thiounn Thieunn, ministre de la santé de M. Pol Pot. Ce qui n'empêche pas le F.N.L.P.K. de s'opposer à la fois aux « *barbares* » khmers rouges et aux envahisseurs vietnamiens.

Beaucoup plus réalistes que le « *prince* » Souriavong — qui déclarait récemment que si on lui fournissait les armes il pourrait prendre Phnom-Penh « *en deux mois* » — les partisans de M. Son Sann savent que, en dépit de l'assistance qu'ils pourraient recevoir de Pékin ou de Washington, ils n'ont guère de chances de battre l'armée vietnamienne. C'est ce que nous a confirmé l'un des dirigeants militaires du Front, rencontré à Bangkok : « *Nous recherchons avant tout une solution politique ; nos forces armées sont encore négligeables.* » Il a ajouté : « *Nous ne sommes pas anticommunistes, nous sommes des nationalistes non-communistes. Nous refusons l'union avec les Khmers rouges. Mais, militairement, nous combattons le même ennemi nord-vietnamien.* »

Les longues tergiversations du prince Sihanouk depuis le début de l'année sont responsables de cette division des forces nationalistes. La Confédération des Khmers nationalistes, qu'il a fondée le 9 octobre à Pyongyang et dont il est le président, sort à peine des limbes et ne dispose pas encore de structures politiques ou militaires. Elle n'a pas pour le moment réussi à rassembler les différentes organisations de résistance non communistes, nées à un moment où le prince — qui croyait pouvoir négocier avec Hanoï — s'opposait à la lutte armée. Pourtant, seule une union de ces forces disparates ou encore faibles pourrait leur donner une crédibilité internationale et une importance stratégique. Mais les divergences politiques et les rivalités personnelles rendent cette union délicate. Un certain nombre de responsables cambodgiens éprouvent toujours de la méfiance à l'encontre de l'ancien chef de l'Etat ; de plus, les premiers Khmers serei ont combattu pendant des années le régime sihanoukiste.

PATRICE DE BEER.

(1) Cette personne, qui se présente comme « *le docteur prince* » Norodom Souriavong, s'appellerait en réalité, nous a-t-on dit de source bien informée à Bangkok et à Paris, André Oukhtol.

CHEZ LES « KHMERS LIBRES »

Ils fuient, en longues colonnes, la famine et l'occupant vietnamien

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Sra-Srang (Cambodge). — Fuyant la famine et l'occupation vietnamienne, des milliers de paysans cambodgiens continuent à arriver quotidiennement en bordure de la frontière thaïlandaise, au nord de la ville d'Aranya-Prathet. Contrairement aux régions forestières dépeuplées qui restent sous contrôle des Khmers rouges, à une trentaine de kilomètres au sud de cette localité, ces secteurs nord sont placés sous le contrôle plus ou moins effectif de divers mouvements de résistance anticommunistes, désignés sous l'appellation générique de Khmers Serei (Khmers libres). Les nouveaux arrivants viennent essentiellement de l'Ouest cambodgien, de la région de Battambang, réputée jadis pour être le « grenier à riz » du pays. Certains arrivent de bien plus loin, dans l'espoir de trouver ici une subsistance qui continue à faire totalement défaut dans leurs villages, en dépit des opérations internationales de secours, socialistes et occidentales, destinées au régime de Phnom-Penh.

Après avoir évité les contrôles vietnamiens, ils arrivent soit à pied en longues colonnes misérables, soit sur des charrettes à bœufs où s'entassent les familles et leurs maigres possessions. Ils vont, guidés sur la fin de leur parcours, par des résistants ou des contrebandiers, grossir trois abcès de fixation frontaliers contrôlés par autant de groupes de Khmers Serei rivaux, qui affirment bénéficier du soutien spontané de ces masses et des facilités de recrutement militaire qu'elles offrent. Il reste cependant difficile à l'observateur de passage de déterminer la part d'adhésion volontaire, celle du hasard, celle de la contrainte et, surtout, celle de l'appât des distributions alimentaires.

Par ces temps de famine, pour tous les protagonistes du drame et pour leurs fournisseurs, l'arme du riz est évidemment le moyen de contrôle absolu. Pour une masse estimée par les organisations internationales à quelque trois cent cinquante mille personnes, « de part et d'autre de la frontière », *les distributions par l'armée thaïlandaise de vivres fournis, ici comme à Phnom-Penh, par le C.I.C.R. et l'UNICEF, restent parcimonieuses, irrégulières et peu équitables selon les camps. Les militaires siamois, nous ont affirmé des dirigeants de la résistance, paraissent peu enclins à privilégier ceux qui voudraient se passer de leurs conseils et de leur contrôle.*

L'aide médicale est réduite au minimum, le personnel étranger est inexistant, les risques d'épidémies — rougeole et choléra — sont élevés. Amer paradoxe : ces populations civiles, qui, dans un premier temps, ont échappé aux Khmers rouges et sur le sort desquelles la communauté internationale s'est justement apitoyée de 1975 à 1979, sont loin de bénéficier du traitement de faveur appliqué aujourd'hui à leurs bourreaux d'hier. Dans le camp de Sakéo, véritable « show » de l'aide internationale, le C.I.C.R. refusa équipements et médecins qui attendent à Bangkok d'obtenir une affectation. De surcroît, la confusion soigneusement entretenue au sujet d'un tracé frontalier imprécis — il est l'objet de litiges anciens entre Bangkok et Phnom-Penh — dessert les non-Khmers rouges, qui peuvent être à volonté considérés comme étant en Thaïlande ou au Cambodge.

L'arme de la faim

En ce qui concerne un éventuel transfert des civils dans des camps à l'intérieur du territoire thaïlandais, les dirigeants khmers serei se montrent réticents : ils perdraient du même coup leur base populaire et les distributions d'aides internationales. Mais cette solution s'imposera peut-être si les Vietnamiens, qui déploient leurs troupes pour tenter de sceller hermétiquement la frontière, augmentent leur pression et continuent les tirs d'artillerie sporadiques aux abords de ces camps.

A Sra-Srang, au « camp 511 », où nous étions dernièrement, la population approche les cinquante mille. « Ces derniers jours, il en est arrivé quotidiennement plusieurs milliers », *affirmait le commandant Kong Sileah, responsable du Molinaka (Mouvement de libération nationale du Kampuchéa). Au nord, le « camp 007 » compte plus de cent trente mille âmes ; au sud, le « camp 240 », commandé par un imposteur mégalomane qui se fait passer — en dépit des démentis répétés du prince Sihanouk — pour un prince de sang royal, abrite quatre-vingt mille fugitifs. Heureusement, un marché noir florissant pour des milliers de villageois et des commerçants frontaliers thaïlandais — et pour les autorités militaires et policières qui prélèvent des « taxes » — pallie l'insuffisance de l'aide internationale. Selon les nouveaux arrivants de la province de Battambang,* « les Vietnamiens empêchent la *moisson individuelle* des rares récoltes de riz hâtif » *et ils ont, dans certains endroits,* « confisqué les faucilles et fait garder les rizières ».

Selon M. Sileah, il s'agirait d'une mesure collectiviste ayant pour but d'empêcher que les récoltes n'aillent alimenter les divers groupes de résistance. « Les Vietnamiens, *ajoute-t-il,* avancent et occupent peu à peu les zones que nous contrôlons. Ils s'assurent des récoltes, des approvisionnements et des points d'eau pour nous obliger à nous rabattre vers la frontière thaïlandaise avec les populations *qui nous soutiennent.* Pour éviter que nous soyons comme des poissons dans l'eau, ils enlèvent l'eau à la population, comme *les Américains au Vietnam.* Dans certains villages, nous pourrions balayer les postes vietnamiens ; mais la population nous supplie de ne pas le faire si nous ne pouvons pas les protéger ensuite, par crainte des représailles. Nous sommes encore trop faibles et trop peu organisés pour le faire. »

Seuls, semble-t-il, les citadins et ceux qui se sont agglutinés autour des villes depuis janvier ont obtenu dernièrement des distributions alimentaires, essentiellement du blé fourni par l'Union soviétique. Les paysans, sans revenus, isolés dans des régions incontrôlées, sans semences, paraissent les plus affectés par la famine. Un ancien responsable des douanes, M. Sam Oi, arrivé de Phnom-Penh en septembre, déclare : « Je suis parti plus à cause du régime que de la faim. Quoi que l'on dise à l'extérieur, pour nous qui sommes Khmers, la présence vietnamienne apparaît comme une occupation pure et simple. » *Il ajoute :* « Dans les villes, il commence à y avoir une aide limitée. J'étais au kilomètre 7 (banlieue est de Phnom-Penh) de février à septembre. A partir de juillet, on nous a distribué 1 kilo de blé par mois et par personne, soit 33 grammes par jour.

» On ne nous a pas dit d'où il venait. »

Il ajoute : « D'après ce que je sais, la situation est bien pire dans les campagnes que dans les villes où il y a des petits trafics et des petits commerces. Par exemple, les paysans peuvent y vendre un bœuf aux Vietnamiens contre 60 kilos de riz. Ceux autour de Phnom-Penh viennent surtout des régions limitrophes du Vietnam — les plus touchées par la guerre de 1977 à 1979 — Svay-Rieng, Prey-Veng, Takeo, Kampot. Ils disent que l'on y crève littéralement de faim. Je suis persuadé qu'à l'exception des villes, c'est pire aujourd'hui qu'en 1976 *(époque de famine étendue un an après la prise du pouvoir par les Khmers rouges).* Pourtant, à cette époque, dans ma coopérative, plus de trois cents personnes sont mortes de faim. C'est pire parce qu'il n'y a plus aucune organisation, aucune protection, aucune solidarité. Au moins en 1976 tout était collectif et ce que chacun rapportait des champs allait dans la marmite commune. Aujourd'hui, celui qui obtient 1 kilo de riz ne partage pas avec son voisin. Ou bien il faut payer. Tout se paye et personne n'a d'argent. L'or que beaucoup avaient caché est épuisé. »

Sur l'adhésion au régime de M. Heng Samrin, M. Sam Oi dit : « Il a peut-être 10 % de partisans à Phnom-Penh, dont 5 % d'indécis prêts à changer à la première occasion. D'ailleurs ici, dans ce camp, un cinquième de l'effectif des combattants est constitué par des déserteurs des forces de Heng Samrin. Pourtant ils avaient été entraînés et endoctrinés au Vietnam depuis janvier 1978. Les Vietnamiens continuent d'ailleurs à endoctriner les jeunes et les intellectuels au Centre de formation politique de Phnom-Penh et chez eux. Cela fait trente ans que ça dure. Alors, malgré le soutien qu'ils reçoivent des quelques opportunistes et collaborateurs que l'on trouve dans toutes les guerres d'occupation, il leur faut imposer la solidarité et réprimer les soulèvements populaires par la force armée. »

— *Et les 90 % restants ?*

« Ils survivent, ce qui prend déjà beaucoup de temps et d'énergie. Et puis, malgré leurs malheurs, ils continuent à espérer. » *Quoi ?* « Sihanouk. Bien sûr. On ne sait pas trop quoi, c'est vrai. Moi j'ai choisi de rejoindre les résistants khmers serei, même si cela peut sembler sans espoir face à l'armée vietnamienne. »

R.-P. PARINGAUX.

Mme CARTER A VISITÉ UN CAMP EN THAÏLANDE

(De notre correspondant en Asie du Sud-Est.)

Sakeo. — Sous le regard indifférent de milliers de Khmers rouges émaciés et de leurs cadres vigilants le « *Sakeo show* » *s'est poursuivi* vendredi 9 novembre avec la visite de Mme Rosalyn Carter, venue directement de Washington pour honorer de sa présence le plus grand spectacle politico-humanitaire du moment.

Escortée par un aréopage de personnalités civiles et militaires thaïlandaises et américaines, protégée par une muraille de soldats en armes et « mitraillée » par les objectifs d'une bonne centaine de journalistes assoiffés de sensationnel morbide, la première dame des Etats-Unis, tout au long d'un parcours soigneusement établi de tentes-orphelinats et de paillottes-hôpitaux, a inlassablement répété, une heure durant, les gestes attendus en pareilles circonstances : prenant ici un enfant squelettique dans ses bras, le reprenant — « *Pour la photo, reprenez le bébé* » — tapotant là une tête fiévreuse, serrant ailleurs une main décharnée. Puis elle est repartie, comme elle était venue, dans la poussière du cortège officiel et sous les applaudissements d'un petit comité d'accueil khmer rouge aux ordres.

Reste que, depuis trois semaines, la politique d'accueil des Thaïlandais et une bonne part des efforts humanitaires ont essentiellement bénéficié aux Khmers rouges, que l'on paraît vouloir « retaper » pour alimenter et faire durer le conflit. Reste les quelque trois cent mille civils agglutinés le long de la frontière et qui, eux, ont fui à la fois la famine, les Vietnamiens et les Khmers rouges. — R.-P. P.

● *La Chambre des représentants des Etats-Unis* a approuvé, vendredi 9 novembre, un projet de loi accordant 60 millions de dollars de crédits complémentaires pour le financement du programme spécial d'aide au Cambodge décidé récemment par le président Carter.

● *La chapelle Saint-Bernard,* de la gare Montparnasse (entrée à gauche de la façade) est le lieu, de 17 h. 30 à 19 heures, jusqu'au 11 novembre inclus, d'une rencontre avec des Cambodgiens : le groupe Avoir faim, de Paris, avec la collaboration de divers mouvements, y propose un jeûne auquel chacun peut se joindre, accompagné d'un temps de réflexion et d'information sur les actions possibles. A 13 h. 15, suivent une célébration et une prière cambodgiennes. Chacun peut se joindre à cette rencontre et participer au geste, modeste mais concret, d'Avoir faim : se priver d'un repas et en faire parvenir le montant à l'une des nombreuses organisations d'aide à ce peuple, qu'il faut arracher au génocide (liste à disposition à l'entrée de la chapelle).

Le dimanche 11, à 14 h. 30, sous la tour Eiffel, manifestation silencieuse de Cambodgiens.

● *L'Association générale des Khmers à l'étranger* organise le dimanche 11 novembre, à Paris, un meeting « *pour la survie du peuple cambodgien* », qui aura lieu à 14 heures, salle Martin-Luther-King, 32, rue Olivier-Noyer (14e).

POINT DE VUE

Une action internationale contre la faim

par MARIA-ANTONIETTA MACCHIOCCHI

LE débat sur la faim dans le monde à l'Assemblée européenne s'est brusquement volatilisé dans la nuit du 25 au 26 octobre. Personne ne pouvait expliquer, le matin du 26, ce qui s'était réellement passé. Les journalistes étaient allés se coucher, gagnés par la fatigue, radios et télévisions avaient disparu. L'Assemblée européenne, comme toutes choses aujourd'hui, dépend des médias. Que sont donc devenus tous ces discours pleins d'émotion sur les victimes, ces brillants exposés, ces propositions, ces plans, cette prophétie répétée que le monde va vers une catastrophe ? Faut-il en conclure que l'extermination par la faim n'existe plus, que les 60 millions de corps qui mourront en 1979 ne constituent plus un vrai problème moral et politique pour les sociétés développées ? Ces cadavres déjà abstraits semblaient appartenir à une autre planète dès le lendemain du débat.

Il y avait, donc, une proposition de résolution contre la faim dans le monde signée par plusieurs groupes unanimes. Il y avait les amendements à cette résolution qui devaient l'enrichir et la concrétiser. Si une partie de l'Assemblée refusait obstinément de discuter des amendements, il n'en restait pas moins que le devoir évident et minimal de l'Assemblée tout entière, pour être cohérents avec le bruit de sang et de larmes qu'elle avait laissé parler, consistait à voter la *résolution générale l'engageant au* moins sur une question de principe : la volonté de limiter le massacre. Mais non, décidément tout peut continuer encore, *même si quarante-six* mille enfants par jour font un charnier de 17 millions par an. Attendons donc le mois de février et on reposera le problème, avec encore plus d'émotion et de tremblement verbal puisque nous parlerons alors d'une foule de morts plus nourrie. Après la disparition soudaine et pour ainsi dire l'escamotage de la résolution comme de ses amendements, nous nous *sommes retrouvés à peine dix* députés dans l'hémicycle en train de discuter d'autre chose. Le grand débat sur la mort par la faim était terminé.

Alors, je me suis tout à coup surprise à penser au célèbre texte de Swift, *Modeste proposition concernant les enfants des classes pauvres,* suggérant de vendre les enfants misérables irlandais à l'âge d'un an : « *Un bébé... constitue à l'âge d'un an un plat délicieux, soit préparé à l'étouffée, à la broche, au four, soit en pot-au-feu. J'ai même tout lieu de croire qu'il donne d'excellentes fricassées et de merveilleux ragoûts.* » Swift est vraiment, comme Orwell, l'auteur à relire pour prendre la mesure des racines de l'horreur de la vie en société. L'Assemblée déménageait : des centaines de fourmis fonctionnaires ramassaient les dossiers, empilaient des malles de documents, fermaient des bureaux, des serrures ; le téléphone ne fonctionnait plus. La caravane s'apprêtait à partir pour Luxembourg et Bruxelles, tandis que le théâtre de Strasbourg s'évanouissait *sous nos yeux comme un mirage.*

Pourtant, nous avions bien travaillé. A Strasbourg, la conférence de presse des intellectuels voulant exercer une pression morale sur l'Assemblée avait été un succès. Précédée d'une « lettre ouverte aux parlementaires européens » de Bernard-Henry Lévy (*le Matin* du 22 octobre), elle avait donné lieu non pas à des envolées fumeuses mais à des propositions soigneusement concrètes qui, pour cette raison, s'étaient en partie transformées en amendements de la fameuse résolution. *Charte économique des droits* de l'homme, *Livre blanc* sur la faim dans le monde, création de commissions d'enquêtes sur l'activité des multinationales, relance de l'accord international sur les céréales, demande d'une politique mondiale des stocks, « brigades internationales de la faim », etc. (1).

Ce travail reste valable pour le prochain débat de février. Mais sans *plus attendre nous avons décidé,* après avoir analysé le sabordage du débat de Strasbourg, de fonder un organisme du type de celui d'Amnesty International. Son siège sera à Paris, mais cet organisme devra s'élargir à tous les pays, être ouvert à toutes les adhésions. Son nom pourrait être Action internationale contre la faim. Ses objectifs : enquêter, témoigner, intervenir. Il commencerait son action à partir de quelques cas précis de pays ravagés par la famine pour dévoiler les responsabilités tant à l'intérieur de ces pays qu'à l'extérieur. Il faut qu'éclate le scandale de la mort par la faim et que ceux qui le feront éclater soient absolument libres de toute subordination aux pouvoirs politiques de l'Ouest comme de l'Est. Il ne faut pas se lasser de faire entendre cette revendication fondamentale aux gouvernements, aux Assemblées, à la multitude d'organismes chargés depuis la seconde guerre mondiale et la fondation de l'ONU de résoudre cette question. Mais il faut d'autre part, et peut-être *surtout, agir librement et immédiatement* dans la réalité, et cela doit être le fait des citoyens eux-mêmes, de tous les individus de bonne volonté qui, si la sensibilisation de l'opinion était plus grande, pourraient, pour donner un exemple bouleversant encore sauver, de Noël à la fin de l'année, trois cent mille enfants condamnés. Ce n'est qu'un début (2).

(1) Etaient présents à Strasbourg : Jacques Attali, Bernard-Henri Lévy, Susan George, *Roger Garaudy (le Monde* du 26 octobre).

(2) Une première réunion à Paris vient de regrouper : Jacques Attali, Marek Halter, Bernard-Henri Lévy, Philippe Sollers, Maria-Antonietta Macchiocchi.

ASIE

Corée du Sud

Le président par intérim annonce une prochaine révision de la Constitution

Séoul (A.F.P., Reuter). — La Corée du Sud choisira, dans les trois prochains mois, un successeur au président Park, qui sera désigné par un collège électoral de deux mille cinq cents membres, conformément aux dispositions de l'actuelle Constitution, a annoncé samedi 10 novembre, à Séoul, le président par intérim, M. Choi Kyu-hah, lors de sa première allocution publique à la nation.

Le président par intérim a précisé que ce successeur entamera dès que possible, après sa désignation, des consultations élargies afin de procéder rapidement à une révision de la Constitution et à l'organisation d'élections.

D'autre part, le Nouveau Parti démocrate (N.P.D.) — principale formation d'opposition, dont les soixante-neuf élus avaient démissionné en bloc le mois dernier pour protester contre l'expulsion du Parlement de son chef, M. Kim Young-sam — a annoncé vendredi qu'il réintégrerait l'Assemblée nationale, sans poser de conditions, dès que celle-ci reprendra sa session, le 15 novembre.

Le général court, la troupe bâille...

De notre envoyé spécial

Camp-Casey. — Le général Robert C. Kingston ne fait pas de pari sur l'avenir, c'est un soldat, pas un prophète. Ancien du Vietnam, il commande la 2e division d'infanterie américaine (VIIIe armée) dont le quartier général est à Camp-Casey à une cinquantaine de kilomètres au nord de Séoul, à proximité de la frontière nord-coréenne. Ses treize mille hommes surveillent la partie ouest de la D.M.Z. (zone démilitarisée) qui serpente le long du 38e parallèle. Ils sont toujours en « état d'alerte n° 4 », *ce qui veut dire que le danger est considéré comme faible.*

La guerre ? Il n'y croit pas pour l'instant, mais il faut être prêt. Un panneau de bois sculpté accroché dans son bureau de Camp-Casey l'indique : « Think war » (« Pensez à la guerre »). Signé : Kingston. « L'ennemi est près, *dit-il,* il existe. » *Alors il veille et attend comme les trente-huit mille Américains et les six cent mille soldats sud-coréens.*

Onze navires américains, y compris le porte-avion Kittyhawk *font route vers le sud de la Corée pour rejoindre une partie de la VIIe flotte ancrée à Pusan. De l'autre côté, les forces armées nord-coréennes ont, elles aussi, été placées en état d'alerte.*

Le général montre sur la carte les deux vallées par lesquelles l'ennemi peut arriver. Nommé à la tête de la 2e division le 1er juin, il affirme ne pas savoir ce qui se passe en face. « Il faut être très vigilant », *précise-t-il. Les Nord-Coréens peuvent être à Séoul en deux heures. On n'a donc rien laissé au hasard. Tout au long de la route n° 3, qui conduit à Tongduchon, ville où a été construit Camp-Casey, les postes de contrôle se succèdent tous les cinq kilomètres. Les voitures ne s'arrêtent pratiquement pas, mais un soldat coréen surveille le trafic, et les chevaux de frise métalliques sont alignés sur le bord de la route prêts à être utilisés.*

Dans la région, on compte une quinzaine de camps militaires américains. C'est dans l'un d'entre eux, Camp-Mosier, qu'a été tourné le célèbre film Mash, *chronique humoristique de la vie quotidienne dans ces puits d'ennui. Heureusement, l'entraînement militaire permet de se défouler : exercices de tir dans les montagnes, maniement d'un lance-missiles...*

Le général fait son jogging tous les jours, comme le président Carter, qui est venu ici en juin et a couru dans les montagnes. Cela permet de garder bon moral, « le plus élevé » *des troupes du secteur, précise le général. Tout va pour le mieux selon lui. Les forces sont suffisantes, les troupes bien équipées, les armes modernes. Ce n'est pas comme au Vietnam, le Sud est uni contre le Nord et bien décidé à se défendre coûte que coûte.*

Les soldats, eux, s'ennuient. L'ennemi est à deux pas et il ne vient jamais. C'est à peine si on le voit de temps à autre de l'autre côté de la D.M.Z. L'attente dure depuis vingt-six ans, avec, par moments, quelques tentatives d'infiltrations. Mais, dans l'ensemble, peu de choses. On songe au roman de Buzzatti, le Désert des Tartares, *où un général attend toute sa vie l'attaque espérée, qui se produit quand il vient de prendre sa retraite. Mais peu importe. Seule doit compter la formule du général Patton inscrite au-dessus du bar du mess des officiers :* « An army should train for war ; everything else is bullshit » (« Une armée doit s'entraîner pour la guerre : tout le reste, c'est de la merde. »)

MICHEL BOLE-RICHARD.

PROCHE-ORIENT

Iran

Le sort des otages de Téhéran

(Suite de la première page.)

A Washington, le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, a déclaré que les Etats-Unis avaient protesté auprès de l'U.R.S.S. contre les commentaires diffusés par des organes d'information soviétiques vers l'Iran. « *Nous considérons ces commentaires comme totalement inacceptables* », a dit M. Carter, qui a précisé que son gouvernement avait demandé aux autorités soviétiques que « *rien ne soit fait pour enflammer davantage la situation en Iran* ». La presse écrite soviétique s'est, en général, abstenue de commentaires désobligeants à l'égard des Etats-Unis, mais les émissions de la radio soviétique en farsi, à destination de l'Iran, n'observent pas la même retenue et « *jettent de l'huile sur le feu* », indique-t-on au département d'Etat.

La prise d'otages de Téhéran a éclipsé toutes les autres activités politiques à Washington. Le président Carter, qui a annulé tous ses engagements pour les cinq prochains jours, s'est rendu, vendredi matin, au département d'Etat pour rassurer les familles des otages présentes, et pour leur réaffirmer personnellement qu'il ferait l'impossible pour obtenir la libération des otages.

La fortune du chah

Le Département d'Etat a confirmé les informations en provenance de Téhéran indiquant que le chargé d'affaires américain dans la capitale iranienne, M. Bruce Laingen, avait pu établir un contact avec M. Bani Sadr, le nouveau responsable de la diplomatie iranienne. On se refuse au Département d'Etat à révéler la teneur exacte de ces pourparlers, mais on y laisse entendre que l'Iran insiste toujours pour obtenir l'extradition du chah et récupérer son immense fortune. Sur ces deux points, les Etats-Unis sont intraitables. On précise dans les milieux du Département d'Etat que l'ouverture d'une action judiciaire visant au rapatriement de la fortune du chah serait irréalisable, même sur le plan technique. L'ancien ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies, M. Andrew Young, qui, à la demande du président Carter, a entrepris des démarches discrètes auprès des pays du tiers-monde pour faire pression sur l'imam Khomeiny, a estimé pourtant pour sa part que seul le retour de la fortune du chah en Iran pourrait résoudre la crise. « *Le problème ne va pas être la vie du chah, mais sa fortune* » a-t-il dit, expliquant que les adversaires de l'ancien souverain sont persuadés qu'il a emmené avec lui 5 à 6 milliards de dollars lorsqu'il est parti en exil en février dernier.

● AU CAIRE, le président Sadate s'est violemment attaqué, vendredi soir, à l'imam Khomeiny, dénonçant « *l'exploitation honteuse de l'Islam par ce lunatique* ». Le raïs a estimé que l'Iran « *tombera prochainement entre les mains des gauchistes et que Khomeiny, par sa façon d'agir, leur prépare le chemin* ». Il a réaffirmé que l'Egypte était toujours disposée à accueillir le chah et ses médecins traitants « *quelles que soient les conséquences* » et a proposé au président Carter de mettre son avion personnel à la disposition de l'ex-souverain.

Cette proposition égyptienne a suscité une vive réplique de la part de l'agence officielle d'information libyenne, qui a affirmé que l'offre du président Sadate « *sans que personne ne lui ait rien demandé* » « *reflète le désir du chef de l'Etat égyptien de se mettre au service de l'impérialisme américain et révèle en même temps la haine violente que voue M. Sadate à la révolution islamique en Iran, qui soutient fermement la cause arabe palestinienne* ». — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

DANS UN MESSAGE DE SON PRÉSIDENT

Le Conseil de sécurité de l'ONU demande « de la façon la plus ferme » la libération des otages

De notre correspondante

New-York. — A la demande de la délégation américaine, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni vendredi 9 novembre en fin de matinée pour étudier l'envoi d'un message à l'imam Khomeiny. Dans la lettre adressée au président du Conseil, M. Palacios de Vizzio (Bolivie), le chef de la délégation américaine, M. Donald Mc Henry, déclarait : « *Cette action* (l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran) *et l'appui qu'elle a reçu constituent une attaque contre les règles fondamentales par lesquelles les Etats maintiennent leurs relations. Elle sape les fondements mêmes du maintien de la paix internationale. Nous demandons en conséquence que le Conseil de sécurité étudie d'urgence ce qui peut être fait pour assurer la libération du personnel diplomatique ainsi détenu et pour rétablir l'immunité du personnel et des établissements diplomatiques.* »

Malgré l'unanimité apparente contre l'action des étudiants iraniens, qui s'exprimait dans les couloirs des Nations unies depuis plusieurs jours, il fallut plus de deux heures aux seize membres du Conseil de sécurité, siégeant à huis clos, pour se mettre d'accord sur le texte qui a été remis à la délégation iranienne afin qu'elle le transmettre à Téhéran.

Dans ce message, le président du Conseil de sécurité exprime « *sa profonde inquiétude devant la détention prolongée du personnel diplomatique américain en Iran* ». Soulignant qu'« *il ne veut pas intervenir dans les affaires intérieures de quelque pays que ce soit* », le président demande que « *le principe de l'immunité du personnel et des établissements diplomatiques soit respecté dans toutes les circonstances et selon les règles internationalement acceptées* ». Le président demande « *de la façon la plus ferme que le personnel diplomatique détenu en Iran soit libéré sans délai et que sa protection soit assurée* ». Le président a aussi prié « *instamment* » le secrétaire général des Nations unies de « *continuer à user de ses bons offices pour parvenir à ce but* ».

Le président de l'Assemblée, M. Salim Salim (Tanzanie), a également adressé un message à l'iomam Khomeiny.

La tension monte

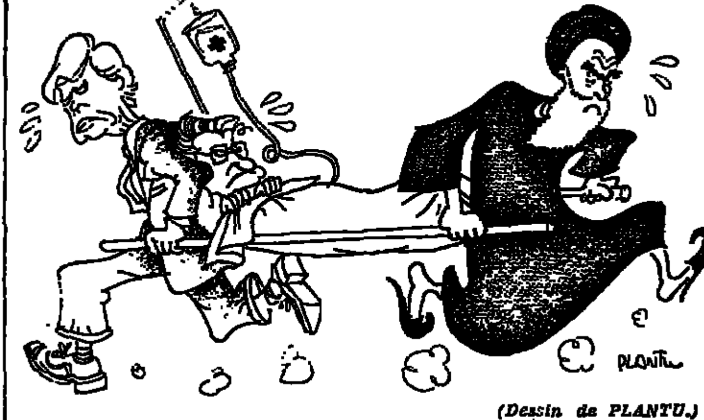
Vendredi soir, on laissait entendre aux Nations unies que l'organisation internationale ne pouvait pas aller plus oin dans son intervention et son appui diplomatique aux Etats-Unis. La seule carte qu'elle pourrait encore jouer, soulignait-on, serait un départ de M. Waldheim pour Téhéran, mais on ne dissimulait pas que ce voyage ne pourrait être envisagé que si le secrétaire général avait l'assurance de pouvoir rencontrer les autorités iraniennes. Ce ne serait pas la première fois que l'organisation internationale s'entremettrait avec succès dans une négociation de ce genre : il y a deux ans, M. Waldheim avait ainsi obtenu à Alger la libération des otages français détenus par le Polisario (*le Monde* daté 25-26 décembre 1977), et, en 1955, M. Hammarskjoeld avait réussi à ramener plusieurs pilotes américains détenus en Chine.

Mais l'inquiétude croît aux Nations unies parmi les délégues qui, s'ils ne sont forcément pas d'accord sur les moyens à employer pour tenter de dénouer le drame de Téhéran, se sentent tous concernés par cette spectaculaire violation de l'immunité diplomatique.

La tension monte, aussi, dans la rue, et le ton de la presse populaire américaine se fait très dur. A New-York, la fédération des dockers a annoncé qu'elle ne chargerait plus de bateaux iraniens. Vendredi matin, sur Madison-Avenue, la vitrine d'Iran Air a été brisée. A Washington, des manifestants iraniens ont été pris à partie par des contre-manifestants et, dans plusieurs universités, des bagarres ont opposé étudiants iraniens et américains. Il y a eu plusieurs blessés légers et de nombreuses arrestations, pour la plupart d'étudiants iraniens.

Des membres du Congrès continuent à demander l'expulsion des étudiants iraniens qui manifestent pour exiger l'extradition du chah. L'ancien souverain, qui a reçu vendredi la visite de l'ambassadeur d'Egypte à Washington, M. Ghorbal, a fait savoir, du New York Hospital, où il est toujours en traitement, qu'il était prêt à quitter les Etats-Unis pour aider à régler le sort des otages de Téhéran. Mais les médecins de l'hôpital ont déclaré que l'état du malade continue à se détériorer et qu'il est souhaitable qu'il ne quitte pas l'hôpital avant plusieurs semaines.

NICOLE BERNHEIM.



(Dessin de PLANTU.)

Des heurts violents ont opposé adversaires et partisans du chah à Los Angeles

De notre correspondante

Los Angeles. — Pour la deuxième fois cette année, les habitants de Beverly-Hills ont vu, le vendredi 9 novembre, leurs spacieuses artères obstruées par de violents affrontements entre étudiants iraniens et citoyens américains. Le 2 janvier dernier déjà, plusieurs centaines d'étudiants avaient manifesté leur colère contre les rumeurs d'arrivée du chah en Californie en mitraillant de pierres la maison de la sœur du dirigeant iranien en exil

Craignant un regain de violence, la police de Beverly-Hills avait, le jeudi 8 novembre, interdit la manifestation organisée par l'Association des étudiants musulmans et les contre-manifestations qu'avaient laissé prévoir plusieurs groupes de citoyens américains(exacerbés par les récents événements en Iran. La Jewish Defense League avait, la veille, menacé de s'opposer violemment aux Iraniens s'ils outrepassaient les ordres des autorités policières.

Dès 8 heures du matin, pourtant, se formaient les premiers groupes de manifestants iraniens, qui souhaitaient exprimer leur soutien à leurs camarades de l'ambassade américaine de Téhéran. Simultanément, plusieurs centaines d'habitants de la ville se rassemblaient à Beverly-Hills sur le lieu prévu pour le départ du cortège. Aux cris de « *Vive le chah !* », un groupe de la Jewish Defense League, dirigée par M. Irv Rubin, se trouvait confronté à un groupe d'étudiants iraniens qui brandissaient des portraits de l'imam Khomeiny et réclamaient l'expulsion du chah. Deux heures plus tard, la manifestation comptait quelque mille personnes, dont deux cents Iraniens environ, et une centaine de policiers qui dispersaient les groupes au fur et à mesure de leur formation. Un peu partout éclataient de violentes bagarres.

Parallèlement, sur les campus de la ville de Los Angeles, de violents échanges de mots et de coups de poing opposaient les étudiants iraniens aux étudiants américains. Mêlant les festivités à venir à leur violente rancune, les étudiants américains scandaient ainsi : « *Pour Thanksgiving, faites-vous rôtir un Iranien.* » C'est sur le campus de l'université de Californie du Sud « U.S.C. » — où se trouve la plus grande proportion d'étudiants iraniens du pays, soit sept cents sur vingt-cinq mille — que l'événement a pris le plus d'ampleur. S'il n'y a eu que des blessés légers, cent quarante-quatre personnes ont été arrêtées par la police de Berverly-Hills. Cent trente et une d'entre elles seraient des ressortissants iraniens. M. Irv Rubin, dirigeant de la Jewish Defense League, aurait également été appréhendé.

Si les citoyens américains semblaient la cible de cette manifestation de soutien aux étudiants musulmans de Téhéran, les riches Iraniens qui ont exporté leurs millions à Beverly-Hills et, en quelque dix années, les ont convertis en milliards, n'en étaient pas moins visés. Descendus de leurs Rolls-Royce, ils se pressent dans les restaurants à la mode de Beverly-Hills. Ils achètent, mètre carré après mètre carré, les luxueux locaux du Beverly-Hills commercial.

L'équivalent de 10 milliards de dollars aurait quitté l'Iran pour être réinvesti dans le marché immobilier de la Californie du Sud. Les bruits courent — même s'ils ne sont pas confirmés — que le chah a beaucoup investi à Beverly-Hills. La plupart de ces nouveaux princes de la fortune californiens ne sont pas musulmans.

SYLVIE CROSSMAN.

MISES AU POINT AU SUJET D'UNE ÉVENTUELLE VISITE A PARIS DE M. YASSER ARAFAT

Le secrétaire général du comité exécutif de l'O.L.P., M. Nashashibi, répondant aux journalistes à son arrivée à Paris, vendredi 9 novembre, a déclaré : « *Le principe d'une prochaine visite officielle à Paris de M. Yasser Arafat est maintenant décidé, mais la date précise de ce voyage n'a pas encore été fixée.* »

A la suite de cette déclaration, le Quai d'Orsay a précisé : « *Il n'y a pas d'objection de principe à une éventuelle visite en France de M. Yasser Arafat, mais il n'y a pas de projet de ce genre actuellement.* »

De son côté, le chef du bureau de l'O.L.P. en France, M. Ibrahim Souss, estimant que la traduction des propos de M. Nashashibi pouvait « *prêter à confusion* », a fait la mise au point suivante : « *Le principe de la visite officielle de M. Yasser Arafat est admis entre l'O.L.P. et la France. Etant données les bonnes relations existant entre les deux parties, ce projet est à l'étude.* »

En fait, le gouvernement français voudrait obtenir du chef de l'O.L.P., à l'occasion d'une visite en France, un geste qui contribue à la paix « *dans la région* », notamment des mesures pratiques qui contribuent à détendre la situation au sud du Liban. Aussi longtemps que ces mesures ne seront pas acquises, on peut aussi bien dire que la visite à Paris de M. Arafat est projetée ou qu'elle ne l'est pas.

● *Le comité directeur du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF)*, réuni spécialement pour prendre position à l'égard d'une éventuelle visite de M. Yasser Arafat à Paris, a décidé de convoquer d'urgence une assemblée extraordinaire de représentants de l'ensemble des communautés et organisations juives de France.

Interrogé sur cette éventuelle visite, M. Meir Rosenne, ambassadeur d'Israël à Paris, a déclaré à France-Inter qu'il se « *refusait à croire que le pays des droits de l'homme et de la devise Liberté, Egalité, Fraternité puisse inviter l'O.L.P., qui inscrit dans sa charte la liquidation de l'Etat d'Israël, avec lequel la France entretient des relations diplomatiques et qui est membre des Nations unies* ».

L'AFFAIRE SARTAWI

A Paris, les milieux proches de M. Issam Sartawi, organisateur des rencontres israélo-palestiniennes de Paris en 1976, considéré comme l'un des conseillers les plus écoutés de M. Yasser Arafat, démentent catégoriquement les rumeurs selon lesquelles M. Sartawi aurait présenté sa démission du Conseil national palestinien, qui fait office de Parlement de l'O.L.P.

Ces mêmes milieux soulignent que la campagne de rumeurs dirigées contre M. Sartawi vise essentiellement la politique modérée de M. Arafat, accusé de « *compromission à l'égard du sionisme* » par certains des représentants du Front du refus palestinien.

En fait, la campagne contre M. Sartawi a été déclenchée par Al Saïka, organisation palestinienne d'obédience baasiste syrienne, peu après que M. Sartawi eut reçu le prix Kreisky aux côtés de l'ancien député israélien « colombe », M. Arieh Eliav. Depuis, les dirigeants de la Saïka ont exigé à différentes reprises dans les colonnes de la presse syrienne et libanaise que M. Sartawi soit « *démis du Conseil national palestinien, et jugé* ».

AFRIQUE

LE CONFLIT DU SAHARA

Le Polisario revendique la destruction près de Bou-Craa de deux stations de transport de phosphates

Dans un communiqué diffusé à Alger le vendredi 9 novembre et dont fait état notre correspondant, le Polisario annonce que ses forces ont attaqué, le 5 novembre, les stations 2 et 3 du tapis convoyeur reliant les gisements de Bou-Craa à la côte atlantique. Ces installations auraient été entièrement détruites, et soixante soldats des forces armées royales *auraient trouvé la mort* dans ces combats.

Le roi Hassan II avait lui-même mentionné cette attaque dans le discours prononcé le 6 novembre à l'occasion du quatrième anniversaire de la « marche verte » (« le *Monde* » du 8 novembre). Selon le souverain, ce raid se serait soldé par de très lourdes pertes pour les Sahraouis, qui auraient eu cent cinquante morts et dix prisonniers.

Selon l'agence Reuter, qui cite des journalistes qui se sont rendus sur les lieux, quelque six cents soldats sahraouis qui étaient encerclés par les forces marocaines à proximité de Bou-Craa se seraient noyés en essayant de traverser une rivière pour s'enfuir. Après des pluies torrentielles dans le désert le mois dernier, le lit normalement à sec de cette rivière s'était *transformé* en un flot fangeux où se sont enlisés de nombreux véhicules qui tentaient d'échapper aux colonnes marocaines.

Un petit groupe de prisonniers ont été présentés à *la presse* : *six avaient les yeux bandés* et quatre étaient à l'hôpital. Les journalistes ont déclaré avoir vu d'importantes quantités d'armements d'origine soviétique pris au Polisario.

Les rendez-vous manqués

Une rencontre entre le roi Hassan II et le président Chadli Bendjedid sur l'avenir du Sahara occidental aura-t-elle finalement lieu ? Ou bien l'Algérie insistera-t-elle, comme elle vient de le faire savoir à M. Brzezinski, envoyé *spécial du président* Carter, pour *obtenir* une négociation à quatre — Algérie, Maroc, Front Polisario et Mauritanie — ou tout au moins à trois, si la Mauritanie reste à l'écart ? On peut se poser la question après le vote récent du Comité de décolonisation de l'ONU.

Par 83 voix pour, 5 contre (Arabie Saoudite, Gabon, Guatemala, Maroc et Zaïre) et 43 abstentions, *le Comité a adopté une résolution* qui amplifie le succès remporté par l'Algérie et le Polisario à Monrovia. Le texte *« réaffirme le droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination* et à *l'indépendance »* et, pour la première fois, invite le Maroc *« à mettre fin à l'occupation du Sahara occidental »*. Il reconnaît le Front Polisario en tant que *« représentant du peuple du Sahara occidental »* et recommande que, à ce titre, ce dernier *« participe pleinement à toute recherche d'une solution politique juste, durable et définitive de la question du Sahara occidental »*.

Ce vote, qui devrait être confirmé en séance plénière, est un coup dur pour la diplomatie marocaine même si celle-ci a obtenu que le Front ne soit pas mentionné comme *« unique » représentant du peuple sahraoui* et fait valoir que la résolution adoptée l'an dernier — mais dont le libellé était plus nuancé — avait recueilli *89 voix*.

La position de Rabat n'a cessé de se dégrader sur le double plan diplomatique et militaire depuis que, il y a exactement deux ans, le roi avait établi en grand secret, un contact avec Houari Boumediène en vue de dégager une solution négociée. Comme preuve de sa bonne volonté il avait alors désigné sa sœur, la princesse Aïcha, comme interlocuteur. *Elle avait rencontré en* décembre 1977 à Lausanne, le docteur Ahmed Taleb Ibrahimi, ministre conseiller du président Boumediène. *Ainsi qu'il nous l'avait lui-même précisé* (*le Monde* du 19 avril), M. Redha Guedira, conseiller du roi, avait pris la relève.

Au cours des sept entrevues qui se déroulèrent pendant le premier semestre 1978, les deux conseillers élaborèrent un document de travail qui, selon les Algériens, envisageait la création d'un Etat sahraoui dont seules les frontières nord auraient *été discutées par les deux chefs* d'Etat lors d'une rencontre prévue en Belgique le 6 juillet. Boumediène était disposé à s'y rendre, mais le *roi du Maroc n'a finalement pas* donné suite au projet. Dans un premier temps, cette défection a conduit le chef de l'Etat algérien à *soupçonner le palais de Rabat* d'avoir inspiré le coup d'Etat militaire qui avait renversé, le 10 juillet, à Nouakchott, le président Ould Daddah.

Revenu de son erreur, Boumediène mesura aussitôt l'atout que constituait pour lui le changement survenu en Mauritanie. A son tour, il se montra réticent à l'égard d'un nouveau rendez-vous ; si celui-ci n'a pas eu lieu, indique-t-on à Alger, ce n'est pas pour des raisons de santé mais pour des raisons politiques : rentrant du sommet arabe de Damas, où il avait joué un rôle important *en faveur des Palestiniens, Houari* Boumediène répugnait à rencontrer le monarque qui venait de soutenir ouvertement le président Sadate. Il craignait, en outre, de démobiliser les partisans du Front Polisario qui *commençait à marquer de sérieux* points sur le terrain.

Après la mort de Boumediène et alors que le Maroc connaissait une *situation économique et sociale tendue*, Hassan II était revenu à la charge. Il avait, entre autres, annoncé qu'il irait à Monrovia, si le président Chadli s'y rendait, pour s'entretenir avec lui. Ce dernier ne dit rien mais alla au sommet de l'O.U.A., tandis que le souverain se ravisait à la dernière minute, pressentant, sans doute, une évolution en faveur du Front Polisario, car le *Comité des sages s'était* prononcé sans ambages pour l'exercice de l'autodétermination.

Les « fuites » de la C.I.A.

Depuis, de nombreux émissaires se sont rendus à Alger et à Rabat, tandis que d'autres faisaient le va-et-vient entre les deux capitales, comme le président William Tolbert, *président en exercice de l'O.U.A.*, pour inciter le roi du Maroc à négocier avant qu'il ne soit trop tard. Le président Talbert a d'ailleurs obtenu l'accord du roi sur sa participation au prochain Comité des sages, dont la réunion prévue les 27 et 28 novembre serait reportée au début du mois de décembre.

Dans un récent rapport, dont la fuite a été manifestement organisée, la *C.I.A. insiste sur les dangers qui* menacent, selon elle, le trône. Même si cette « fuite » fait partie de la petite guerre que se livrent aux *Etats-Unis* partisans et adversaires des livraisons d'armes à Rabat, elle n'en a pas moins valeur d'avertissement.

C'est sans doute pour être en meilleure posture que le souverain a lancé l'opération Ohoud (*le Monde* du 7 novembre) destinée *à relever le moral de l'armée et à* tenter de récupérer des positions évacuées volontairement ou abandonnées à la suite d'attaques du Front Polisario, comme Mahbès, Farsia, Jdiria, etc. En effet, selon les Sahraouis, les forces armées royales ne tiendraient plus que la zone côtière avec El-Aïoun, Smara, Bou-Craa, Dakhla et, à l'intérieur, principalement, Guelta - Zemmour. La *récupération de quelques points forts* constituerait incontestablement une monnaie d'échange dans un éventuel marchandage.

En attendant, on laisse entendre, du côté algérien, que le roi souhaiterait rencontrer le président Chadli Bendjedid au prochain sommet arabe de Tunis, le 20 novembre, ce cadre lui étant plus favorable que le contexte africain. Il n'est cependant *pas sûr que l'Algérie s'y prête. Elle* n'accepterait, dit-on, une telle rencontre que si un ordre du jour précis était fixé, pour éviter une négociation strictement bilatérale dans laquelle le souverain chercherait à obtenir des avantages au Sahara occidental en échange de la ratification par son Parlement de la frontière algéro-marocaine. L'objectif des Algériens serait, en se fondant *sur les résolutions de l'O.U.A. et de* l'ONU, de déblayer le terrain en vue de parvenir à une négociation à laquelle participerait le Front Polisario.

PAUL BALTA.

Zaïre

LE GOUVERNEMENT DÉMENT QUE DES MASSACRES AIENT EU LIEU ET DEMANDE UNE COMMISSION D'ENQUÊTE INTERNATIONALE.

Kinshasa (*A.F.P.*). — Le gouvernement zaïrois a officiellement démenti le vendredi 9 novembre les informations révélées par la Fédération internationale des droits de l'homme (*le Monde* des 8 et 9 novembre), selon lesquelles des soldats zaïrois auraient massacré plus de deux cents personnes, le 19 juillet, dans le centre du Zaïre. Le gouvernement demande qu' *« une commission d'enquête à caractère international »* soit constituée à ce propos.

M. Karl I Bond, ministre des affaires étrangères, s'est élevé contre cette *« campagne de dénigrement »* visant, selon lui, à porter préjudice au Zaïre au moment où ce *« pays fait d'importants efforts pour redresser son économie et renforcer sa sécurité pour garantir la paix »*. Le ministre a souhaité que la « commission d'enquête internationale » comprenne des représentants de la Fédération internationale des droits de l'homme, des Nations unies, de l'Organisation de l'unité africaine, de la Croix--Rouge, ainsi que des Etats qui possèdent une représentation diplomatique au Zaïre.

Son enquête, a ajouté M. Karl I Bond, devra porter sur les trois points suivants : *« situer le camp de vacances »*, où se serait produit le massacre de jeunes gens, *« déterminer l'éventuel organisateur de ce camp »*, et *« identifier les parents des victimes »*.

***

Dans une mise au point officielle, l'ambassade du Zaïre à Paris déclare notamment : *« Nous persistons à croire que le président de la Fédération internationale des droits de l'homme a été victime d'un amalgame et qu'il a confondu l'affrontement qui a eu lieu au mois de juillet entre les fraudeurs de diamants et les gardiens des mines avec une affabulation de la propre imagination des auteurs de cette information.*

» Pour la gouverne de la Fédération internationale des droits de l'homme, poursuit le communiqué, *il est important de signaler que les colonies de vacances ne sont pas une pratique zaïroise, et que, durant les vacances, les écoliers passent leur temps auprès des membres de leur famille, dans des villages. »*

Ouganda

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A OBTENU A PARIS LA PROMESSE D'UNE AIDE IMPORTANTE

Deux visites de ministres ougandais en France ont permis l'examen des relations entre Paris et Kampala après la chute du régime d'Idi Amin Dada. D'une part, une délégation ougandaise *dirigée par* M. Jack Sentogo, ministre des finances, a plaidé, les mercredi 7 novembre et jeudi 8, devant un groupe consultatif réuni au siège européen de la Banque mondiale, la cause de son pays ; et, d'autre part, M. Alimadi, ministre des affaires étrangères, a été reçu vendredi 9 novembre par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Sentogo a affirmé que les « besoins de son pays étaient immenses » et indiqué devant la presse qu'une aide d'un montant de 1 milliard de dollars devait être considérée comme un minimum. Selon le président du groupe consultatif, M. Willi Wapenhans, responsable du département Afrique-Orientale de la Banque mondiale, les représentants des pays membres du groupe (Canada, Danemark, France, Allemagne fédérale, Italie, Japon, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Yougoslavie) ont été impressionnés par la description de la détresse de l'Ouganda faite par M. Sentogo.

M. Stirn a indiqué, pour sa part vendredi, qu'une aide immédiate serait accordée par la France, et qu'un protocole d'aide au développement pour la réalisation de certains projets suivrait à hauteur de 100 millions de francs. — R. D.

La conférence sur le Zimbabwe-Rhodésie

• Le Front patriotique rejette les propositions britanniques pour l'organisation de la période transitoire
• Londres décide la mise sur pied d'une force du Commonwealth pour superviser un éventuel cessez-le-feu

De notre correspondant

Londres. — *La conférence* sur le Zimbabwe-Rhodésie est toujours dans l'impasse... Mais, en dépit du rejet par le Front patriotique des propositions britanniques sur l'organisation de la période transitoire, lord Carrington, président de la conférence et chef de la délégation britannique, s'est déclaré simplement *« déçu »*, ajoutant qu'il n'y avait pas lieu de *« désespérer »*.

Apparemment, le gouvernement britannique agit toujours comme si la conférence allait aboutir à une conclusion positive dans les jours qui viennent. Il a pris l'initiative de mettre sur pied un contingent militaire du Commonwealth, qui serait placé sous l'autorité du futur gouverneur britannique. Le porte-parole de la délégation britannique a refusé de donner des précisions sur le montant des effectifs (selon *certaines informations, il s'agirait de* deux cents à quatre cents hommes et, en tout cas, serait inférieur à mille), sur l'armement, et surtout sur l'importance de la contribution militaire britannique. En effet, à la conférence du Commonwealth à Lusaka, en août dernier, Mme Thatcher avait exclu l'emploi de troupes britanniques en Rhodésie. Mais, selon le porte-parole, le contingent du Commonwealth n'aura qu'une mission de supervision du cessez-le-feu et non d'intervention. Les gouvernements d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de Fidji ont répondu positivement à l'initiative britannique, mais on attend toujours à Londres la réponse du gouvernement indien et des Etats africains. Bien que ces derniers aient accepté une résolution de l'Organisation de l'unité africaine, reconnaissant le Front *patriotique comme le seul* représentant légitime du peuple du Zimbabwe, les milieux officiels britanniques escomptent que des éléments du Ghana et du Kenya figureront dans le contingent du Commonwealth.

L'initiative britannique est considérée à Londres comme une concession faite en réponse aux pressions du Commonwealth et visant à obtenir en contrepartie l'accord du Front patriotique sur les propositions britanniques concernant la période transitoire. En fait, la démarche du gouvernement de Londres a plutôt irrité la délégation du Front patriotique, affirmant qu'elle n'en a pris connaissance que par les journaux. De toute évidence, les délégués africains sont mécontents du « forcing » diplomatique mené par lord Carrington, *illustré* par cette dernière initiative qui suppose un accord préalable autour du tapis vert de Lancas*ter-House. D'où leurs réticences* et finalement leur refus des propositions britanniques.

Dans un document de onze *pages, le Front patriotique* considère comme *« totalement inacceptable »* la durée limite de deux mois suggérée par les Britanniques pour la période transitoire (en fait, Londres est prêt à négocier sur ce point), et il insiste toujours pour que ses représentants, ainsi que ceux de l'évêque Muzorewa, soient associés dans un conseil consultatif pour assurer, avec le gouvernement britannique, l'administration du pays.

Le Front estime également *« entièrement inacceptable »* la proposition britannique de se servir *uniquement de la police rhodésienne* pour maintenir l'ordre. Dans sa déclaration accompagnant le document, le Front patriotique *considère que* la décision de soumettre d'urgence aux Communes le projet de loi sur la Rhodésie, aboutissant notamment à une levée partielle des sanctions, a pour objectif de faire échouer la conférence de Lancaster-House, ce qui ouvrira la voie à un accord bilatéral entre Londres et Salisbury. *« La paix ne peut être obtenue sur la base de vos propositions »*, a dit M. N'Komo, un des leaders du Front, à lord Carrington, tandis que le porte-parole de la délégation déclarait : *« Nos positions sont si éloignées qu'un accord est impossible. »*

Néanmoins, les Britanniques estiment que le refus du Front patriotique n'est en aucune façon *définitif et ils escomptent que* les efforts de médiation du président Kaunda porteront finalement leurs fruits.

H. P.

Tunisie

Après avoir perdu son poste de ministre de la défense
M. Abdallah Farhat est écarté du bureau politique du parti socialiste destourien

De notre correspondant

Tunis. — *Où s'arrêtera la disgrâce de M. Abdallah Farhat, ancien ministre de la défense nationale ? C'est la question que l'on se pose dans les cercles politiques de Tunis, après l'annonce, vendredi 9 novembre, de son remplacement au bureau politique du parti socialiste destourien (P.S.D.). Seul, sans doute, le président Bourguiba pourrait y répondre.*

Cette décision a été annoncée sans commentaire par un bref communiqué de la présidence de la République, se bornant à indiquer que Mme Fathia Mzali, présidente de l'Union nationale des femmes de Tunisie, lui succède, devenant ainsi la première femme à siéger parmi les vingt membres de cette instance, la plus haute du pays au niveau politique. Il y a deux jours le Combattant suprême avait écarté du bureau politique M. Abderrhamane Ben Messaoud considéré comme un proche de M. Farhat.

On ignore si de nouveaux griefs ont été retenus contre M. Farhat dans la nouvelle étape qui vient d'être franchie dans sa *mise à l'écart de la vie politique*. Ce n'est pas certain, ce genre d'opération, dont plusieurs personnalités politiques ont déjà été victimes dans le passé, se traitant généralement au « coup par coup » plutôt que d'une manière spectaculaire.

Il semble bien qu'il s'agit seulement de la suite des « retombées » du dernier congrès du parti socialiste destourien tenu en septembre, et dont les résultats avaient, dit-on, profondément irrité M. Bourguiba. C'est pour cette raison qu'au lendemain de ces assises (*le Monde* du 14 septembre) il avait écarté de la défense nationale M. Farhat qui, en tant que trésorier du parti, avait organisé puis présidé le congrès.

Le président aurait formulé deux reproches principaux à celui qui fut pourtant depuis l'indépendance l'un de ses plus proches *collaborateurs* : d'avoir mêlé l'armée à la vie politique en lui confiant l'organisation du congrès *« alors qu'elle doit demeurer dans les casernes »* et d'avoir — pour le moins — ignoré certaines irrégularités lors des élections au comité central.

M. Farhat demeure — pour le moment — membre du comité central et député. Il a été élu à l'Assemblée nationale aux élections législatives du dimanche 4 novembre. Pour qu'il perde son siège, il faudrait maintenant qu'il soit frappé d'une mesure d'expulsion du parti. L'article 109 du code électoral prévoit, en effet, que *« tout membre de l'Assemblée nationale exclu pour quelque cause que ce soit du parti dont il a reçu l'investiture au moment des élections cesse d'appartenir à l'Assemblée. »*

On apprend, d'autre part, que les élections du 4 novembre ont donné lieu quarante-huit heures plus tard à de très vifs incidents à El-Djem dans le Sahel. Mécontent de l'échec subi par M. Belhareth, natif de la localité, une bonne partie de la population a saccagé plusieurs édifices publics avant d'être dispersée par la police, qui aurait procédé à des *arrestations*.

MICHEL DEURÉ.

EUROPE

R.D.A.

DIX-SEPT OUVRIERS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS PENDANT UNE RÉUNION CONTRE LA HAUSSE DES PRIX

Berlin-Est (*Reuter*). — Dix-sept ouvriers est-allemands ont été arrêtés, il y a deux semaines, *pour avoir organisé, dans leur* usine, une réunion de protestation contre la hausse du prix de produits de consommation.

On *précise, de source informée*, que ces ouvriers avaient refusé de mettre un terme au débat lancé dans leur atelier, malgré l'intervention de la police dans leur entreprise, l'usine de caoutchouc Theuringen, à Waltershausen, dans le sud du pays. On ignore combien de temps les ouvriers ont été détenus et quels chefs d'inculpation seront retenus contre eux.

Les augmentations de prix sont en général camouflées par un artifice éprouvé : le produit concerné disparaît des étalages et réapparaît, sous un conditionnement *différent*, à son nouveau prix.

Allemagne fédérale

L'ÉPILOGUE DE L'AFFAIRE GABOR WINTER

Le jeune ouvrier typographe allemand Gabor Winter a été condamné, le 9 novembre, par le tribunal de Nuremberg, à quinze mois de prison et aussitôt libéré, le temps de détention préventive ayant dépassé celui de la peine. Le parquet avait demandé quarante mois de prison pour « appartenance à une organisation criminelle » et « vol » d'une carte *d'identité* appartenant à une de ses amies.

Au printemps 1976, Gabor Winter (né en 1958) avait participé à la *création* à *Nuremberg* du « Secours noir », organisme destiné à « soutenir, sur le plan idéologique et matériel », les détenus politiques de la gauche allemande. Arrêté quelques mois plus tard pour complicité dans le vol d'une carte d'identité, il était relâché au bout de six mois. *Malgré* le contrôle judiciaire auquel il était soumis, il se rendait en France, en mai 1978, sans que son procès ait eu lieu. *Entre-temps, il avait été inculpé* de « constitution d'une organisation criminelle ».

Il était arrêté le 11 juin 1978 comme suspect d'un vol de voiture et condamné, le 25 octobre, à quatre mois de prison qui couvraient la prison préventive. Le 31 octobre, il demandait l'asile politique en France, mais le 20 décembre, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris accueillait la demande d'extradition formulée contre Gabor Winter par la République fédérale d'Allemagne. Son avocat, *Me Jean-Jacques de Felice*, avait évoqué l'affaire Croissant à ce propos, et plaidé que cet « enfant perdu » était « l'illustration du drame que vit une génération de jeunes, pas seulement en Allemagne fédérale, qui se croient victimes des répressions ».

Le 8 *février* 1979, la Cour de cassation rejetait le pourvoi formé par Gabor Winter. Il était extradé le 15 février (« le *Monde* » du 18 février).

A travers le monde

Bolivie

- UNE ELECTION PRESIDENTIELLE aura lieu le 4 mai 1980, a annoncé le chef de l'Etat bolivien, le colonel Alberto Natusch Busch.

Etats-Unis

- LA COMPAGNIE MCDONNELL-DOUGLAS EST ACCUSEE d'avoir versé plus de 7 millions de dollars de pots-de-vin (près de 30 millions de francs) afin de faciliter les ventes de DC-9 et de DC-10 dans plusieurs pays. Après une enquête de plus de deux ans menée par le département de la justice, le tribunal fédéral de Washington a intenté des poursuites, le vendredi 9 novembre, contre quatre hauts dirigeants de la société. Ceux-ci auraient versé des commissions à des responsables de compagnies aériennes et à des hauts fonctionnaires au Zaïre, au Pakistan, en Corée du Sud et au Venezuela. — (*A.F.P., Reuter.*)

Inde

- LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE a indiqué le 9 novembre que les stocks de céréales, constitués depuis trois ans et dépassant 20 millions de tonnes, seront plus que suffisants pour venir en aide aux 200 millions d'habitants des neuf Etats touchés par la sécheresse. — (*A.F.P.*)

Pologne

- LA POLICE A INTERDIT, vendredi 9 novembre, la tenue d'une conférence de presse au domicile de M. Moczulski, président d'un mouvement dissident. M. Moczulski devait *annoncer l'organisation d'une* manifestations de rues, ce dimanche, à l'occasion du 11 novembre.

Portugal

- LE PRESIDENT EANES A *PROMULGUE LA LOI D'AM*NISTIE concernant tous les crimes politiques et militaires commis pendant la période qui a *suivi* la *révolution du* 25 avril 1974 et notamment les rébellions militaires du 11 mars et du 25 novembre 1975, a-t-on appris, le vendredi 9 novembre, à Lisbonne. — (*A.F.P.*)



Le Monde

politique

LES SUITES DU DÉCÈS DE ROBERT BOULIN

Le P.C. et le P.S. dialoguent

Non, c'est toi !

L'hebdomadaire du P.S. *l'Unité* consacre plusieurs articles à l'affaire Boulin sur le thème : « *Le mal français, c'est ça...* » Dans son éditorial, M. Claude Estier reproche, au passage, leur attitude aux dirigeants du P.C. qui ont participé à la campagne déclenchée contre la presse. Il écrit : « *Ce n'est pas parce que Georges Marchais, Roland Leroy et René Andrieu ont mêlé leurs voix ou leurs plumes à ce concert d'imprécations, prouvant ainsi la volonté du P.C.F. de préserver à tout prix l'ordre établi, que cette grossière opération peut aboutir à autre chose qu'à déshonorer ses auteurs. Combien d'hommes politiques, de ministres, devraient avoir honte aujourd'hui d'avoir parlé trop vite sans même se demander s'il ne pouvait pas y avoir à ce suicide qui les éclaboussait d'autre motif que les articles révélant la ténébreuse affaire des terrains de Ramatuelle.* »

L'Unité publie ainsi des dessins figurant, d'une part, MM. Peyrefitte, Chaban-Delmas et Marchais en vautours, et, d'autre part, MM. Barre et Marchais en inspecteurs de police bâillonnant la presse.

Dans *l'Humanité* du 10 novembre, M. Charles Fiterman, membre du secrétariat, explose : « *Ce n'est plus de la violence, c'est du délire. Eh bien, trop, c'est trop ! On a beau vouloir rester calme, patient. Il y a des choses que l'on ne peut supporter. Quoi ? Le P.C.F. partisan de la censure et de la presse asservie ? Le P.C.F. champion de l'ordre établi ? Marchais-vautour et Marchais-flic ? Tout ça sur quatre pages de* l'Unité. *On se croirait revenu aux pires moments de la IVe République, et même de la IIIe.* » M. Fiterman se réfère aux fonctions de M. Mitterrand, garde des sceaux du gouvernement Guy Mollet (1956-1957), qui avait engagé des poursuites contre certains organes de presse et procédé à des saisies, de *l'Humanité* notamment, et ajoute : « *Quand j'entends François Mitterrand nous faire la leçon à ce propos, moi qui avec des milliers de lecteurs de* l'Humanité *n'ai pas perdu la mémoire, je pense à ces temps pas si lointains où le même Mitterrand, ministre, aimait la liberté de la presse comme d'autres aiment le bifteck. Saisi.* »

M. Diligent (C.D.S.) : ce drame doit être pour nous un révélateur

M. André Diligent, secrétaire général du C.D.S., consacre son éditorial de *Démocratie moderne* (organe de son parti, numéro du 8 novembre), aux suites du décès de Robert Boulin. « *Ce drame*, écrit-il, *doit être pour nous un révélateur ; il nous commande d'avoir le courage de proposer des réformes et de ne pas nous contenter d'inévitables réflexions sur la démoralisation de la vie publique et sur le fossé qui se creuse entre la classe politique et l'opinion.* »

M. Diligent souligne notamment : « *L'indépendance de la magistrature doit être consacrée dans les textes. L'avancement des magistrats du siège dépend toujours d'un conseil supérieur, où l'exécutif a la majorité. C'est là une faille qui n'est plus acceptable. (...) Le récent projet gouvernemental sur le financement des partis politiques et le contrôle de l'utilisation des fonds doit être amélioré et ne doit être qu'un premier pas.*

» *Il faut aller plus loin. Michel Rocard a repris récemment un vieux projet que nous formulions il y a dix ans : tout nouvel élu accédant à un mandat national devrait faire une déclaration contrôlée de son patrimoine. Dans la même direction, mais bien que le problème soit d'une autre nature, il faut mettre fin au cumul exagéré des mandats.* »

Le secrétaire général du C.D.S. écrit encore : « *Le Parlement lui-même ne doit pas se cantonner dans un rôle purement législatif, mais user pleinement de son pouvoir de contrôle. Or, autant, sur le plan judiciaire, le secret de l'instruction doit rester farouchement garanti, autant les commissions d'enquêtes parlementaires n'auront de raison d'être que dans la mesure où serait organisée la publicité de leurs travaux.* »

M. Diligent conclut : « *Quant à la presse écrite, parlons-en. Depuis 1954, aucun grand débat parlementaire n'a pu être organisé pour redéfinir son statut, ses structures, ses droits, ses devoirs. Trop d'intérêts divergents mais complémentaires étaient en jeu. (...) Il y a des lois sur la diffamation. Il y a des lois sur le droit de réponse, trop souvent contournées par certains journaux. Il appartient à chaque citoyen d'en réclamer l'application ; mais on ne réplique pas à une chasse aux sorcières par une autre. La loi s'impose à tous et la liberté reste indivisible.* »

DANS LA PRESSE

Aux « Dernières Nouvelles d'Alsace » un éditorial critiqué par la rédaction

La mort de Robert Boulin a provoqué une crise au sein de la rédaction du journal *les Dernières Nouvelles d'Alsace*. Le mercredi 31 octobre paraissait dans ce quotidien, sous la signature « les Dernières Nouvelles d'Alsace », un éditorial mettant en cause le rôle de la presse. « *Il ne fait pas de doute (...) que la mort du ministre du travail est liée à la campagne de presse déclenchée à propos d'une ténébreuse transaction immobilière sur laquelle une instruction est actuellement en cours* », pouvait-on notamment lire. « *Une certaine presse* » se voyait reprocher de « *se substituer à la justice* » et, « *par goût du scandale et de la surenchère mercantile* », de se livrer « *à des campagnes de dénigrement systématique, à des entreprises d'autant plus sauvages que la victime, le plus souvent, hésite à se défendre pour ne pas s'exposer à un surcroît de férocité de la part de ses détracteurs* ».

« *Depuis la honteuse affaire Salengro, les exemples d'abus de la liberté de la presse n'ont pas manqué* », écrivait encore l'auteur de l'article.

Après la parution de cet éditorial, l'intersyndicale des journalistes (S.N.J. et S.J.F.-C.F.D.T.) du journal a, dans une mise au point, protesté « *contre le fait que cet éditorial a été signé « les Dernières Nouvelles d'Alsace* ». Les syndicats estiment, en effet, que « *le texte diffusé ne saurait en aucun cas engager la responsabilité globale de la rédaction* ». Ils demandent à la direction du journal que, lorsqu'elle « *jugera bon de faire paraître un article de son cru, elle le signe nommément, sans engager le journal dans son ensemble* ».

Remous aux « Echos »

Au quotidien parisien *les* [illegible]*os*, l'intersyndicale (C.G.T., C.F.D.T., S.N.J.) a précisé, jeudi 8 novembre, que les éditoriaux signés « Favilla » publiés dans le quotidien les 31 octobre et 9 novembre, sous les titres « Fouillemerde » et « Chenil », émanent « *de la seule direction du journal* ». « *Ils ne reflètent nullement l'opinion d'une rédaction choquée par ces excès de plume et ces attaques contre la liberté d'expression de la presse* », ajoute l'intersyndicale.

Une mise au point du maire de Saint-Amand-les-Eaux (Nord) à propos des activités de M. Tournet

De notre correspondant

Lille. — Mme Rachez-Stromberg, fille de Mme Suzanne Rachez, aujourd'hui décédée, ancien P.-D.G. de l'établissement thermal de Saint-Amand-les-Eaux (Nord), a déposé, vendredi 9 novembre, une plainte contre M. Henri Tournet à propos des terres de Ramatuelle, auprès du procureur de la République de Valenciennes. M. Tournet a été, de 1964 à 1968, l'un des administrateurs de la Compagnie fermière des eaux et boues de Saint-Amand. Mme Rachez-Stromberg, qui avait déjà déposé une plainte auprès du procureur général de Douai, estime être la seule propriétaire — par héritage — du terrain de Ramatuelle objet de plusieurs transactions (*le Monde* des 6 et 8 novembre).

Ce même vendredi, M. Georges Donnez (socialiste indépendant), maire de Saint-Amand-les-Eaux et député à l'Assemblée européenne, a donné une conférence de presse pour « *lever toute suspicion qui pourrait peser sur la ville de Saint-Amand* ». M. Donnez a précisé : « *Jamais le conseil général ou la ville de Saint-Amand n'ont traité directement avec M. Henri Tournet. Je ne l'ai moi-même rencontré que trois ou quatre fois pour des questions administratives. Il y a dix ans que je ne l'ai pas vu. On raconte n'importe quoi. Du bavardage à la médisance, de la médisance à la calomnie, il n'y a que deux petits pas à franchir. On a dit que M. Tournet a été conseiller technique de la ville de Saint-Amand, c'est inexact...* »

M. Donnez a affirmé : « *En 1966, la Compagnie fermière des eaux et boues de Saint-Amand, dont le P.D.G. était alors Mme Rachez, a demandé à la ville de garantir un emprunt de 5 millions de francs suisses. Cet emprunt devait couvrir les frais de l'extension de l'établissement thermal. La ville de Saint-Amand ne pouvait le garantir sans que le conseil général du Nord, qui est lui-même propriétaire de l'établissement, n'apporte sa propre garantie. Les décisions de garantie de l'emprunt de 5 millions de francs suisses ont été prises, le 16 novembre 1966, par le conseil général, et seulement le 6 mai 1967 par la commune de Saint-Amand, qui était d'ailleurs intéressée au développement des activités de l'établissement thermal.* »

Mme Lily Lefebvre-Musmeaux, maire (P.C.) de Raismes, commune voisine de Saint-Amand, conseiller général, vient d'écrire au président du conseil général pour lui demander de convoquer une réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Compagnie fermière. — G. S.

A ciel ouvert

(Suite de la première page.)

La vraie démocratie, c'est nécessairement une maison de verre. Elle ne peut s'accommoder de l'ombre ou de la pénombre. Elle ne peut fonctionner à huis clos. Entre « professionnels » de la politique. Loin de ces gêneurs que seraient les lecteurs et les électeurs.

Faut-il rappeler l'évidence ? Les hommes publics n'exercent pas une fonction privée. Ils exercent un pouvoir au nom et à la place du public. Et ces mandataires doivent des comptes à leurs mandants.

Par définition, un homme public s'expose à la publicité. Ceux qui choisissent la vie publique doivent en accepter aussi les obligations et les servitudes. Personne n'est obligé d'entrer en politique. Mais, une fois ce choix fait, chacun devrait avoir l'obligation de rendre compte. Dans des conditions de dignité et de mesure définies par la loi.

En effet, si la loi elle-même imposait aux responsables politiques une publicité plus large et plus rigoureuse, la presse trouverait moins matière à révéler tel ou tel élément, qui devrait d'ores et déjà être connu et publié en vertu même de la loi.

Ce serait là la vraie manière de rétablir la confiance du pays dans ceux qui le représentent et de rendre « *sa dignité au débat démocratique* », comme disent si volontiers les dirigeants de la Ve République.

Pour éviter précisément les soupçons et les rumeurs, pour prévenir des investigations parfois excessives ou injustes, la situation matérielle des responsables politiques devrait devenir transparente.

Inspirée déjà par certains scandales, la loi organique du 24 janvier 1972 oblige chaque parlementaire à déclarer au bureau de son Assemblée toute activité professionnelle qu'il envisage de conserver ou d'entreprendre.

Il faut aller au-delà. Pour adopter désormais un texte qui fasse obligation aux membres du Parlement et du gouvernement de rendre publics l'état de leurs revenus et la composition de leur patrimoine au début et à l'issue de leur mandat ou de leur fonction.

Ce texte placerait chacun à l'abri de la tentation et, donc, de la suspicion. Il garantirait efficacement l'intégrité de la vie publique et restaurerait son crédit.

Il n'y a rien de pire que l'enrichissement sans cause d'un dirigeant politique qui ferait argent de son mandat ou de sa fonction. Il n'y a donc rien de plus urgent que de rendre impossible cet abus — d'ailleurs rare — pour rendre confiance à l'opinion dans ceux qui la représentent.

La démocratie ne survivra pas si elle n'adopte pas un code d'honneur et une déontologie rigoureuse, qui préservent ses représentants des erreurs et, par là même, des soupçons.

L'argent - roi

Une seconde mesure de publicité s'impose aussi pour éviter une société politique où l'argent serait roi et dicterait sa loi. Elle concerne le financement des partis et des campagnes électorales.

Là encore, trop de rumeurs. Parfois fondées. Trop de scandales. Trop de recours aux milieux d'affaires pour financer campagnes et partis. Et ces puissances d'argent considèrent leur contribution comme une police d'assurance ou un placement. Avec l'espoir que l'élu saura ne pas se montrer ingrat. Ces abus et pressions sont la pollution de la démocratie.

Qui ne le voit ? Il faut garantir l'indépendance des hommes et des partis politiques envers les groupes de pression et les milieux d'affaires. Il y va de l'intégrité, de la dignité — véritable — de la vie publique.

Là aussi, il doit exister une règle de vérité, de clarté, de transparence. Car rien n'est pire que les subventions occultes, que les liaisons secrètes entre l'argent et la politique, entre les groupes privés et l'intérêt public. Car rien n'est pire que la loi du silence, qui permet toutes les pressions, tous les soupçons, tous les chantages.

L'électeur doit pouvoir voter en connaissance de cause. En sachant qui dépense quoi, qui finance qui. Il importe donc que chacun publie ses comptes.

Ainsi, en Allemagne fédérale, la loi du 24 juillet 1967, modifiée par la loi du 22 juillet 1969 portant statut des partis, oblige ceux-ci à présenter chaque année une comptabilité détaillée, qui indique l'origine de leurs ressources.

De même, au Royaume-Uni, chaque grand parti publie son budget annuel et les *Representation of the People Acts* de 1949 et 1969 astreignent les candidats à déclarer leurs dépenses électorales, qui sont d'ailleurs plafonnées par la loi. Ce qui empêche les campagnes dispendieuses qui dégradent la politique en spectacle et favorisent les candidats richement dotés.

Les Etats-Unis ont retenu la même solution pour les élections présidentielles. En effet, le *Federal Election Campaign Act* du 15 octobre 1974, amendé en 1976, plafonne les dépenses électorales pouvant être engagées dans la course à la Maison-Blanche.

Il importe d'adopter chez nous des règles analogues de plafonnement et de publicité. Tout candidat à une élection nationale devrait être assujetti à des déclarations et contrôles visant à assurer la publicité de ses ressources et dépenses électorales. De même, tout parti devrait être tenu de rendre compte publiquement, en un rapport comptable annuel, de l'origine des ressources dont il a bénéficié et du montant des dépenses qu'il a engagées au cours de l'exercice correspondant.

Cette publicité d'ensemble fait défaut dans le projet de loi sur le financement des partis politiques adopté par le conseil des ministres du 19 septembre dernier.

Pour rendre crédit à nos institutions, il faut rendre la vie politique plus claire et plus ouverte. C'est l'évidence : la vraie démocratie ne peut exister qu'à ciel ouvert. En pleine lumière. Face aux citoyens et sous leur contrôle permanent.

La passion du secret serait, pour un régime, la marque de la décadence. Car la peur de la vérité est toujours le signe d'une grave crise morale.

L'opacité, l'obscurité ne conviennent pas à la République. Car elles signifient, en profondeur, la peur ou le mépris des citoyens. Il est donc alarmant de voir certains faire aujourd'hui l'éloge du silence. Ce qui provoque le malaise croissant de l'opinion. Mieux vaudrait retrouver les mœurs véritables de la démocratie. Mieux vaudrait penser comme Zola : « Une société n'est forte que lorsqu'elle met la vérité sous la grande lumière du soleil. »

R.-G. SCHWARTZENBERG.

Le conseil politique du R.P.R. au complet se réunit le 12 novembre

M. Jacques Chirac, président du R.P.R., a complété, jeudi 8 novembre, le conseil politique du R.P.R. en nommant vingt-huit personnalités qui s'ajoutent aux quatorze élus par le comité central du 23 septembre (*le Monde* du 25 septembre). Parmi les personnalités nommées onze font leur entrée dans cette instance parmi lesquelles notamment MM. Robert Poujade et René Tomasini. Parmi les sortants qui ne sont pas nommés figure notamment M. Yves Guéna. Le conseil politique tiendra sa première réunion lundi 12 novembre.

Voici la nouvelle composition du conseil politique. (Les noms des nouveaux membres sont en *italique*).

MEMBRES NOMMES

MM. d'Andigné, sénateur de l'Orne; Aubert, député des Alpes-Maritimes ; Bord, député du Bas-Rhin ; Léon Boutbien, président de Présence socialiste ; *Mme Chouraqui* ; MM. Devaquet et *Druon*, députés de Paris; Mme Anne-Marie Dupuy, conseiller d'Etat ; MM. *Pierre Emmanuel*, de l'Académie française ; Jacques Foccart ; Mme Fouchet; MM. *Frezal* ; Gorse, député des Hauts-de-Seine ; Guichard, député de Loire-Atlantique ; Mme Labattut ; MM. *Le Douarec*, député d'Ille-et-Vilaine ; de Lipkowski, député de Charente-Maritime ; *Jean Méo ; Michel Noir*, député du Rhône ; Mme Christiane Papon, présidente de Femmes-Avenir ; MM. Charles Pasqua, sénateur des Hauts-de-Seine ; *Robert Poujade*, député de la Côte-d'Or ; *Jacques Rivierez*, député de la Guyane ; *Hector Rolland*, député de l'Allier ; Maurice Schumann, sénateur du Nord ; Tiget; *René Tomasini*, député de l'Eure et *Jacques Toubon*.

MEMBRES ELUS

Six députés : MM. Ansquer (Vendée), Falala (Marne), Guermeur (Finistère), Marette (Paris), Pasty (Creuse), Tiberi (Paris) et un sénateur M. Poncelet (Vosges).

Huit non-parlementaires : MM. Jean-Pierre Cassabel (Languedoc), Philippe Dechartre (secrétaire général adjoint), André Fanton (ancien député), Jacques Kosciusko-Morizet (ambassadeur de France), Jean-Claude Servan-Schreiber (délégué national), Roland Vernandon (ancien député) et Mmes Jacqueline Creup et Noëlle Dewavrin (déléguées nationales).

En Meurthe-et-Moselle

Les conseillers généraux communistes portent plainte contre un journaliste

De notre correspondant

Nancy. — Vendredi matin, 9 novembre, à Nancy, au début de la séance du conseil général de Meurthe-et-Moselle, M. Jules Jean, conseiller général communiste, a estimé inadmissible le compte rendu fait de la séance de la veille par un journaliste du *Républicain lorrain*.

Arguant d'accusations extrêmement graves portées contre les conseillers généraux dans leur ensemble, M. Jean, après avoir accusé nommément le journaliste d'« *anticommunisme particulièrement grossier* », de « *déformation de l'information* » et d'« *avoir trompé sciemment les populations* », a indiqué que son groupe avait décidé de porter plainte contre le journaliste, M. Etienne Colin, pour « *diffusion de fausses informations et diffamation* ».

Dans son article M. Colin avait expliqué les raisons qui avaient poussé les conseillers généraux de la majorité puis de l'opposition à refuser toute participation départementale au programme d'action prioritaire d'intérêt régional (PAPIR) portant sur la réalisation d'infrastructures routières. Il soulignait tout ce que pouvaient avoir de grave les décisions du conseil général (composé de dix-neuf membres de la majorité et de dix-huit membres de l'opposition, dont le président). Il concluait : « *Les élus de ce département ont fait tout le contraire de ce qui leur était dicté autant par leur mandat que par le simple bon sens.* » Son confrère de *l'Est républicain* avait vu dans l'attitude des élus « *un refus d'engagement* ».

Au nom de la majorité, M. Claude Huriet, conseiller général de Nancy-Nord a déclaré : « *Nous n'admettons pas que des élus attaquent publiquement un journaliste nommément désigné, mettant en cause son honnêteté professionnelle. Pour notre part, nous acceptons en élus responsables les jugements quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. La mise en cause d'un journaliste par le parti communiste est une tentative à peine voilée de museler la presse, de contrôler l'information.* »

JEAN-LOUIS BEMER.

Au Sénat

L'AFFAIRE DE BROGLIE

Répondant vendredi après-midi, 9 novembre, au Sénat, à M. Jean Colin (Union centriste Essonne) qui l'interrogeait sur l'affaire de Broglie, M. Mourot, secrétaire d'Etat à la justice, a notamment déclaré : « *L'instruction ouverte le 24 décembre 1976 nécessite encore de nombreuses investigations, mais tout est mis en œuvre pour que la lumière soit faite. Sept personnes sont actuellement inculpées, dont quatre sont incarcérées. La procédure devrait se trouver en voie d'être réglée dans un avenir assez proche.* »

M. Colin : « *Le ministre de l'intérieur avait donné l'affaire comme pratiquement élucidée quelques jours après l'assassinat de M. de Broglie. Or, trois ans sont passés et rien ne vient. Comment, dès lors, être satisfait du fonctionnement de la justice ? Pourquoi n'avoir pas désigné plusieurs magistrats instructeurs quitte à coordonner leur action ? La justice perd dans cette affaire, sinon de sa vérité, du moins de sa crédibilité.* »

● *M. Georges Latève*, juge d'instruction au tribunal de Paris, vient d'inculper et d'écrouer M. Albert Leyris, 38 ans, pour avoir en partie dirigé une « *société fictive* », Livry-Métaux. La vocation de cette entreprise aurait été de fournir des fausses factures. M. Leyris est également inculpé de complicité d'homicide volontaire dans l'affaire de l'assassinat de Jean de Broglie. Incarcéré le 26 janvier 1977, il avait été libéré le 15 février suivant (*le Monde* du 18 février 1977).

Après la nomination de M. Matteoli

UN COMMUNIQUÉ DU R.P.R.

Après la nomination de M. Matteoli comme ministre du travail (*le Monde* du 10 novembre), le R.P.R. a publié le communiqué suivant :

« *Le R.P.R. prend acte de la nomination du nouveau ministre du travail et de la participation et souhaite plein succès à Jean Matteoli dans la mission particulièrement délicate qui lui échoit.*

» *Le R.P.R. émet notamment le vœu que le dialogue social qu'avait su relancer Robert Boulin puisse être poursuivi et développé. Il rappelle en effet que, quels que soient les choix économiques, une politique spécifique de l'emploi peut, dès lors qu'elle est bien conduite, contribuer à améliorer le marché du travail et le climat social.*

» *A cet égard, le R.P.R. attend que soient étudiées et discutées les mesures qu'il a lui-même préconisées en particulier dans les domaines du placement, de la formation, des incitations à l'embauche et de la participation. Dans cette perspective, le R.P.R. se déclare prêt, pour sa part, à une concertation réelle et active.* »

POLITIQUE

LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Universités : en attendant 1981...

L'examen des crédits du ministère des universités n'a pas attiré beaucoup de députés : ils n'ont pas été plus d'une dizaine à intervenir au cours du débat. Il est vrai que ce n'est pas au Parlement que Mme Alice Saunier-Seïté définit sa politique. Le ministre des universités préfère préparer ses réformes en secret et les rendre publiques pendant les vacances, comme elle l'a fait le 9 août dernier pour les décrets modifiant les carrières des universitaires. Que pouvaient espérer les quelques députés présents d'un ministre qui ne répond pas à leurs questions et préfère disserter sur la science, « premier atout de la France » ?

En attendant, quarante-deux mille enseignants ne sauront toujours pas si les transformations d'emploi, nombreuses au budget 1980, se poursuivront dans les années à venir. Les vacataires n'auront aucune réponse au plan d'intégration dont la commission des affaires culturelles a demandé la mise en place. Ils apprendront seulement qu'ils « pourront concourir sur les emplois créés », selon le ministre, dans le cadre d'un plan de recrutement qui sera présenté lors du budget 1981. Ce court débat n'apportera aucune information aux universitaires sur la révision des habilitations de troisième cycle, l'hypothétique carte universitaire ou le mystère qui a présidé à la répartition des transformations d'emploi entre les différentes disciplines et entre les universités. Enfin, les étudiants — ils sont huit cent soixante mille inscrits dans les enseignements supérieurs — seront heureux d'apprendre du ministre que, « dans les formations les plus rigoureuses et les plus réalistes qui exigent une forte motivation et beaucoup de travail, le taux d'échec est faible, alors qu'il atteint des proportions insupportables ailleurs ». En ce qui concerne les bourses dont le taux continue de diminuer, en francs constants, une étude est en cours et Mme Saunier-Seïté n'a pas hésité à déclarer : « J'espère être en mesure de vous présenter un rapport et un projet précis avec le budget 1981. »

Le ministre des universités se passe de l'avis des députés pour modifier le déroulement des carrières des universitaires ou pour grignoter toujours un peu plus l'autonomie des universités, résultat de la loi d'orientation pourtant votée par le Parlement. Elle ne cherche pas non plus à avoir leur point de vue lorsqu'elle décide de décentraliser une partie de la Bibliothèque nationale à Provins, à Sablé-sur-Sarthe et à Troyes (villes respectivement administrées par trois ministres : MM. Peyrefitte, Le Theule et Galley !), car « elle s'était entretenue à plusieurs reprises avec son entourage », écrit M. Louis Le Pensec dans son rapport, en ajoutant : « Nous savons désormais — mais à vrai dire on s'en doutait — qu'il comprend au moins trois maires heureux qui se trouvent être en même temps ministres de la justice, des transports et de la coopération. »

SERGE BOLLOCH.

Vendredi 9 novembre, l'Assemblée nationale examine le budget du ministère des universités dont les crédits s'élèvent à 14,5 milliards (le Monde du 11 octobre).

M. COULAIS (U.D.F.), rapporteur spécial de la commission des finances, rappelle que 73 % des crédits sont affectés à la rémunération des personnels et que quatre milliards vont à la recherche universitaire, soit 27 % du budget. Il souligne également que la progression pour 1980 est de 10,6 % pour l'ensemble du budget, contre 14,9 % en 1979. La commission des finances, souligne-t-il, souhaite que l'adaptation des enseignements supérieurs de la recherche aux besoins de l'économie soit poursuivie, ainsi que l'amélioration de la gestion des universités.

M. LE PENSEC (P.S.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, évoque « *le vieillissement rapide du potentiel universitaire* », en indiquant que la proportion de professeurs âgés de plus de cinquante ans est de 83 % en médecine, 81 % en lettres, 65 % en pharmacie et 60 % en sciences. A cette situation, précise-t-il, ne répond que la faiblesse des créations d'emplois. M. Le Pensec s'élève contre « *le pouvoir discrétionnaire du ministre des universités dans la nomination des professeurs « émérites » ou « l'avancement de classe* ». Il évoque également l'encadrement rigide des établissements « *qui empêche toute incitation au développement d'une politique saine et toute prise de responsabilité des universités* ». Au sujet de la carte universitaire et de la recherche, il assure que le ministère préfère, à une vaste concertation sur cette question, « *le colloque singulier entre lui et chaque établissement* ». En conclusion, il analyse le budget en déclarant que celui-ci est également caractérisé par « *l'absence de plan d'intégration des vacataires, aucune politique globale de la recherche fondamentale, aucune nouvelle mesure sociale de démocratisation des enseignements supérieurs* ».

Dans la discussion générale, M. SCHNEITER (U.D.F., Marne) assure que M. Le Pensec a parlé en son nom personnel et non en celui de la commission. Il se félicite d'un budget qui tend, selon lui, « *à adapter l'université au monde moderne* » et insiste sur l'entretien des bâtiments qui devrait être, selon lui, l'objet d'un plan pluriannuel.

M. RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis) dénonce les mesures tendant à « *détruire le potentiel de la recherche* » et évoque le « *sabordage* » de celle-ci. Soulignant le « *déclin global* » du budget des universités, il déclare : « *Malgré les ukases que vous jetez sur l'Université depuis trois ans, celle-ci résiste et refuse de se coucher* ». Il définit ensuite les objectifs du budget : « *1) Imposer l'austérité ; 3) Redéployer les formations ; 3) Renforcer votre mainmise idéologique.* » S'adressant à Mme Saunier-Seïté, il déclare : « *Vous aimez les bons mots totalitaires, votre style est au diapason de votre politique, votre vocabulaire à cran d'arrêt.* »

M. COMITI (R.P.R., Bouches-du-Rhône) dénonce « *la politisation de l'Université, qui devient un champ de luttes électorales où l'on essaie de piéger les électeurs* ». Selon lui, le problème essentiel est celui « *de la mise en ordre* » et de l'adaptation de l'Université au monde présent. « *Il faut redéfinir les finalités* », ajoute-t-il. M. Comiti résume ensuite les fonctions de l'Université : « *1) Donner d'abord un métier correspondant aux besoins de l'économie ; 2) Dispenser la culture ; « 3) Accueillir la recherche.* » Il assure enfin que l'Université « *est malade de la loi d'orientation, dont nous sommes tous responsables puisqu'elle fut votée à l'unanimité* ».

M. MEXANDEAU (P.S., Calvados) se refuse à « *égrener* » le « *rosaire des carences* » du ministre et évoque « *le cri d'alarme de deux mille chercheurs menacés dans l'autonomie de leurs recherches et par les moyens qui sont mis à leur disposition* » (*le Monde* du 6 novembre). A propos de la carte universitaire, il met en cause l'esprit « *malthusien* » de Mme Saunier-Seïté et l'absence de dialogue à ce sujet avec les universités et le Parlement. Il évoque, enfin, l'Institut Auguste-Comte, « *gadget coûteux dû à l'imagination giscardienne* », — dont les crédits atteignent 100 000 francs (*le Monde Dimanche* des 16-17 septembre).

M. MULLER (App. U.D.F., Haut-Rhin) souligne la « *progression considérable* » obtenue dans les rapports entre l'Université et l'industrie, ainsi que le « *courage* » et l' « *obstination* » du ministre.

Mme PRIVAT (P.C., Seine-Maritime) constate l' « *absence complète de dialogue* » entre les universités et le ministère, ainsi qu'un « *autoritarisme stérilisant* » et les conditions de travail « *désastreuses* » de plusieurs I.U.T.

M. ANDRIEU (P.S., Haute-Garonne) se préoccupe de la situation matérielle des étudiants, notamment de la diminution des bourses et de l'augmentation du ticket-repas.

M. BEREST (U.D.F., Finistère) insiste sur le problème de la formation pédagogique des professeurs du second degré.

M. DEVAQUET (R.P.R.) : le système ultra-sélectif des grandes écoles

M. DEVAQUET (R.P.R., Paris) estime qu'il est nécessaire de s'interroger sur les finalités de l'enseignement universitaire et sur la réorganisation des filières universitaires. « *Notre culture*, déclare-t-il, *didactique, rationaliste, devient en partie inadéquate. (...) La spécialisation étroite est une aberration.* » Il s'inquiète également de la coexistence du système « *ultra-sélectif* » des grandes écoles avec l'absence de sélection dans les universités et de la coupure entre « *l'élite* » et les couches moyennes qui est « *grave* » et qui « *s'accroît* ». Enfin, M. Devaquet souligne les progrès qu'il conviendrait de réaliser en ce qui concerne l'information à l'intérieur du système universitaire et la communication de ce système vers l'extérieur. « *Il faut*, ajoute-t-il, *réduire la fracture science-société.* »

Répondant aux orateurs, Mme SAUNIER-SEITE, reconnaît que le problème du renouvellement du corps enseignant reste « *vital* » et exige la mise en place d'un plan de recrutement « *qui serait présenté avec le budget de 1981* ». Elle relève la « *médiocrité* » de beaucoup de doctorats du troisième cycle « *qui ne sont plus reconnus par certains pays étrangers* ». Elle ajoute : « *C'est la conséquence de l'extrême dispersion des D.E.A.* (diplômes d'études approfondies), *de leur spécialisation trop étroite, de leurs horaires trop légers, de leur niveau trop faible et de l'absence d'apprentissage méthodologique à la recherche. Ils n'attirent pas d'étudiants des grands pays scientifiques, et les meilleurs étudiants du tiers-monde préfèrent maintenant les universités anglo-saxones.* » A propos du nombre des étudiants étrangers, elle précise que la France est le pays qui en accueille proportionnellement le plus, et ajoute : « *Dans l'absolu, deux fois plus, par exemple, que la R.F.A. (108 000 contre 54 000) et, quand il s'agit d'étudiants du tiers-monde, toutes les universités françaises, sans exception, les accueillent. Ils ne sont pas, comme en U.R.S.S., parqués dans une université Lumumba.* »

Le ministre indique que la coopération entre la recherche universitaire et les entreprises se développe non seulement avec les grandes entreprises, mais aussi les P.M.E., les P.M.I. et les sociétés de services. Mme Saunier-Seïté déclare enfin que « *seule notre réussite scientifique peut garantir pour l'avenir tous les progrès sociaux acquis depuis un demi-siècle* ».

M. MEXANDEAU proteste ensuite contre l'attitude du ministre en déclarant : « *Dans sa réponse, le gouvernement doit tenir compte des critiques de l'opposition comme de celles de la majorité. Or il nous a superbement ignorée, rapporteur compris.* » En signe de protestation, les députés socialistes quittent alors la séance.

Mme COULAIS répond que, si Mme Saunier-Seïté n'a pas répondu aux questions de l'opposition, « *c'est sans doute parce que celles-ci étaient fondées sur des prémisses erronées* ».

M. XAVIER DENIAU (app. R.P.R., Loiret) présente un amendement tendant à supprimer diverses subventions de fonctionnement servant à financer les actions qui, selon lui, « *ne semblent pas répondre dans la pratique à l'objectif général de défense de la langue française* ».

Le MINISTRE des universités affirme qu'elle n'attribue aucun crédit pour les colloques et congrès « *qui ne réservent pas une place normale à la langue française* ».

M. RALITE déplore de son côté que « *le mauvais exemple vienne d'en haut* » et, mettant en cause M. Giscard d'Estaing, assure que « *le bilinguisme est installé au plus haut niveau de l'Etat* ». Devant l'engagement de Mme Saunier-Seïté de « *reprendre le problème* », l'amendement est retiré.

Les crédits des universités sont ensuite adoptés.

Dialogue...

M. Mexandeau a sans doute eu tort de rappeler au ministre des universités que la « coutume » parlementaire voulait qu'un ministre, qui présente son budget, réponde aux députés de l'opposition comme à ceux de la majorité. En quittant l'hémicycle pour protester contre le mépris affiché à leur égard, les socialistes ont-ils fait l'effort de comprendre ce qui fait l'essentiel de la personnalité de Mme Saunier-Seïté ? Après tout, est-ce bien sa faute si elle ne connaît pas les règles de la courtoisie et de la démocratie parlementaire ? A quelqu'un qui, dans l'accomplissement quotidien des devoirs de sa charge, manifeste un ostracisme sans faille vis-à-vis de tous ceux qui ne sont pas « bien-pensants », on ne peut demander d'appliquer les vertus du dialogue à l'Assemblée nationale...

Et si MM. Mexandeau, Andrieu, Le Pensec (P.S.), Mme Privat et M. Ralite (P.C.) on également dénoncé l'absence totale de ce dialogue entre le ministre des universités et les universitaires, si les journalistes se sont une fois de plus élevés contre des méthodes qui consistent, en matière d'information, à privilégier toujours la presse qui approuve souvent par rapport à celle qui critique parfois, c'est que Mme Saunier-Seïté a une certaine conception du « dialogue » et de l' « information », voilà tout.

Pourtant, comment ne pas relever, avec M. Ralite, l'aspect insolite de cette phrase, prononcée par Mme Saunier-Seïté le 23 octobre : « *Elles revivent* [les universités] *dans le dialogue avec le siècle.* »

Avec le siècle peut-être, mais avec le ministre des universités ? Pauvre dialogue finalement que celui qui s'échange uniquement avec les « bons » députés, les « bons » enseignants, les « bons » étudiants, les « bons » journalistes... — L. Z.

P.T.T. : le poids du « trafic presse »

Vendredi 9 novembre, l'Assemblée nationale examine le budget des postes et télécommunications dont les crédits s'élèvent à 90,9 milliards de francs.

M. RIBES (R.P.R.), rapporteur spécial de la commission des finances, déclare que le nombre d'emplois créés en 1980 s'élève à 5 500 (11 257 en 1979), sur un total de 14 639 pour l'ensemble de la fonction publique. Il indique que 24 000 cabines téléphoniques nouvelles seront installées en 1980, ce qui portera leur nombre à 100 000. Les fonds en dépôt à la Caisse nationale d'épargne, note-t-il d'autre part, qui s'élevaient à 142,8 milliards au 1er janvier 1979, devraient atteindre 154,8 milliards au 1er janvier 1980 et progresser de plus de 14,4 milliards en cours d'année. Les produits de la publicité dans l'annuaire téléphonique sont évalués à 400 millions de francs (350 en 1979). Les lignes téléphoniques, qui doivent atteindre 20 millions d'unités en 1982, selon le programme de Blois, devraient s'établir à 13,7 millions d'unités en 1979. Les délais de raccordement restent compris entre sept et huit mois, « *ce qui*, observe le rapporteur, *est fort éloigné de l'objectif fixé, trois mois et demi en 1980* ».

Le déficit prévisionnel occasionné par le transport et la distribution à tarif réduit de la presse dépassera 2 milliards en 1979 et en 1980. « *Le trafic presse*, explique M. Ribes, *est en effet très important puisqu'il oscille autour de deux milliards de journaux adressés annuellement par la poste, soit un objet de correspondance sur cinq.* » La révision des listes d'inscriptions des titres, qui a été effectuée sur *sept mille dossiers, a abouti à supprimer 30 % de l'ensemble*, « *mais*, ajoute M. Ribes, *le nombre total d'exemplaires des journaux transportés n'a pas diminué pour autant, en raison de la réinscription de journaux* ».

M. N[illegible] (R.P.R.), rapporteur pour avis à la commission de la production, évoque les risques que présente le développement de la télématique. « *Si une déontologie stricte n'est pas respectée*, indique-t-il, *les libertés individuelles pourraient subir des atteintes. D'autre part, le rôle de l'Etat pourrait être réduit.* »

Dans la discussion générale M. JOUVE (P.C., Haute-Vienne) relève l'aspect « *dramatiquement inquiétant pour les personnels* » du budget. « *Il faut treize ans*, ajoute-t-il, *pour qu'un préposé des P.T.T. atteigne 3 000 F par mois.* » Il s'insurge contre « *la tentative de démantèlement* » et juge « *insupportables* » les remises en cause du droit de grève.

M. BAYARD (U.D.F., Loire), se félicite de la « *démocratisation* » du téléphone, mais, au nom de « *l'équité entre citadins et ruraux* », déplore le retard du raccordement à la campagne, bien que, précise-t-il, celui-ci soit plus coûteux. Il évoque le retard dans la distribution du courrier et note que le trafic postal s'accroît de 2,5 % par an.

M. CLAUDE MICHEL (P.S., Eure), rappelle la grève nationale des P.T.T. du 25 octobre dernier. Il déclare à ce sujet : « *Le pouvoir choisit la dégradation et le pourrissement de la situation.* » Il estime que les P.T.T. « *sont malades du manque d'effectifs* » et assure que vingt-sept mille jeunes, reçus à des concours d'entrée depuis plus d'un an, sont inscrits au chômage.

Une entreprise industrielle et commerciale

M. MAUGER (R.P.R., Vendée), affirme que les P.T.T. ne devraient pas être un ministère, mais « *une entreprise industrielle et commerciale* ». Evoquant la grève intervenue en cette administration, il déplore le blocage des négociations et réclame le retour à la « *concertation* ».

M. DELPRAT (N.I., Yonne), déclare que la notion de service public impose une « *présence constante sur le terrain ; il est inconcevable que le courrier ne puisse être distribué dans les délais* », précise-t-il.

M. SOURY, (P.C., Charente), s'intéresse plus particulièrement à l'action de la poste en milieu rural et M. HAMEL (U.D.F., Rhône) évoque la « *répétition regrettable des grèves* ». Il adresse ensuite un « *chant de louanges* » pour le ministre, « *de gratitude* » pour les collaborateurs du ministre et les personnels et « *d'espoir* » pour la poursuite des efforts. Il demande enfin qu'un effort soit fait en faveur de la création de lignes rurales, « *notamment dans le Rhône* ».

M. JAGORET (P.S., Côtes-du-Nord) indique que cent mille lignes sont en attente en Bretagne et M. BOYON (R.P.R., Ain) estime « *intolérable* » que les candidats reçus au concours des postes attendent parfois plus d'un an leur nomination.

M. MONTDARGENT (P.C., Val-d'Oise) assure que la distribution journalière est supprimée dans les grandes villes, « *notamment à Argenteuil* » et dénonce « *la désorganisation du service postal* ».

M. ZELLER (app. U.D.F., Bas-Rhin) note l'existence d'un « *malaise rampant* » dans l'administration des P.T.T. et évoque à ce sujet « *l'excès de zèle de certaines structures d'encadrement* ».

M. NUCCI (P.S., Isère) remarque que la construction de nouveaux bureaux de poste et l'amélioration des anciens sont de lourdes charges pour les communes rurales, et M. WAGNER (R.P.R., Yvelines) évoque les agressions dont sont victimes les bureaux de poste.

M. SEGARD, secrétaire d'Etat aux P.T.T., reconnaît que les relations entre la presse et la poste « *posent un grave problème* » et souligne qu'une « table ronde » est saisie de cette question. Il déclare qu'en France le trafic annuel ne dépasse pas encore deux cent cinquante objets par habitant alors qu'il atteint quatre cent cinquante aux Etats-Unis. Il souligne qu'aucun bureau de poste n'a été fermé depuis 1975, et ajoute : « *Aucun ne sera fermé.* » Il affirme, d'autre part, qu'il est « *fermement attaché au monopole de la poste et que celui-ci ne saurait tenir si la poste s'avérait un jour n'être plus en mesure de fournir la qualité de service sur laquelle les usagers peuvent raisonnablement compter* ».

M. Ségard assure qu'aujourd'hui 70 à 75 % des lettres de première catégorie (N.D.L.R. : il s'agit des lettres affranchies à 1,30 F) sont distribuées le lendemain du jour de dépôt et 20 à 25 % le surlendemain. « *Mon ambition*, ajoute-t-il, *est que dès que possible la poste garantisse à près de 90 % la distribution le lendemain du jour de dépôt pour tous les journaux et toutes les lettres de première catégorie.* »

Deux millions de lignes téléphoniques par an

Le ministre déclare que, dans la perspective d'« *une meilleure maîtrise des coûts* », les distributions du courrier de l'après-midi seront progressivement supprimées en province. « *Ces tournées*, explique-t-il, *représentent 20 % du coût de la distribution et ne servent qu'à acheminer 5 % du courrier.* » Les investissements prévus pour 1980, indique-t-il, « *doivent permettre, au cours des prochaines années, de poursuivre la croissance du parc téléphonique à un rythme proche de deux millions de lignes par an* ».

Le ministre précise que l'industrie des télécommunications occupe 80 000 personnes, auxquelles il faut ajouter environ 20 000 personnes occupées dans les entreprises de sous-traitance et 30 000 personnes dans les entreprises de bâtiment et de génie civil liées aux télécommunications. A propos de la création d'emplois, M. Ségard déclare : « *Il est certain que les P.T.T. ont offert aux concours des années passées un nombre de places supérieur au nombre de postes qui sont effectivement libérés (...). La situation anormale que nous connaissons à l'heure actuelle doit être rétablie au milieu de l'année prochaine.* » Des crédits se montant à 85 millions de francs, ajoute-t-il, permettront d' « *assurer la revalorisation des principales primes et indemnités dont le pouvoir d'achat n'avait pas suivi l'évolution des prix* ». Enfin, le ministre des P.T.T. souligne que 80 millions de francs seront consacrés à l'amélioration de la sécurité et précise que le nombre total d'agressions a diminué de 21 % au cours des trois premiers trimestres de 1979 par rapport à la même période de l'année précédente.

L'Assemblée examine ensuite un amendement de la commission des finances réduisant de 100 millions de francs le coût pour les P.T.T. du régime d'affranchissement de la presse et visant à reporter ces dépenses sur le budget général. M. Ségard assure que « *la poste serait excédentaire s'il n'y avait pas le problème de la presse* », mais s'oppose à cet amendement qui, assure-t-il, « *aboutirait à une réduction de 100 millions du budget des P.T.T.* ». L'amendement est repoussé par l'Assemblée. Les crédits du ministère des postes et télécommunications sont ensuite adoptés.

LAURENT ZECCHINI.

LA COMMISSION DES LOIS PROPOSE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES INCENDIES DE FORÊT.

La commission des lois de l'Assemblée nationale a examiné, jeudi 8 novembre, sur rapport de M. Jean Tiberi (R.P.R.), les propositions de résolution de MM. André Lajoinie (P.C.) et Gaston Defferre (P.S.), tendant à la création de commissions d'enquête sur les incendies de forêt dans les régions méditerranéennes. M. Tiberi a émis des doutes sur l'efficacité d'une telle commission, mais il a déclaré ne pas être opposé au principe de sa création. MM. Louis Maisonnat (P.C.), Alain Hautecœur (P.S.), Jacques Piot (R.P.R.) et Jacques Douffiagues (U.D.F.) se sont prononcés en faveur de la création d'une commission.

La commission des lois a adopté, d'autre part, sur le rapport de M. Hautecœur, la proposition de loi, adoptée par le Sénat, et tendant à ajouter le 8 mai à la liste des fêtes légales énumérées par le code du travail. La commission avait auparavant repoussé un amendement de son président, M. Jean Foyer (R.P.R.), qui proposait de supprimer le lundi de Pentecôte de la liste des fêtes légales, afin de compenser le rétablissement du 8 mai comme jour férié.

LES CRÉDITS DES ANCIENS COMBATTANTS SONT REPOUSSÉS EN COMMISSION

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a repoussé jeudi 8 novembre le budget des anciens combattants. A cette occasion, le rapporteur, M. Falala (R.P.R., Marne) a démissionné de ses fonctions. C'est donc le président de la commission, M. Berger (R.P.R., Côte-d'Or) qui présentera ce budget devant l'Assemblée nationale le mercredi 14 novembre.

Au Sénat

LA RÉUSSITE DES CONCILIATEURS

Répondant vendredi après-midi 9 novembre, au Sénat, à M. Valcin (R.P.R., Martinique), qui déplorait l'insuffisance des moyens dont disposent les conciliateurs créés par un décret de mars 1978, M. Mourot, secrétaire d'Etat à la justice a répondu notamment : « *Effectivement, les frais de secrétariat, d'acheminement du courrier, ne sont pas pourvus au titre du budget de la justice, de sorte que les municipalités sont encore contraintes de les supporter. Mais il s'agit de sommes assez modestes. Au reste, les municipalités les assurent généralement volontiers, compte tenu de l'apport non négligeable de « tranquillité publique » de ces conciliateurs... Mis d'abord en place à titre expérimental dans quatre départements, les conciliateurs ont vite montré leur efficacité. Leur nombre augmente rapidement : 625 au 1er avril 1979 ; 725 au 20 août ; 800 au 1er octobre dernier. L'objectif est d'arriver à un conciliateur au moins par canton. Dans cinq cours d'appel le taux d'arrangements amiables obtenus est estimé à environ 50 %. Mais à Bordeaux et à Dijon, par exemple, ce taux est respectivement de 64 et 76 %. La réussite provient, bien sûr, de la confiance que font les intéressés aux conciliateurs, mais souvent dans la mesure où la conciliation leur est conseillée par le maire ou par un élu cantonal.* »





Mme Pompidou, M. Chirac et M. Chaban-Delmas assistent aux obsèques de Mme de Gaulle

Selon les dernières volontés de Mme de Gaulle, décédée jeudi 8 novembre, les obsèques, qui devaient avoir lieu à Colombey samedi après-midi 10 novembre, revêtiront un caractère *« strictement familial »*. M. Giscard d'Estaing s'est fait représenter par le général Bertrand de Montaudouin, chef de l'état-major particulier de la présidence de la République. Mme Claude Pompidou, M. Jacques Chirac et M. Jacques Chaban-Delmas, qui figurent parmi les personnalités assistant à cette cérémonie, le font à titre personnel. Le maire de Paris est venu saluer *« au nom de la population parisienne »* la dépouille mortelle de la veuve du général de Gaulle, lors de la levée du corps, samedi matin. La mise en bière a eu lieu vendredi à l'hôpital du Val-de-Grâce en présence du vice-amiral Philippe de Gaulle, du général de Boissieu, de leurs épouses et de l'un des petits-fils de la défunte, M. Jean de Gaulle.

Mme de Gaulle a été associée à son mari dans l'homélie prononcée vendredi matin, en l'église de Colombey, à l'occasion du neuvième anniversaire de la mort de Charles de Gaulle, en présence notamment de MM. Jacques Chaban-Delmas, Pierre Messmer, Claude Hettier de Boislambert, grand chancelier honoraire de l'ordre de la Libération, du général Jean Simon, actuel grand chancelier de cet ordre, de MM. Pierre Lefranc, président de l'Association nationale pour la fidélité au général, Maurice Druon et Jean Marin, ancien P.-D.G. de l'A.F.P.

Organisée par l'Association des Français libres, une messe à laquelle participaient M. Raymond Barre et plusieurs membres du gouvernement, ainsi que la famille du général de Gaulle, a été dite, vendredi soir, en la chapelle Saint-Louis-des-Invalides. Dans son homélie, l'abbé Norbert Calmels, supérieur de l'ordre des Prémontrés, a rappelé *« les vertus, les qualités et les leçons du général de Gaulle »* et souligné que *« jamais* [son] *audience ne fut aussi forte et aussi nécessaire »*.

M. PIERRE AYMARD EST CHARGÉ D'EXAMINER LA SITUATION DES FONCTIONNAIRES DES DOM

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a chargé M. Pierre Aymard, conseiller-maître à la Cour des comptes, d'*« engager la concertation avec les organisations syndicales des départements d'outre-mer sur la situation des fonctionnaires servant dans ces départements »*.

M. Aymard, qui sera assisté de M. Jean-Michel Rempp, expert des problèmes des prix, chef du service des conditions de vie des ménages à l'INSEE, se rendra dans les semaines qui viennent dans chacun des départements d'outre-mer.

A l'issue de cette concertation, le secrétaire d'Etat *« tirera lui-même, avec les organisations syndicales représentatives, toutes les conclusions utiles et proposera au gouvernement les décisions qui lui paraîtront justifiées »*.

[M. Aymard a servi, de 1941 à 1967, dans les territoires d'outre-mer. Il a également été chef de la mission permanente d'aide et de coopération auprès de la République islamique de Mauritanie. Nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes en 1967, M. Aymard a, de 1971 à 1974, servi au ministère de la fonction publique, exerçant notamment, en 1973, les fonctions de directeur du cabinet de Paul Dijoud, alors secrétaire d'Etat à la fonction publique. A ce titre, il a joué un rôle important dans les négociations avec les organisations syndicales, dans le cadre de la politique contractuelle.]

A PROPOS DE L'INTERVIEW DE Mme GISCARD D'ESTAING A LA « GACETA ILUSTRADA »

L'interview de Mme Giscard d'Estaing, publiée en octobre dernier par l'hebdomadaire *Gaceta ilustrada*, provoque une petite polémique, notamment en Espagne.

On se souvient que l'épouse du chef de l'Etat français avait déclaré, au cours de cet entretien, *« un second septennat ne semble guère tenter le président »* (*le Monde* du 18 octobre). Interrogée le 25 octobre, au cours d'un voyage dans le Calvados, sur la signification de cette phrase, Mme Giscard d'Estaing avait affirmé : *« Il s'agissait là d'un simple commentaire et non d'une déclaration. »*

Cette remarque a été présentée, dans certains journaux espagnols, comme un démenti opposé à la *Gaceta ilustrada*. La rédactrice qui avait recueilli l'interview pour cet hebdomadaire, Mme Pilar Herraiz, nous demande de *« l'aider à rétablir sa rigueur professionnelle »*.

Dans une lettre, elle nous précise que Mme Giscard d'Estaing, au terme de l'entrevue, avait demandé que le texte de l'entretien lui fût soumis, après rédaction — ce qui fut fait — et qu'un *« coup de fil de l'Elysée »* lui avait signalé peu après que *« tout était d'accord »*. Mme Pilar Herraiz note : *« Je ne saurais dire qui a lu le texte que j'ai fait déposer à l'Elysée dans l'après-midi du 27 septembre »* mais elle souligne que l'accord qu'elle avait reçu avant publication attestait la *« grande exactitude »* des propos rapportés.



A SON QUATRIÈME CONGRÈS NATIONAL RÉUNI A PARIS

Le P.F.N. présente ses propositions « pour une nouvelle droite politique »

Le Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite), créé il y a cinq ans, et devenu la branche française de l'eurodroite, réunit samedi 10 et dimanche 11 novembre, dans un hôtel parisien, son quatrième congrès national. Les travaux ont été préparés par une série de séminaires régionaux.

Les dirigeants du P.F.N. se proposent essentiellement trois objectifs : définir leur stratégie dans la perspective des prochaines échéances électorales, situer leur formation par rapport au courant de pensée de la « nouvelle droite culturelle » et présenter une série de propositions pour l'avènement d'une « nouvelle droite politique » visant à combattre à la fois la gauche et le libéralisme giscardien. Le congrès doit renouveler aussi le bureau politique et le conseil national du parti.

Sans craindre de pratiquer l'autosatisfaction, le P.F.N. se prévaut du résultat que la liste de l'Eurodroite française, conduite par M. Jean-Louis Tixier-Vignancour, a obtenu aux élections européennes (265 074 voix, soit 1,31 % des suffrages exprimés) — c'est, il est vrai, un des meilleurs scores réalisés par l'extrême-droite depuis l'élection présidentielle de 1965 — pour prétendre rassembler tous les partisans d'un *« renouveau »* de la droite française.

Il se trouve conforté dans cette espérance par le succès qu'il a obtenu à l'élection municipale d'Aix-en-Provence, à l'issue de laquelle un de ses militants a été élu sur la liste de M. Alain Joissains (U.D.F.-rad.). C'est la première fois qu'un membre du P.F.N. devient, comme tel, conseiller municipal d'une grande ville. La formation que dirigent MM. Pascal Gauchon et Alain Robert espère remporter d'autres succès du même genre aux élections municipales de 1983. *« Mais ceci suppose une large ouverture vers les éléments les plus « droitiers » de la majorité »*, souligne le bureau politique du parti. Pour l'élection présidentielle de 1981, le choix du P.F.N. est fixé : *« Faire échec aux projets sociaux-démocrates de Giscard. »*

La direction du P.F.N. devait soumettre au congrès une brochure précisant ses propositions *« pour une nouvelle droite politique »*, dans laquelle elle estime que la rupture de l'union de la gauche pourrait conduire les socialistes à répondre, à terme, aux sollicitations du chef de l'Etat : *« Combien de temps avant que le P.S. (ou une partie du P.S.) ne réponde aux œillades lancées par Lecanuet ou Stoléru ? Ce qui se passe, c'est que Giscard est en train de devenir, pour la droite, le danger crédible. Ce qui nous impose de représenter avec sérieux notre famille. Nous ne reviendrons pas à la politique du pire ; et quand le choix nous sera imposé entre un homme de gauche et un majoritaire, nous n'hésiterons jamais. C'est le prix de notre cohérence. Mais nous envisageons en 1981 toutes les possibilités de faire pièce à Giscard comme en 1974 la droite a fait pièce à Chaban, l'homme (déjà !) de l'ouverture à gauche. »*

Deux autres brochures seront diffusées ultérieurement, l'une analysant la crise idéologique, économique et sociale actuelle, l'autre exposant les solutions préconisées par la direction du parti.

Le P.F.N. veut également profiter de son congrès pour débattre de la nouvelle droite, dont il se réclame, sans partager pour autant toutes les thèses soutenues par le Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE) et le courant de pensée animé par M. Alain de Benoist, directeur de la revue *Nouvelle Ecole*. Ceux-ci s'efforcent, d'ailleurs, de prendre leurs distances avec la branche française de l'eurodroite.

Une mise au point du GRECE

A la veille du congrès, le GRECE a fait notamment savoir, *« afin de dissiper tout malentendu et toute ambiguïté »*, qu'il ne s'estime *« en aucune façon concerné par les activités et les prises de position de ceux qui se réfèrent à une « nouvelle droite politique »*. La mise au point du groupement ajoute : *« Le GRECE a toujours clairement spécifié le caractère exclusivement culturel et métapolitique de son action. Bien entendu, le GRECE, qui se définit lui-même comme le vecteur d'une nouvelle culturel et qui juge cette expression beaucoup plus juste, pour décrire son entreprise, que celle de* « nouvelle droite », *ne se reconnaît pas le droit d'empêcher quiconque d'utiliser cette étiquette. Mais il tient à dénoncer, par avance, toute tentative d'amalgame qui chercherait à le lier, d'une façon ou d'une autre, à une opération politique. »*

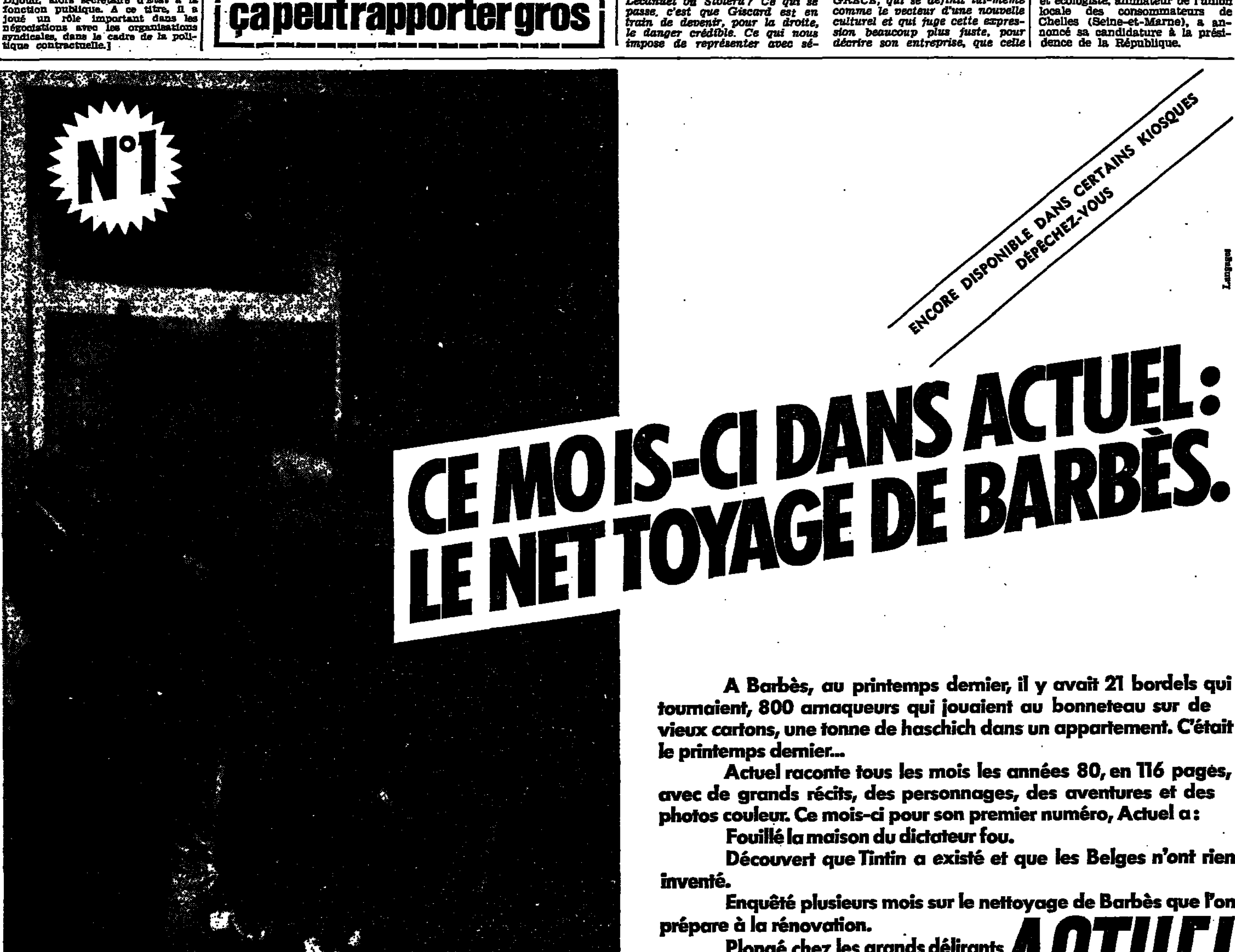
En réponse, les dirigeants du P.F.N. reprochent aux idéologues de la nouvelle droite de faire preuve de *« sectarisme »* et de faire le jeu des giscardiens en lançant, au nom du renouvellement du débat d'idées, des appels à l'avènement d'une nouvelle gauche.

Ils s'interrogent aussi sur les nouvelles orientations du R.P.R. auquel ils s'étaient alliés à l'occasion des élections municipales de 1977 : *« Depuis 1979, l'évolution de Chirac ne peut séduire une partie de la droite. D'abord, la campagne des élections européennes (retour aux thèmes gaullistes) a déçu certains ; d'autres n'ont pas compris que Chirac ait cru utile de prendre personnellement position contre le phénomène nouvelle droite. Surtout, Chirac semble avoir renoncé à l'opposition systématique contre Valéry Giscard d'Estaing et il met de côté son équipe dure... »*

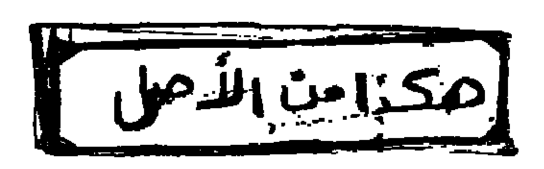
Le P.F.N. craint que ses possibilités d'alliance n'en soient réduites. C'est pourquoi l'objectif prioritaire de ce quatrième congrès est de définir la meilleure stratégie pour rendre le style et les propositions du P.F.N. *« acceptables »* par l'électorat de droite hostile à la politique giscardienne.

ALAIN ROLLAT.

● *M. Maurice Schoirter*, militant socialiste, autogestionnaire et écologiste, animateur de l'union locale des consommateurs de Chelles (Seine-et-Marne), a annoncé sa candidature à la présidence de la République.







La diffusion du film « le Pull-Over rouge »

• Des passages de l'œuvre devront être coupés
• Plusieurs maires du Sud-Est envisagent des interdictions

La diffusion du film de M. Michel Drach, « le Pull-Over rouge », qui est projeté dans douze salles parisiennes, depuis le 7 novembre, risque de se heurter, dans certaines villes du Sud-Est, à des interdictions décidées par certains maires (nos dernières éditions).

Le film est directement inspiré de l'assassinat de la petite Marie-Dolorès Rambla, huit ans, dont le corps avait été retrouvé le 3 juin 1974 dans un bois, près d'Aubagne (Bouches-du-Rhône). Christian Ranucci, vingt-deux ans, avait été condamné pour ce meurtre et guillotiné à Marseille le 27 juillet 1976.

Les parents de la victime, M. et Mme Pierre Rambla, avaient demandé la saisie du film pour atteinte à l'intimité de la vie privée. En audience de référé, mercredi 7 novembre, Mme Simone Rozès, présidente du tribunal de Paris, avait refusé la saisie pour ne pas « porter une atteinte à la liberté d'expression ». Les époux Rambla ayant fait appel de ce jugement, les magistrats de la première chambre de la cour d'appel de Paris ont décidé, vendredi 9 novembre, que le film de Michel Drach devrait subir, d'ici au 14 novembre, l'amputation de quatre scènes mettant en scène la famille de la victime. En outre, un avis sera inséré au début de l'œuvre faisant état de cette décision de justice.

L'émotion suscitée dans le Midi par l'affaire est à l'origine des intentions de certains maires d'interdire la diffusion du film. Toutefois on en est, dans la plupart des cas, au stade des intentions. Seul M. Henri Fabre, premier adjoint au maire de Toulon, M. Maurice Arreckx (U.D.F.), a pris un arrêté d'interdiction. Il a indiqué que la mairie avait reçu « de nombreux appels téléphoniques annonçant qu'il y aurait des manifestations violentes si le film était projeté ».

A Aix-en-Provence, M. Alain Joissains a déclaré qu'il soumettrait le projet lundi à son conseil. « A titre personnel, a-t-il précisé, je pense qu'il s'agit d'une ignominie que de réaliser un tel film. » M. Pierre Rinaldi, maire R.P.R. de Digne (Alpes-de-Hautes-Provence), a indiqué qu'il proposerait mardi l'interdiction du film à son conseil. D'autres maires pourraient adopter la même attitude : MM. Alfred Martin, maire de Carry-le-Rouet ; Jean Francou, maire (C.D.S.) de Salon-de-Provence et sénateur des Bouches-du-Rhône ; Laurens Deleuil, maire (mod. maj.) de Marignane, et Maurice Bertrand, maire (R.P.R.) de Plan-de-Cuques.

A la préfecture des Bouches-du-Rhône, on nous a indiqué, ce samedi 10 novembre, qu'aucun arrêté d'interdiction n'était encore parvenu dans les services préfectoraux.

M. et Mme Rambla ont été reçus, à leur demande, vendredi 9 novembre dans la soirée, par Mlle Eliane Signorini, chargée de mission au secrétariat général de la présidence de la République. Ils ont réclamé que des « poursuites pénales » soient engagées contre les auteurs du film.

Messieurs les censeurs...

Une double offensive est menée contre *le Pull-Over rouge* de Michel Drach. L'une est compréhensible car elle s'appuie sur une douleur que le film, bien que ce ne soit évidemment pas son but, vient raviver : celle des parents de la petite Marie-Dolorès Rambla assassinée le 3 juin 1974. La seconde est plus étonnante par la promptitude peureuse qui en est la marque : celle des maires d'un certain nombres de villes du sud-est de la France.

Appelés à se prononcer, en urgence, sur l'action de M. et Mme Rambla, les juges ont, en appel, contrairement à la décision de première instance, choisi d'ordonner quatre coupes. Elles sont, pour qui a vu le film avant celles-ci, inutiles. Toutes les scènes supprimées (les larmes des parents, les cris des voisins) se sont inévitablement produites. Seule une des quatre séquences, incluse en noir et blanc lors du passage consacré aux audiences et qui montre la petite Dolorès sautant à la corde, pouvait apparaître comme superflue. Encore que, dans sa finalité, « favorable » aux tenants de la culpabilité de Christian Ranucci. Sa suppression est sans importance.

Mais là s'arrêtent les concessions que l'on peut faire aux magistrats de la cour d'appel de Paris, qui se sont davantage mués en censeurs qu'en conciliateurs.

Il est d'abord grave de fournir en urgence une décision dont les motivations ne seront connues que plus tard. Ce fut pourtant le cas vendredi. Ce n'est plus un référé, c'est de la course à pied. On n'est pas toujours aussi rapide...

Ensuite, de quelque cause juridique qu'on les habillera, des coupes sont des coupes. Spécialement dans ce cas où elles n'empêchent pas le spectateur de savoir... ce qu'il sait pertinemment. Un drame provoque partout et chez tous à peu près les mêmes douleurs. Montrer que M. Rambla s'évanouissait en reconnaissant le cadavre de sa fille n'était qu'une mention d'évidence.

De sorte qu'on ne sait si, par cette décision en réalité vaine, la justice a voulu empêcher la continuation d'un dommage privé, ou bien si, tout autant, elle a voulu affirmer son droit à exercer une censure préalable.

Car les parents ne voulaient pas de ces coupes qui, à eux aussi, paraîtront dérisoires. Il est vrai qu'elles sont nées des suggestions de l'avocat général qui ne s'est pas borné à cela. Il en a aussi appelé aux foudres des *« plus hautes autorités de l'Etat »* contre le film de Michel Drach, jugé par ce magistrat outrageant pour la magistrature. Il y avait alors comme un mélange entre le drame privé et l'honneur de la magistrature et de la police. L'un servait de point d'appui pour faire valoir l'autre. Un « hors-sujet » judiciaire.

Les parents exigeaient que le silence soit fait autour d'eux. Or, ce silence est d'autant moins possible que l'*« autorité de la chose jugée »* qu'ils faisaient valoir, a été apparemment écartée comme inapplicable en l'espèce. On en sera sûr lorsque les magistrats consentiront à rendre publics les motifs de leur décision. *« L'autorité de la chose jugée »* interdit de s'opposer à une décision judiciaire, mais nullement de la commenter ou même de la critiquer, du moment que le discrédit n'est pas jeté sur elle. En ce sens, si certains personnages officiels du film paraissent déplaisants ou caricaturaux, il ne faudrait pas trop vite écarter l'hypothèse qu'il y a peut-être des raisons objectives à cela...

L'« immoralité »

La décision judiciaire de caractère national est plus grave dans les principes que dans les faits. Il n'en va pas de même pour la rafale d'interdiction pure et simple constatée dans le Sud-Est : à Digne, à Aix-en-Provence, à Salon-de-Provence, etc. Malheureusement pour leurs auteurs, l'assise juridique de ces arrêtés n'est pas flagrante. Telle qu'on la connaît, l'abondance des jurisprudences sur l'interdiction des films n'est pas favorable à ces maires, saisis par l'épouvante.

Légalement, un maire a le pouvoir d'interdire un film conformément à la longue énumération de l'article 131-2 du code des communes, sur la police municipale. Le pouvoir de police vise à *« assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques »*. Mais des conditions sont exigées pour exercer ce pouvoir. Elles sont au nombre de deux, simultanément.

Il faut d'abord que soient établies des menaces réelles et strictement locales *« de troubles matériels sérieux »*, ainsi que le précise la jurisprudence du Conseil d'Etat. Il faut, de plus, que l'interdiction soit le seul et ultime moyen de les prévenir comme l'exige le Conseil d'Etat depuis un arrêt du 19 mai 1933. Interdire, peut-être, mais s'il n'y a pas d'autre solution. Sur ce point, des commentateurs autorisés (1) observent que l'*« éventualité de troubles à la suite de la projection d'un film est assez théorique »*.

La deuxième condition simultanément exigée d'un maire pour prononcer une interdiction est celle de l'immoralité du film. Peut-on soutenir que *le Pull-Over rouge* est immoral ? Nombre d'adjectifs peuvent être accolés à cette production, mais certainement pas celui d'« immorale ». Or il n'y a pas lieu de débattre longuement de ce que ce film n'est pas. Mais si l'on convient que l'expression « immoral » n'est pas d'une définition aisée et qu'elle doit avant tout à l'impression, qu'elle est subjective, il paraît improbable que l'on puisse démontrer l'« immoralité » du *Pull-Over rouge*. On ne l'a d'ailleurs jamais dit du côté des plaignants. On ne voit pas pourquoi il faudrait être plus royaliste que le roi, et, pour les maires, plus rigoureux qu'une famille éprouvée par le sort.

Il appartient, en tout cas, à l'autorité qui a interdit la diffusion d'établir qu'elle a bien agi. Non pas seulement devant les tribunaux administratifs et, le cas échéant, devant le Conseil d'Etat, lorsque l'annulation des arrêtés d'interdiction sera demandée. Mais, dès maintenant, conformément à la loi récente qui fait obligation de motiver les décisions administratives et, faut-il le dire, en se fondant sur des circonstances locales spécifiques et non pas par une vague référence à l'immoralité et à l'éventualité de troubles. Si cette preuve n'était pas rapportée, les communes seraient fautives et pourraient être obligées de réparer financièrement le dommage causé par des maires trop précipités. L'indemnité, dans un tel cas, n'est pas si difficile à calculer.

Il ne faut pas trop espérer que les maires reviendront à la raison. Ce qu'ils ont décidé était le plus simple et le moins risqué. Personne n'est obligé d'avoir du courage.

PHILIPPE BOUCHER.

(1) Long, Weil et Braibant, *les Grands Arrêts de la jurisprudence administrative*. Ed. Sirey.

L'arrêt de la cour d'appel de Paris

Selon le dispositif de l'arrêt qu'a lu, vendredi 9 novembre, le président, M. Sadi Fergani, la cour d'appel de Paris ordonne :

« Primo, que, à la diligence de Michel Drach, de la société Port-Royal Films et de la société Gaumont Distribution, il sera procédé à la suppression dans le film litigieux (...) des quatre séquences ci-après indiquées :

» a) Intégralité de la scène reproduisant l'intérieur de l'appartement des époux Garcia (1), avec le comportement des époux à l'annonce de la disparition de leur enfants ;

» b) Scène durant laquelle, dans l'escalier de l'immeuble, Mme Garcia apprend, en présence des voisins, la mort de son enfant ;

» c) Scène représentant M. Garcia entraîné par les enquêteurs vers le véhicule où se trouve le corps de la victime pour son identification, ainsi que celle de son évanouissement ;

» d) Evocation par son père de la silhouette de la victime vêtue de blanc et sautant à la corde, dans la séquence consacrée aux débats devant la cour d'assises.

» Secondo, ordonne l'insertion après le titre du film, et avant le générique, du communiqué ci-après :

» En exécution d'un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 9 novembre 1979, ont été supprimées un certain nombre de séquences d ufilm jugées comme portant atteinte à l'intimité de la vie privée des parents de la jeune victime, que les réalisateurs ont voulu représenter dans la personne des époux Garcia.

» Tercio, interdit, à compter du 14 novembre 1979 à 12 heures, toute projection du film litigieux non conforme aux dispositions qui précèdent.

» Condamne Michel Drach, la société Port-Royal films et la société Gaumont Distribution aux entiers dépens de référé et d'appel. »

A l'issue de la lecture de cet arrêt, Mᵉ Georges Kiejman a demandé qu'il lui soit donné acte de ses réserves sur la validité d'un tel arrêt dont les motifs n'avaient pas été rédigés.

Mᵉˢ Michel Ceccaldi et Henri Piéroni, conseils des époux Rambla, ayant refusé de partager le point de vue de leur confrère, le président a dicté au greffier un texte dans lequel il a mentionné que les conseils des époux Rambla avaient *« ...demandé instamment à la cour de prononcer le dispositif de l'arrêt à 19 heures, sous réserve de communication ultérieure des motifs... »*, que *« Mᵉ Kiejman, conseil des intimés, déclare ne pas s'associer à la demande des appelants et formuler toutes réserves quant à la lecture du dispositif de l'arrêt dès lors que les motifs à l'appui de ce dispositif n'ont pas été lus et qu'il ne peut pas en être pris copie »*.

(1) Dans le film, les parents de la petite victime. — *(N.D.L.R.)*

FAITS ET JUGEMENTS

Le greffier en chef du tribunal de commerce d'Amiens est écroué.

M. Robert Nackaerts, greffier en chef du tribunal de commerce d'Amiens, vient d'être écroué à la maison d'arrêt d'Amiens. Il est accusé d'avoir détourné 600 000 francs sur les sommes qu'il était chargé de percevoir. Sans compter 20 % de taxes en sus, M. Nackaerts avait acheté sa charge 1 200 000 francs à son oncle en 1974. Le prix, comme toujours dans ce cas, avait été fixé par la chancellerie.

Le greffier dut emprunter beaucoup d'argent pour payer la charge. Il détournait des fonds *« pour faire face à ses échéances*, a-t-il dit, *espérant toujours rendre l'argent ainsi soutiré. »* Il n'y parvint jamais. *(Corresp.)*.

● *Un militaire du contingent*, Gilbert Galaor, vingt ans, a trouvé la mort le vendredi 9 novembre dans un accident de voiture survenu au cours de manœuvres qui avaient lieu à Faverolles, près de Reims (Marne). La jeep que conduisait le jeune appelé, et dans laquelle deux de ses camarades du 4ᵉ régiment de dragons de Mourmelon, MM. Jean-Paul Boudersa et Jean Riolet, avaient pris place, s'est retournée dans un champ à la sortie d'un virage.

● *Le « service spécial des Galeries Lafayette : précision.* — près la publication dans *le Monde* du 30 octobre d'un article dans lequel nous indiquions que, d'après des délégués du personnel (C.G.T. et F.O.), des interventions du « service spécial » des Galeries Lafayette étaient jugées « brutales », M. Maurice Beaufils, secrétiare de la section F.O. de ce grand magasin, nous précise à propos de l'incident dont nous avions rendu compte : *« Si « bavure » il y a eu, ce n'est pas à nous, organisation syndicale, d'en juger, mais à ceux devant lesquels cette affaire aura des suites. »*

● *Un ouvrier des usines Talbot-Chrysler de Poissy* (Yvelines), M. Léon Chailleux, cinquante-six ans, a été retrouvé pendu, dimanche 4 novembre, dans son appartement de la Résidence du Parc à Vernouillet (Yvelines), où il vivait seul. Selon l'union locale C.G.T., ce suicide serait consécutif à une menace de licenciement, la direction lui reprochant de perdre du temps dans son travail. M. Chailleux avait été mis à pied une journée, reconnaît le directeur du personnel de Talbot-Chrysler, qui soutient cependant qu'aucune lettre de licenciement n'avait été adressée au disparu.

A LA DEMANDE DE BRUXELLES

Les « occupants » de l'ambassade de Belgique à Paris ont été expulsés

Les vingt et une personnes (objecteurs de conscience et insoumis) qui occupaient l'ambassade de Belgique à Paris et réclamaient le droit d'asile depuis jeudi 8 novembre (« le Monde » du 10 novembre) ont été expulsées, samedi 10 novembre, vers 1 h. 15, par la police française, à la demande des autorités belges.

Vendredi après-midi, lors d'une conférence de presse, les occupants avaient indiqué qu'ils ne sortiraient pas *« avant d'avoir obtenu toutes les garanties nécessaires »*. Ils avaient ajouté que l'ambassadeur leur avait assuré qu'ils ne seraient pas arrêtés à la sortie de l'ambassade s'ils partaient volontairement, mais que la Belgique réclamerait l'intervention de la police française s'ils demeuraient dans l'ambassade. Selon eux, l'ambassadeur avait également affirmé qu'il interviendrait en faveur de M. Jean-Luc Fraizy, incarcéré à Lyon depuis le 3 octobre pour avoir refusé d'effectuer son service militaire. *« Ce bilan*, estimaient-ils néanmoins, *est trop maigre pour justifier notre départ volontaire. »*

L'évacuation s'est déroulée sans incident et les autorités belges ont indiqué que *« puisque tout s'était passé dans le calme comme il était souhaitable, le gouvernement belge renonçait à porter plainte contre les occupants de l'ambassade »*.

« Le représentant diplomatique belge, sur instruction du gouvernement, a tenté d'obtenir par la persuasion un départ volontaire et sans incident, a déclaré le porte-parole de l'ambassade. *Les occupants ayant affirmé qu'ils ne quitteraient pas l'ambassade de leur propre gré, il a été procédé le 10 novembre à l'évacuation de la chancellerie par les autorités françaises, et ce en application de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques. »*

« L'asile dans une mission diplomatique, a ajouté le porte-parole, *est une notion étrangère aux droits des pays d'Europe occidentale. D'autre part, l'asile territorial ne peut être accordé que quand l'étranger se trouve sur le territoire national belge et répond aux conditions de la convention de Genève de 1951. »*

Les vingt et un jeunes gens ont été emmenés au commissariat du dix-septième arrondissement et tous relâchés vers 2 h. 30, après vérification d'identité. Dans un communiqué publié à la fin de la nuit, ils se sont *« étonnés d'avoir tous été relâchés »*. *« Si les douze insoumis n'ont pas été arrêtés*, ont-ils précisé, *alors pourquoi Jean-Luc Fraizy a-t-il été inculpé et écroué le 3 octobre, pourquoi Laurent Sublet a-t-il été arrêté sur son lieu de travail le lundi 30 septembre ? Les poursuites contre les insoumis doivent cesser. »*

Dès vendredi, le parti socialiste avait protesté contre *« les difficultés faites par les services du ministère de la défense dans l'application de l'actuel statut des objecteurs de conscience »* et contre *« la répression maladroite qui s'exerce d'une manière disproportionnée »*.

[Le statut français, à propos duquel la loi interdit toute publicité, ne permet pas au demandeur de s'appuyer sur des considérations autres que philosophiques ou religieuses. L'objecteur qui a obtenu le bénéfice du statut doit consacrer deux ans à une activité civile, dont un à une affectation obligatoire — dans la plupart des cas les Eaux et Forêts. Le statut des objecteurs de conscience en Belgique est plus libéral, selon les intéressés. Il prévoit notamment un temps de service civil supérieur de moitié à celui de soldats.]

● *Le consulat général de France à Amsterdam* a été occupée par une trentaine de manifestants pendant deux heures dans l'après-midi du 9 novembre. Avant de l'évacuer pacifiquement, ils ont exprimé leur solidarité avec les objecteurs de conscience français qui occupaient l'ambassade de Belgique à Paris. — *(A.F.P.)*

● *Sept militants C.F.D.T.* qui avaient appartenu à l'encadrement du Centre d'aide par le travail de Besançon (CAT) ont été condamnés le 9 novembre à un mois d eprison avec sursis pour des faits qualifiés de vol, recel ou complicité.

Pour tous ces faits, MM. Jean-Paul Heim, trente ans, cuisinier ; Bruno Terzulli, vingt-deux ans, monteur ; Daniel Bertoli, vingt-trois ans, aujourd'hui chômeur ; Bernard Rose, trente-cinq ans, aide-comptable ; Christian Tonnerre, vingt-huit ans, menuisier, demeurant tous à Besançon ; Alain Jullian, vingt-huit ans, sellier, demeurant à Chevigné-sur-l'Ognon (Doubs), et Jean-Louis Schmitt, vingt-trois ans, actuellement chômeur, demeurant à Bonnevent-Velloreille (Haute-Saône) avaient, en janvier 1977, fait disparaître des documents commerciaux ou comptables dans le dessein de maintenir le centre en activité. Celui-ci, qui s'était donné pour objet de fournir du travail à des handicapés venait de déposer son bilan. Il a redémarré le 15 octobre 1979 sous forme d'atelier protégé. — *(Corr.)*

SPORTS

D'une discipline à l'autre

BOXE. — *L'Agenais Christian Garcia est devenu champion de France des poids super-légers, le 9 novembre à Périgueux, par disqualification de son adversaire, le Marseillais Robert Gambini, auteur d'un coup de tête à la sixième reprise. A New-York, le poids moyen français Robert Cohen a été battu par K.O. au deuxième round par le Portoricain John Locicero.*

FOOTBALL. — *Le tirage au sort des huitièmes de finale de la Coupe de l'Union européenne de football-association a été effectué, le 9 novembre, à Zurich. Saint-Etienne rencontrera Salonique (Grèce), vainqueur aux tours précédents du Benfica de Lisbonne et de Pérouse. Les sept autres matches opposeront le Bayern Munich à l'Etoile rouge de Belgrade, le Standard de Liège à Brno (Tch.), les Grasshoppers de Zurich à Stuttgart, Moenchengladbach à Cracovie, Sofia au Dynamo de Kiev et Miskolc (Hong.) à Kaiserslautern. Les matches aller auront lieu le 28 novembre sur le terrain du club cité en premier. Les matches retour sont fixés au 12 décembre.*

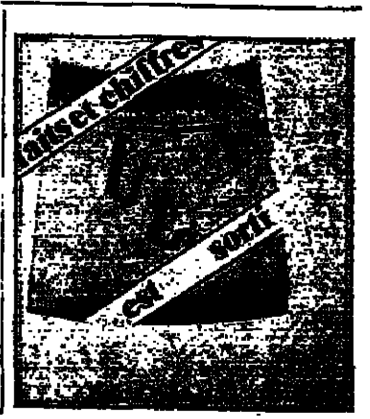
— Laval s'est imposé à Metz par 4 à 1, le 9 novembre, en match avancé de la seizième journée du championnat de France de première division. En seconde division, La Paillade-Montpellier a battu Béziers par 3 à 1, et Reims a dominé Besançon par 4 à 1.

HALTEROPHILIE. — *Le Soviétique Guenadi Bessonov a reconquis son titre de champion du monde des 90 kilos, le 9 novembre à Salonique, en soulevant 170 kilos à l'arraché et 210 kilos à l'épaulé-jeté, soit un total de 380 kilos. Il a devancé le tenant du titre, l'Allemand de l'Ouest Rolf Milser, 377,5 kilos (165,5 kilos et 212 kilos), et le Polonais Witold Walo, 362,5 kilos (160 kilos et 202,5 kilos).*

SKI. — *Jean Béranger, directeur de l'équipe de France masculine, et Jean-Louis Rambla, entraîneur de cette même équipe, ont été grièvement blessés dans un accident de la route dans l'après-midi du 9 novembre, à Roissard, à un kilomètre du col de Fau (Isère). Après avoir manqué un virage, leur voiture a percuté un camion. A l'hôpital de La Tronche à Grenoble, on faisait savoir que Jean Béranger souffrait d'une fracture au sternum, qui nécessitait une surveillance de quelques jours. Le pronostic sur l'état de santé de Jean-Louis Rambla, touché à la tête, est par contre « plus réservé ».*

TENNIS. — *Jimmy Connors (E.-U.), vainqueur de Butch Walts (E.-U.), 6-1, 6-4, rencontrera Buster Mottram (G.-B.), qui a battu John Sadri (E.-U.), 5-7, 6-4, 7-6, en demi-finale du tournoi de Hong-Kong. L'autre demi-finale opposera Pat Dupré (E.-U.), vainqueur de Tim Wilkinson (E.-U.), 6-2, 7-6, à Roscoe Tanner (E.-U.), qui a éliminé Mark Edmondson (Australie), 6-2, 6-4. Les Américains se sont aussi distingués au troisième tour du tournoi de Stockholm. Saviano (E.-U.) bat Moore (Afr.-Sud), 6-4, 6-4 ; McEnroe (E.-U.) bat Docherty (E.-U.), 6-1, 6-3 ; Mayer (E.-U.) bat Cox (G.-B.), 6-4, 6-4 ; Gottfried (E.-U.) bat Tom Gullikson (E.-U.), 6-3, 7-5.*

VOILE. — *L'International Yacht Racing Union (I.Y.R.U.) a écarté le 9 novembre à Londres — à une voix de majorité — la création d'une épreuve olympique réservée aux femmes. Cette proposition, soutenue par la France, était qualifiée par les Anglais de « tragédie ».*





SCIENCES

L'ère de la biologie triomphante

II. — Des industriels dans l'expectative

par XAVIER WEEGER

Le développement, depuis quelques dizaines d'années, de la biologie moderne, va mettre à la disposition de nos sociétés de nouveaux outils qui, en s'appuyant quelquefois sur des techniques déjà existantes, pourraient profondément transformer de nombreuses branches de l'activité humaine, en particulier industrielle (« le Monde » du 10 novembre).

La biologie moderne ne va pas nécessairement faire naître une industrie totalement nouvelle. Elle va, plus probablement, envahir de nombreuses branches industrielles en transformant leurs procédés de fabrication, ou en substituant des fabrications à d'autres.

Il ne fait guère de doute que les développements des biotechnologies entrent parfaitement dans le cadre des filières nouvelles. Le gouvernement souhaite que la France y prenne une place de choix. Il s'agit bien, en effet, d'industries prometteuses, où la « matière grise » jouera un rôle déterminant en développant dans les laboratoires de recherche des souches bactériennes originales aux propriétés intéressantes. L'exploitation, la « mise au travail » de ces souches, relèvent d'une industrie à haute technologie : la fermentation ou les procédés plus généraux d' « élevage » de micro-organismes ne font pas, on l'a vu, appel à des concepts totalement nouveaux.

Dans la compétition internationale déjà très vive, au moins à l'amont, il est clair que la productivité et le rendement seront d'une importance cruciale, notamment quand il s'agira de substituer des procédés nouveaux à d'anciennes techniques ou de créer des produits entièrement nouveaux. D'où un besoin intense de recherches appliquées, en particulier sur les contrôles de processus « en temps réel » qui nécessiteront, par exemple, un large appel à l'informatique appliquée ou à de nouvelles technologies de capteurs. Dans cette optique, les atouts et les potentialités de la recherche et de l'industrie françaises sont loin d'être négligeables.

En recherche fondamentale, plusieurs équipes françaises de l'Institut Pasteur, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), notamment à Paris et à Strasbourg, sont parmi les premières du monde. De même pour l'étude fondamentale et appliquée des techniques enzymatiques, à Compiègne et à Toulouse, notamment. Pour ce qui concerne l'agronomie et les activités agro-alimentaires, les équipes de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ont une réputation bien établie ; cet organisme a signé il y a quelques mois un accord de coopération avec l'Institut Pasteur.

Encore, ce « bilan globalement positif » doit-il être tempéré : c'est du moins l'avis d'une personnalité aussi avisée que M. Philippe Laudat, directeur général de l'INSERM : *« Si, dans les cinq ans à venir, il n'y a pas, sur les deux cents laboratoires de l'INSERM, une centaine qui se sont mis à apprendre, voire à pratiquer, les méthodes de recombinaison génétique, j'affirme qu'à brève échéance la recherche médicale française est f.... »* Et M. Laudat regrette que *« les chercheurs ne soient pas, en dépit des incitations qui existent, tentés de s'engager dans ce domaine révolutionnaire »*. Selon lui, les recherches sur les enzymes, si prometteuses sur le plan thérapeutique, souffrent également d'un manque d'enthousiasme.

La pharmacie d'abord

La situation dans l'industrie est évidemment plus difficile à analyser, s'agissant de domaines potentiels d'application aussi variés. On peut, dès l'abord, noter qu'un gros effort sera évidemment nécessaire dans le secteur des industrie agro-alimentaires, notablement insuffisant en France. La situation est bien meilleure dans les secteurs des azymes (société Rapidase, par exemple), des protéines d'origine végétale (société Eurolysine) ou dérivés des sous-produits du lait (groupe des Fromageries Bel). Les menaces que les biotechnologies peuvent faire peser sur la pétrochimie et les nouvelles possibilités envisageables en matière de chimie fine ne sont pas, on le verra plus loin, ignorées par les grands groupes industriels traditionnellement actifs dans ces filières.

Le secteur pharmaceutique, qui produit des molécules très complexes et à haute valeur ajoutée (hormones polypeptidiques, vaccins...), sera, évidemment, un des premiers à bénéficier des retombées de la biologie moderne, en particulier des recombinaisons génétiques ; il est évidemment, en France comme à l'étranger, un des plus attentifs aux évolutions prévisibles. Le rapprochement entre l'Institut Pasteur et l'Institut Mérieux (1) doit être envisagé sous cet aspect.

Les responsables des autres secteurs industriels qui devraient être touchés à moyen ou à long terme font preuve, pour leur part, d'un enthousiasme plus que modéré. Un fait positif mérite d'être noté : la plupart des grands groupes industriels ont lancé une réflexion sur ces thèmes d'avenir. Chez Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, par exemple, on indique que *« des études sont en cours depuis dix-huit mois »*, et que l'on s'intéresse en premier lieu aux secteurs que le groupe domine déjà techniquement : évolution de la chimie du bois, problèmes de production d'énergie ou de fabrication de matières plastiques à partir de matières premières organiques. Les aspects de l'énergie (fermentation méthanique, production d'hydrogène) intéresseraient particulièrement, dit-on, des groupes comme la C.G.E. (Compagnie générale d'électricité) ou L'Air liquide.

Plusieurs groupes pétroliers suivent aussi les évolutions : il semble, par exemple, que B.P. reste attentif, malgré l'échec cuisant — peu après la crise pétrolière de 1973 — de son projet de production de protéines à partir de pétrole. Une « veille active » du même type est en cours chez Elf-Erap, reconnaît-on à la direction du groupe, tandis que le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann envisage sérieusement d'investir dans le domaine de la recherche en génétique fondamentale.

Tous les grands industriels que nous avons interrogés restent très prudents : beaucoup ont mis sur pied des groupes d'études, certains reconnaissent avoir des « antennes » aux Etats-Unis ou au Japon, en soulignant, par exemple, qu' *« on ne pourra pas se permettre de refaire ce que les Japonais ont déjà réalisé »*. Cette prudence est justifiée, expliquent-ils : la recherche n'a pas encore, dans leur domaine, débouché ; la « bio-industrie », d'autre part, même si elle est « plus facile » que l'industrie chimique actuelle (2), restera une industrie lourde, nécessitant des investissements importants, ce qui implique que soient prises des précautions élémentaires en matière de couverture du risque.

« Préparer le terrain »

Enfin, notamment pour les produits de grande consommation, l'environnement économique est encore très largement défavorable aux biotechnologies : *« Le pétrole n'est pas encore assez cher pour que son remplacement comme matière première de la chimie par des matières carbonées issues de la biomasse soit rentable à court terme. Surtout que les prix européens de matières premières comme le lait ou les céréales sont, en raison notamment de la politique agricole commune, très supérieurs à ce qu'ils sont au niveau mondial »*, soulignent certains. D'autres font surtout valoir qu'il faut encore attendre que les chercheurs sachent totalement valoriser par des procédés biologiques la cellulose ou la lignine, qui représentent la part principale de la production végétale de carbone.

Plusieurs industriels ont passé des contrats avec des laboratoires publics ou parapublics de biologie fondamentale. Certains envoient même déjà des stagiaires, ou paient des « thésards » pour qu'ils se forment, dans ces laboratoires, aux techniques les plus modernes du génie génétique. Cette pratique est encore largement insuffisante, si l'on en croit M. Laudat, qui reconnaît qu'il y a « moins de dix » chercheurs provenant de l'industrie dans ce cas pour le génie génétique.

« Je ne peux pas mettre 1 centime sur un programme nouveau », affirmait récemment à un chercheur le responsable d'un grand groupe industriel français. Concernant les biotechnologies, un tel discours est inquiétant, si l'on ne veut pas que, comme cela a pu être le cas pour l'informatique et l'électronique, la France « rate le coche ». D'autant que la compétence de base de sa recherche et de son industrie est plus qu'honorable, et que son agriculture fournit une matière première qu'il conviendra de plus en plus de valoriser.

Même si beaucoup de retombées décrites ici ne sont pas pour l'immédiat, le temps presse, notamment pour donner une nouvelle impulsion à la recherche et pour « préparer le terrain » dans les milieux industriels. Aux Etats-Unis, plusieurs petites sociétés affichent des ambitions à la taille des possibilités de la biologie nouvelle, l'une d'entre elles affirmant même sa volonté de devenir l' « I.B.M. de la biologie ». L'industrie japonaise, discrète comme toujours, n'en est pas moins la plus apte à imposer sa domination au niveau mondial : une soixantaine d'entreprises de taille internationale travaillent déjà sur ces « créneaux » et affichent en particulier un « leadership » incontestable sur les techniques de fermentation. Et le Japon compte aujourd'hui, estime-t-on, plus de quatre mille microbiologistes hautement qualifiés, travaillant pour les trois quarts dans l'industrie. Ils sont à peine plus d'une cinquantaine en France, alors que les universités japonaises forment, chaque année, dans ces secteurs, trois cents titulaires de doctorat, qui commencent à avoir des difficultés à trouver du travail...

Des préalables essentiels

Un axe prioritaire d'action pour le gouvernement devra donc être, assurément, de mettre rapidement sur pied des filières de formation adaptées. La définition d'un profil de « bio-ingénieur » est, d'ailleurs, l'un des thèmes retenus comme prioritaires dans son action, par une association d'industriels et de chercheurs intéressés aux problèmes des bio-industries, ADEBIO (3), qui s'est récemment créée.

A l'image du rapport Nora-Minc sur « L'informatisation de la société », le rapport Gros-Jacob-Royer sur « Sciences de la vie et Société » pourrait avoir un large impact sur l'opinion publique. Tel est du moins le but clairement affiché par le président de la République. La biologie n'est pas arrivée au même point de développement que l'informatique, notamment dans ses répercussions probables sur la vie quotidienne. Il n'est pas sûr, du reste, que, du moins sur les aspects bio-industriels dont il a surtout été question ici, les conséquences soient rapidement notables, même à l'échéance d'une génération, autrement que par le biais de la médecine, ou au travers d'une modification des processus de production qui restent, largement, « opaques » au consommateur et au grand public.

Il est trop tôt pour parler de « politique industrielle de la biologie », même si certaines actions déjà envisagées par le gouvernement — en matière, par exemple, de valorisation, énergétique ou autre, de la biomasse — font clairement appel à des technologies qu'on peut classer dans le « biologique ». Mais il est temps d'entreprendre une réflexion de grande envergure et de longue haleine, et de réunir rapidement les conditions préalables essentielles comme le développement de la recherche fondamentale et appliquée.

Le rapport remis lundi au président de la République doit, de ce point de vue, être un coup d'envoi.

FIN

(1) *Le Monde* du 1er novembre 1979.

(2) Les techniques de fermentation, par exemple, nécessitent des conditions « douces » de pression, de température ou de degré d'acidité.

(3) Association pour le développement de la bio-industrie, 6, allée Le Plaisir, La Bergerie, 94460 Valenton.

DÉFENSE

La France entretient mille cinq cents conseillers techniques militaires à l'étranger

La France a mis à la disposition d'Etats étrangers environ mille cinq cents cadres (officiers et sous-officiers) de l'assistance technique militaire, dont la moitié de l'armée de terre, un quart de l'armée de l'air et le quart restant de la marine, de la gendarmerie et du service de santé des armées. C'est ce que précise dans le dernier numéro du mensuel *Armées d'aujourd'hui* le colonel Bernard Rieu, chef de la section coopération militaire-assistance technique à la division des relations extérieures de l'état-major des armées.

Ces assistants techniques militaires servent en Afrique pour 95 % d'entre eux (plus particulièrement en Afrique du Nord et en Afrique Noire francophone), au Proche-Orient, En Asie (Népal) et en Amérique latine.

Le colonel Rieu précise que ces personnels français, subordonnés à l'ambassadeur, reçoivent des missions *« qui excluent formellement la participation à la préparation ou à l'exécution d'opérations de guerre ou de maintien de l'ordre »*. Ils ont des missions de conseil, d'instruction, de direction des écoles de formation de cadres locaux ou de formation de spécialistes sur les matériels militaires acquis en France.

Dans le même numéro de la revue éditée par le ministère de la défense, le colonel Claude-Louis Kern, chef de la section des stagiaires étrangers à la même division de l'état-major des armées, précise que les écoles militaires françaises reçoivent de l'ordre de 3 500 élèves étrangers de soixante-quinze pays différents. Après un début modeste de moins de 1 300 stagiaires, ces écoles ont reçu, chaque année, environ 3 000 à 3 500 stagiaires étrangers entre 1964 et 1969, période qui correspond à la mise sur pied des armées des Etats d'Afrique.

Le colonel Rieu estime que ces effectifs ont aujourd'hui tendance à augmenter en raison de *« l'inquiétude des pays d'Afrique face aux événements qui se déroulent dans ce continent »*. Les stagiaires africains représentent 80 % du nombre des admissions. Au palmarès des anciens élèves étrangers des écoles militaires françaises figurent notamment neuf chefs d'Etat et dix ministres (défense, finances, transports, agriculture, fonction publique, etc.).

« Une formule originale d'enseignement de notre langue aux stagiaires non francophones (en provenance du Proche-Orient notamment, écrit le colonel Rieu, *a été mise au point par l'armée de l'air, avec l'aide d'une société de services »*, la Société d'assistance technique industrielle (SATI) à Rochefort (Charente-Maritime). *« La formule permet, dans un délai de six à huit mois, de faire acquérir aux stagiaires, avant leur admission dans le cycle militaire d'instruction proprement dit, les éléments de base de la langue française. »*

Le général de brigade aérienne Charles Mainguy, adjoint au directeur des recherches, études et technique d'armement, précise, de son côté, que l'armée de l'air française déploie, à l'étranger, trois cents officiers et sous-officiers conseillers techniques. Ces coopérants sont détachés auprès de vingt-cinq forces aériennes.

★ *Armées d'aujourd'hui*, novembre 1979, n° 45, 6,50 F, 19, boulevard Latour-Maubourg, 75326 Paris Cedex 07.

RELIGION

La fin de l'assemblée des cardinaux

(Suite de la première page.)

On doit donc s'attendre dans les années qui viennent, à un double exercice de collégialité, sans compter le renforcement très probable des organes locaux tels que les conférences épiscopales et les conseils épiscopaux internationaux. Sans compter, en outre, avec les conseils presbytéraux et les conseils pastoraux, qui constituent en quelque sorte une collégialité du deuxième degré, mais non de seconde zone.

Bien que cela n'apparaisse guère de prime abord dans les communiqués officiels et dans les deux allocutions du pape qui sont bien obligés de respecter le secret des travaux prescrit, c'est la réforme de la Curie qui constitue l'objectif numéro un de la rencontre. Avec habileté Jean-Paul II a voulu concerner les cardinaux de Curie en leur demandant, dans un premier temps, de présenter eux-mêmes leurs suggestions à leurs collègues. Mais, dans un deuxième temps, il reviendra aux cardinaux qui exercent leur ministère dans les Eglises locales d'envoyer d'ici trois mois leur propre plan. Car il est bien évident que les acteurs ne sauraient être les meilleurs réformateurs. Ce rôle est plutôt celui des utilisateurs. En convoquant cette assemblée, Jean-Paul II entend s'appuyer sur l'opinion des représentants de l'Eglise universelle pour atteindre les changements souhaitables. Sinon ceux-ci risqueraient de ne pas aboutir.

Priorité à la pastorale

Quels changements ? Le caractère confidentiel des propositions faites pendant la rencontre ne permet pas de répondre d'une manière précise. On peut pourtant faire des suppositions raisonnables. La première évolution pourrait consister à accentuer le caractère pastoral de la Curie aux dépens de ses aspects administratifs, politiques ou économiques, et à changer à cet effet la répartition des charges et des fonctions de telle sorte que les considérations proprement religieuses et ministérielles soient traitées pour elle-mêmes.

La seconde serait d'articuler étroitement la congrégation pour les évêques avec le secrétariat permanent du synode, afin qu'elle soit plus effectivement au service des chefs de diocèses.

La troisième viserait à intégrer aux départements de la Curie les trois secrétariats de l'œcuménisme, des non-chrétiens, et des non-croyants Ceux-ci avaient été primitivement juxtaposés aux dicastères, qui auraient été incapables de les accueillir alors sans les étouffer. Même aujourd'hui cette intégration suppose un changement de mentalité qui n'est pas toujours acquis. Il reste à parfaire l'ouverture d'esprit de la Curie ainsi que son désintéressement.

Le pape a d'ailleurs été formel : *« L'organe de Curie si complexe doit pouvoir être habilité à remplir un service toujours plus qualifié, précieux et profitable aux évêques et aux conférences épiscopales du monde entier. »*

Jean-Paul II, toutefois, ne s'attarde pas sur les structures. Il ne se présente pas comme un organisateur, mais plutôt comme un pasteur. Il se dit fort préoccupé par la présence de l'Eglise dans le monde moderne et donc au premier chef dans sa culture. C'est pourquoi il a beaucoup insisté sur ce domaine « vital » à ses yeux, où se joue, a-t-il dit, *« le destin de l'Eglise et du monde »*. *« J'attache*, a-t-il ajouté aux cardinaux, *la plus grande importance aux avis que vous me ferez parvenir sur cette question centrale est impossible à éluder. »* Ici encore, les cardinaux sont expressément invités à transmettre au Saint-Siège leurs propositions.

Rien n'est joué

Pour Jean-Paul II, l'Eglise pourrait jouer un rôle prépondérant dans le secteur culturel. Ce disant, il semble insinuer que nous sommes actuellement loin du compte. Il s'agit en somme, dans le prolongement du désir de Jean XXIII et du concile, de désenclaver l'Eglise et l'Evangile, dont la nature est d'être un ferment. Où et comment ? Rien de concret n'a transpiré. Du reste, on peut se demander si les cardinaux sont à ce point de vue les meilleurs conseillers du pape. C'est douteux en raison de leur âge moyen et de leur formation littéraire et théologique. En ce domaine plus qu'en tout autre, les cardinaux devront faire appel à des experts compétents dans tous les domaines.

Troisième volet du tryptique : les finances. Le problème est plus facile à poser qu'à résoudre. Le Saint-Siège a besoin de 17 milliards de lires par an (environ 85 millions de francs) pour équilibrer son budget. Il propose, certes, de comprimer certaines dépenses, mais il doit de toute façon faire appel à des ressources extérieures. Le Saint-Siège est dans l'obligation d'aider de nombreuses Eglises locales pauvres et il est lui-même pauvre. Jean-Paul II déplore que l'on ait fait circuler non sans *« grand dommage »* le *« mythe »* d'un Vatican riche.

Dans un souci de clarté, le rapporteur a d'ailleurs présenté pour la première fois dans l'histoire la comptabilité détaillée du Saint-Siège, dont il n'est pas exclu qu'elle devienne publique dans un avenir plus ou moins proche. Pour accomplir sa tâche d'évangélisation — les missions notamment, — Rome a besoin d'argent, de sommes, a dit Jean-Paul II, qui sont « archimodestes » par rapport aux dépenses faites par les Etats pour l'armement. Le Vatican, affirme-t-il d'autre part, a devant l'histoire le devoir d'entretenir de grands monuments de la culture, tels que la basilique de Saint-Pierre et ses propres musées La solution préconisée semble être celle d'une sorte de caisse de péréquation permettant aux Eglises locales les plus fortunées de venir en aide aux autres par l'intermédiaire du Saint-Siège.

Au total, voici les cardinaux attelés collégialement à une lourde tâche relativement neuve pour eux. Dans les consistoires de type classique, les cardinaux jouaient un rôle passif, se contentant d'opiner du bonnet au sens propre et figuré de cette expression. De spectateurs ils sont devenus maintenant acteurs. Le pape crée et cherche de nouvelles structures d'échanges. La tentation autocratique et bureaucratique dans laquelle le Saint-Siège s'est si souvent complu pourrait s'en trouver jugulée.

Mais la rénovation souhaitée dépend d'un double facteur : la valeur des conseils donnés et leur mise en œuvre. Sur ces deux points déterminants, on ne peut encore rien dire. Jean-Paul II fait entrer un air neuf dans la lourde machine du Saint-Siège que Paul VI avait déjà marquée profondément. Mais rien n'est joué. Le pape mène beaucoup de choses à la fois et ne semble pas pressé. Il est même probable qu'au bout d'un an seulement de pontificat il ne sait pas exactement — sauf en ce qui concerne ses voyages au long cours — les voies et moyens à employer pour rendre l'Eglise plus dynamique, plus efficace et plus attrayante. Tel le montagnard, il marche à pas comptés, prêt à s'adapter aux événements dans un esprit que l'on devine pragmatique.

HENRI FESQUET.

LE PÈRE LUSTIGER EST NOMMÉ ÉVÊQUE D'ORLÉANS

Le Père Jean-Marie Lustiger, curé de la paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris, a été nommé évêque d'Orléans par Jean-Paul II.

[Né à Paris, le 17 septembre 1926, de parents d'origine polonaise, Jean-Marie Lustiger a fait ses études secondaires au lycée Montaigne à Paris et ses études supérieures de lettres à la Sorbonne. Après ses études au séminaire des Carmes et à l'Institut catholique de Paris, il est ordonné prêtre en 1954. Aumônier de la paroisse universitaire à Paris et au Centre Richelieu, il est nommé directeur de ce centre en 1959. Il fonde les aumôneries des nouvelles universités parisiennes et devient, en 1969, curé de la paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal à Paris.]

ÉDUCATION

A L'APPEL DES SYNDICATS C.F.D.T. ET C.G.T.

Grève le 13 novembre dans l'enseignement privé

Protestations, grèves, mises au point : plusieurs syndicats des personnels de l'enseignement privé, confessionnel ou non, prennent position après la publication au *Journal officiel* de deux décrets d'application de la loi Guermeur. Ces textes concernent la carrière et la rémunération des maîtres, ainsi que des professeurs d'éducation physique, des établissements privés sous contrat (*le Monde* du 3 novembre). Pour le Syndicat national de l'enseignement chrétien (SNEC-C.F.T.C.), les deux décrets *« marquent un progrès non négligeable. (...) Toutefois* (ils) *ne réalisent nullement la parité avec l'enseignement public telle qu'elle est prévue par la loi »*. Le SNEC-C.F.T.C. *« conteste vigoureusement »* la décision du ministère de porter de 18 à 21 heures l'horaire hebdomadaire des maîtres auxiliaires. Il *« dénonce l'insuffisance du projet gouvernemental »* en matière de retraite

Le Syndicat national de l'enseignement privé (Sy-NEP, affilié à la C.G.C.) demande, lui aussi, le retour aux 18 heures de service hebdomadaire pour les maîtres auxiliaires, et il *« exige la parution rapide des textes sur la retraite, attendus depuis un an »*.

Attitude plus dure de la part des deux syndicats C.F.D.T. et C.G.T. de l'enseignement privé, qui formulent les mêmes revendications : accès à la retraite pour les maîtres du privé dans des conditions identiques à celles du secteur public, maximum de service de 18 heures pour tous les enseignants du secondaire et plan de titularisation pour les auxiliaires. Mais ces deux syndicats appuient leurs demandes par l'annonce d'une journée nationale de grève le mardi 13 novembre, pour protester contre *« la dégradation de leurs conditions de vie et de travail »*.

Un différend oppose la Fédération de l'enseignement privé (FEP-C.F.D.T.) qui organise ce jour-là un meeting à la Bourse du travail de Paris, et le secrétariat général de l'Enseignement catholique. La FEP ayant annoncé l'intervention de M. l'abbé Chopot, secrétaire général de l'Enseignement catholique, au cours de la réunion, celui-ci déclare dans un communiqué qu'il n'a pas donné sa réponse et qu'il *« ne saurait admettre le procédé qui consiste à préjuger de son acceptation pour annoncer une prétendue intervention publique de sa part »*. Le secrétariat général précise, sur le fond du problème, que des *« améliorations sensibles »* ont pu être apportées aux projets des textes, mais *« il constate néanmoins que les décrets sur les conditions d'accès à la retraite des maîtres des établissements privés sous contrat, dans leur projet actuel, ne permettent pas d'aboutir pour toutes les catégories de maîtres à la parité totale voulue par le législateur »*.

Le Monde

culture

DANSE

Trisha Brown à Beaubourg

A travers la brèche ouverte par Merce Cunningham toute une foule de danseurs s'est engouffrée. Parmi eux, Trisha Brown — dont la compagnie, invitée par le Festival d'automne, se produit au Centre Georges-Pompidou — mène toute expérimentation intégrant les rapports du corps à l'espace.

Les danseuses dans leur tenue blanche de judoka ont plutôt l'air de sportives. Le public doit faire un effort pour entrer dans la logistique de leur démonstration. D'abord, il ne perçoit qu'une sorte de vie cellulaire avec des trajectoires complexes, des mouvements obstinément répétés, des changements de rythme, des brisures d'énergie.

Dans « Line up », où pour la première fois interviennent deux garçons encore mal intégrés à cet univers féminin, Trisha Brown reprend des éléments utilisés dans d'autres pièces et construits à partir d'improvisations et de mémorisation : jeux de bâton qui limitent l'espace, modulation numérique à partir d'une marche en ligne, transmission ou rupture de mouvement par contact.

« Glacial Decoy », une création récente, est plus théâtrale. La chorégraphe a imaginé des entrées sautillantes et rapides de danseuses passant devant des photos projetées de Rauschenberg (impossible de ne pas penser à « Summer Space », de Cunningham).

Le solo de Trisha Brown, qui ouvre le spectacle, est parti d'un simple geste de rotation de la main — pouce en l'air ; elle l'a ensuite enrichi de mouvements complexes accumulés, recomposés, puis d'un discours où elle raconte l'élaboration de sa danse, enfin d'un récit sur la mort de son père. Elle les mêle à la façon d'une tresse. Il s'en dégage une forte impression d'énergie.

MARCELLE MICHEL.

★ Centre Georges - Pompidou. Jusqu'au 12 novembre.

« Roméo et Juliette » à Lyon

On ne compte plus les versions dansées de « Roméo et Juliette ». Celle que l'Opéra de Lyon a commandée à Guy Veredon était délicate à réaliser (d'autres chorégraphes se sont récusés). En effet, la musique de Berlioz, symphonie tumultueuse, n'est absolument pas conçue pour la danse. Berlioz s'y éloigne de la tragédie de Shakespeare pour évoquer les féeries de la reine Mab et exalter sa passion pour la comédienne Harriet Smithson.

On imagine les dégats que pourrait introduire dans cet univers magique un chorégraphe musclé, venant plaquer des pas sur les notes, sur les chants. Le pléonasme le guette à chaque pas.

Guy Veredon est néo-zélandais, de culture anglaise. Il a travaillé à Stuttgart avec Cranko. Il appartient à cette école anglo-allemande contemporaine qui use aussi bien des techniques classiques que modernes. Cette diversité d'écriture lui permet de nuancer la danse en tenant toujours compte de la nécessité musicale. Parfois la chorégraphie est très présente, elle amplifie les effets des chœurs ou rehausse la couleur orchestrale. Parfois, elle ménage de grandes respirations et se réduit à quelques gestes simples, beaux

Le prologue est mimé par des masques — théâtre dans le théâtre cher à Shakespeare — avant le scherzo de la reine Mab, dansé dans un style fluide. La fête chez les Capulet éclate en de somptueuses danses de cour, qui investissent entièrement l'espace scénique de l'auditorium. Un pur adagio suggère le mariage de Roméo et de Juliette, tout en portées amples, sans tours en l'air, ni pirouettes ou grands jetés ; ils ne sont pas de mise ici. En général, d'ailleurs, Guy Veredon ne fait que très peu appel au vocabulaire académique ; à la pointe il substitue la demi-pointe. Son style simple, vigoureux, évoque bien la Renaissance italienne.

Musique et danse sont étroitement associées dans cette réussite : l'orchestre, empoigné par Sylvain Cambreling, les solistes du chant, les chœurs de l'Opéra de Lyon et le Coro Easo de Saint-Sébastien ; toute la compagnie enfin, appliquée à saisir des styles très différenciés : Jocelyne Moconi — danseuse invitée (Juliette), Muriel Bouley (la reine Mab) et surtout Aliocha Gorki, un Roméo transfiguré. — M. M.

THÉATRE

« ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR » au TEP

Le romantisme n'est plus ce qu'il était

Les jeux de l'adolescence, avec le désir, la peur d'une aventure encore jamais vécue mais sur laquelle pèse la mythologie la plus lourde et la plus familière qui soit, le jeu de la séduction et de la souffrance qui écrase la volonté, annihile la raison : *On ne badine pas avec l'amour*, le proverbe est de tous les temps, et aussi les héros de Musset. Ou plutôt ce sont leurs sentiments qui traversent les siècles, les modes et les mœurs. La manière de les vivre change.

Aujourd'hui, un jeune homme, fût-il beau et comblé, ne peut pas se conduire en goujat avec la même facilité que Perdican, car, en face de lui, il rencontre des défenses. Aujourd'hui, une jeune fille aussi cultivée que l'est Camille ne peut se montrer aussi ignorante et désarmée que la rêvait Musset — qui d'ailleurs compensait dans l'écriture ses échecs personnels. Une jeune fille, aujourd'hui, est en mesure de trouver sinon « sa » place, du moins une place dans la société, c'est un détail qui n'est pas négligeable.

La Camille 1980 est en mesure de refuser l'alternative de l'ordre imposé par les femmes — le couvent — et par les hommes — le mariage, — qui revient à un même état de soumission : le rien ou la moitié inférieure du couple. Elle existe, elle est l'autre, et les relations se transforment du tout au tout. La Camille romantique ne pouvait imaginer une telle évolution. Guy Rétoré, metteur en scène, imagine qu'elle la pressent, l'appelle, et c'est pourquoi elle rejette tout en bloc. Ainsi, sa révolte s'enrichit de générosité. Michèle Baumgartner donne une Camille réfléchie, plus mûre que Perdican - Philippe Jutteau, enfant gâté, égoïste et gaffeur. Elle est hérissée, crispée par cette anomalie d'inégalité qu'elle a cernée mais qu'elle n'a pas les moyens de surmonter. Les interprètes sont jeunes, leur gaucherie même authentifie leurs comportements Mais, une fois les caractères posés, reste le texte de Musset, terriblement daté. Ce n'est pas une question de vocabulaire, pourtant il paraît mièvre, artificiel. Il ne cadre pas avec les voix, les gestes de jeunes gens d'aujourd'hui qui malgré des maladresses, respirent l'aisance du corps. Il est détaché des personnages.

On a vu, ces derniers temps, beaucoup de *Badine*... A chaque fois, on est obligé de constater que si l'histoire est merveilleuse, la pièce est vieillotte. Les pantins qui entourent Camille et Perdican ne correspondent plus à aucun type social ou théâtral, ce sont des guignols usés et les acteurs s'essoufflent. Guy Rétoré joue le jeu de l'imagerie candide avec du blanc partout, des miroirs décoratifs, des arbres dessinés comme sur les livres d'enfants (le décor est de Bernard Thomassin). N'empêche que l'humour de Musset traîne les pieds.

Ici, comme dans les autres mises en scène, Rosette — Frédérique Bonnal — se taille la part belle : aujourd'hui comme hier, on peut mourir d'amour.

COLETTE GODARD.

★ TEP, 20 h. 30.

■ La Compagnie de l'Equipe, animée par Henri Demay, présente du 16 novembre au 16 décembre, à 20 h. 30, « la Tempête », de Shakespeare, salle Valhubert, 1, place Valhubert, 75013 Paris.

PHOTO

La passion d'Hervé Guibert

Passer de la critique à la création, de la situation du juge à celle d'innocent présumé, reste souvent un rêve pour celui qui écrit. Un rêve facile à exaucer, dans son principe, mais qu'on arrête généralement, craignant que le regard de l'artiste sur son œuvre ne bénéficie pas de l'éventuelle acuité du critique qu'il est. Craignant aussi que le public de l'artiste ne parvienne à oublier le critique, lorsqu'il se trouve devant son œuvre. Ces craintes, qui se révèlent généralement injustifiées, Hervé Guibert, notre collaborateur, les a oubliées, ou ne les a pas eues. Et il a bien fait, pense ici son confrère, qui se trouve bien maladroit de prendre la place du critique.

Ce qui frappe en premier lieu dans les travaux de Guibert, c'est une volonté de précision extrême qui semble exclure le hasard ; c'est le soin avec lequel il applique la photo sur ses propres pensées. Puis, lorsqu'on a fait le tour de la petite galerie, la géographie qui se tisse entre les deux séries de photographies présentées. Une géographie qui ne tient pas simplement à une communauté de thème, mais à la tension qui se crée entre les deux séries. Guibert est quelque part au milieu de tout ça, plein d'attente et de conjurations...

D'un côté, il y a les cires morcelées du musée Grévin, ces cires dont les couleurs approchent la peau de l'homme, comme la photographie en couleurs sait le faire, mais ici traduites en noir et blanc, jouant plus sûrement avec la forme humaine, la révélant, la trahissant. Ce sont les témoins désarticulés de l'« aventure » qui se déroule en face, sur l'autre mur. Là ce pourrait être un roman-photo qui jouerait avec le morbide comme la presse du cœur le fait avec l'amour. C'est en fait un photo-roman, quelque chose dans lequel la littérature trouble l'ordre de l'image. Le texte de Guibert, soigneusement écrit à la main, raconte avec une tendresse sans diplomatie non la raison mais l'existence même des images. L'image est le texte, le texte est l'image, où se déroule, s'enroule, comme les cheveux de ses tantes lentement vieillissantes, la patiente passion de l'auteur pour, mais on l'aura compris, la mort.

Il y a dans cette exposition de lettres et d'images quelque chose qui n'appartient qu'à la photographie : ce processus inverse de la peinture — qui, elle, va vers la réalité, ou une réalité — qui est une extraction de la réalité. C'est ainsi que les cires dépecées deviennent une ironie de vie, et les deux vieilles femmes, bien présentes, mais aux mouvements lents, une ironie de mort. Jeu littéraire assez traditionnel, sans doute, mais qui prend ici son sens le plus vrai grâce au double langage de textes et d'images et à sa précision, bien entendu, de scalpel.

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.

★ La Remise du parc, 2, impasse des Bourdonnais, Paris-1er (du mardi au samedi, de 13 heures à 19 heures).

FORMES

Paul Klee le Sorcier

Une fois de plus JEAN-PAUL JAPPÉ ramène de sa Bretagne des toiles qui ne pouvaient pas venir d'ailleurs (1). L'extrême alchimie mentale qui distille ses paysages ne saurait égarer personne sur leur provenance, tant est fidèlement rendue l'atmosphère même de cette rêveuse et féerique contrée qui lui est une province et beaucoup davantage. Je ne m'attarderai pas sur la pratique d'un métier possédé à fond, dont le rôle est de se faire oublier, mais qui est là, sous-jacent. L'intérêt est ailleurs : dans les griffures du réel sur les vitres du songe, dans la poésie de ces espaces quasi monochromes — un rose surtout m'a ravi, mais les bleus ne sont pas moins séduisants. Les autres aussi. Avec eux allez prendre un bain de lumière.

Qu'on me pardonne une critique admirative. Elle se limite à un choix restreint. Les éreintements prendraient trop de place, vu le nombre des nécessiteux. Et puis le temps presse. Beaucoup d'expositions vont prendre fin. Rendons visite à ARCABAS (2), à ses natures mortes, dont certains éléments (coquilles d'œufs et jarre, chaises, etc.) ont une présence tangible, à ses thèmes simplifiés d'une inspiration souvent religieuse, au moins dans leurs symboles. Au *Cirque* de JOSÉ DE GUIMARAES (3), peuplé de toute une ménagerie en pièces détachées, des seins de l'écuyère qui se baladent en l'air : couleurs vives et franches, humour et poésie un peu cruels mais si réjouissants. Ceux-là se produisent pour la première fois à Paris. NINO CALOS, lui, montre ses merveilles cinétiques, fixes ou en mouvement, dans une courageuse petite galerie de banlieue, exigeante et sans concessions, qui finira bien par imposer les audaces contemporaines à des populations qui certes méritent cet effort (4).

Etes-vous fascinés par la fabuleuse « cuisine » (dixit Francis Ponge) de KARSKAYA, et de ses épices, et de ses recettes sauvages ? Voici des menus où s'accordent les ingrédients les plus hétéroclites, où les ready-made — escarpin doré, gant, matériaux divers — récupèrent leur fonction picturale, où des couleurs obsédantes, le « rose pulmonaire » les ocres feuille morte par exemple, accentuent le gonflement des reliefs, et des figures féminines ensorcelées (4).

Loin de là, de la pâte à la fois dense et fluide d'EUGÈNE LEROY (5), d'un incroyable enchevêtrement vermiculé émergent, dès que l'œil s'y est accoutumé, des corps, des têtes vigoureusement modelés. « L'apparition et non l'apparence, la manifestation de l'être, non sa définition », précise Jean Clair. L'immense culture artistique d'Eugène Leroy, son culte pour Rembrandt, ont leur point d'aboutissement dans ses toiles éclairées d'une lumière sourde.

DENIS RIVAL vous convie à son *Jardin des plantes* (6). J'aurais aimé pouvoir m'interroger davantage sur les motivations de cette claustromanie qui enferme systématiquement végétaux et (désormais) animaux dans des serres ou dans des cages. Opposition, pensai-je naguère, des structures rigides d'un univers carcéral et de la luxuriance romantique de la flore tropicale. Le peintre me répondra (peut-être) qu'il s'attache simplement, sincèrement, humblement à traduire la beauté et le mystère du monde. Il y parvient, en vrai peintre et en enchanteur, dans d'admirables dessins et toiles, ainsi que cette petite aquarelle où un arbre exotique se hérisse de fureur impuissante derrière ses barreaux.

J'ai gardé pour la bonne bouche une des expositions de Paris les plus captivantes, en dépit de sa modestie : parce que le qualitatif ne s'évalue pas en kilomètres, parce que le génie de PAUL KLEE, qui plus que tout autre domine son siècle, insuffle sa vie à ses moindres divertissements, parce que ses rapports avec la musique et le théâtre ont été un des éléments dominants de sa carrière. On l'a vu ce printemps quand la Galerie suisse de Paris (7) a montré les marionnettes jadis fabriquées pour son fils Félix. Une révélation qui eût été sans lendemain si le livre édité par la même galerie n'en présentait la totalité en couleurs fidèles et grandeur nature en même temps que les autres œuvres, dessins et aquarelles inédits ayant trait au théâtre. Ce sont les originaux de ces pièces reproduites dans l'ouvrage qu'on peut admirer ces jours-ci. Des masques où éclate le côté « sorcellerie », à plusieurs degrés, d'un art magique entre tous (*Musicien, Vieille fardée, Masque aux lunettes bleues*...). Des dessins pleins d'humour (*Vieux Violonistes, Fantôme chrétien, Trio avec Don Giovanni*, etc.). Des reliefs. Une fantastique peinture à l'huile, *Acteur*, égale aux plus beaux Klee.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Nane Stern, 25, avenue de Tourville.

(2) Olivetti, 91, faubourg Saint-Honoré.

(3) Le Soleil dans la tête, 10, rue de Vaugirard.

(4) Anne Blanc, 30, Grande-Rue, Marly-le-Roy.

(5) Arts contemporains, 22, rue de l'Odéon.

(6) Jean Leroy, 37, rue Quincampoix.

(7) 17, rue Saint-Sulpice.

VARIÉTÉS

Le samba des racines

(Suite de la première page.)

Seulement cinq individus unis par la même conscience, quatre musiciens et un peintre. Sorriso (saxo, percussions), Dousty (piano, percussions, chant), Raphael (berimbao, percussions), Ze Mane (percussions), Celestino (dont les images projetées et les poèmes viennent ponctuer le concert), quatre Noirs, un Blanc (Ze Mane), dont les autres disent : « *Il est naturellement noir, car il a été élevé dans la favela.* »

La référence à l'Afrique est très importante pour Sacy Perere. Dans un pays où les Noirs sont majoritaires (c'est la deuxième nation noire après le Nigéria), mais en situation de discrimination raciale, sociale, la recherche de l'identité fait partie des moyens de lutter contre le « grand trouble intellectuel » entraîné par la grande rupture (d'avec l'Afrique) et la domination occidentale.

Les musiciens de Sacy Perere, qui sont aussi théoriciens, veulent rompre la séparation de classe de race entre musique érudite et musique populaire, entre les instruments « *prétendus primaires* » (traditionnels) et les instruments « *prétendus sophistiqués* » (comme le saxo, le piano), ils refusent les mots qui catégorisent, les mots cadavres, concepts occidentaux qui font dire qu'ils jouent du samba et du jazz.

« *Faire du jazz, ne pas faire du jazz, c'est pareil*, disent-ils, *il n'y a pas de différence à partir du moment où on entre en intimité avec un instrument. Le jazz est un titre, l'improvisation est un caractère majeur de la musique africaine, qui a survécu dans le jazz comme dans la musique brésilienne. On a enregistré plus de quatre cents manières de faire de la musique au Brésil et on voudrait employer pour nous le mot jazz ! On voudrait aussi imposer une ségrégation entre le samba et le jazz, on ne joue pas du samba et du jazz en termes de confrontation : le samba comme le jazz sont des musiques noires colonisées, qui se sont créées pour préserver une culture, la culture africaine.* »

Pour les musiciens de Sacy, jouer de « *la musique contemporaine négro-américaine* », cela veut dire travailler à partir du samba (le « *samba des racines* », expression de la culture tribale) en cherchant la capacité de transformation d'une musique dont ils craignent — à juste titre — la récupération par le pouvoir. « *La musique contemporaine négro-brésilienne peut être perçue comme du Debussy joué en forme de samba.* » Une formule de Dousty — boutade ? — qui explique jusqu'où il faut casser les préjugés, les concepts, les genres.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Le groupe Dou, dimanche soir 11 novembre, après Guy Conquète, 28, rue Dunois, Paris-13e.

★ Louis Xavier, les 10, 13, 14 et 15 novembre, à 22 heures, et dimanche 11, à 21 h. 30, au Théâtre Noir, 23, rue des Cendriers, Paris-20e.

★ Sacy Perere, jusqu'au 18 novembre, 20 heures (dimanche 11, 15 h. 30), au Théâtre noir. D'autres groupes brésiliens au cours du mois de novembre : Ginga, puis Mamulengo.

MUSIQUE

GLYNDEBOURNE A NANCY

« La Fedeltà Premiata », de Haydn

S'il est difficile d'avoir des places l'été, au Festival de Glyndebourne, la chose était bien plus aisée, mercredi soir, au Grand Théâtre de Nancy, dont la salle n'était qu'à moitié pleine, pour la merveilleuse Fedeltà Premiata *(« la Fidélité récompensée ») de Haydn, donnée par la troupe itinérante de Glyndebourne au grand complet. Jean-Albert Cartier a gardé ses bonnes habitudes d'Angers et les Lorrains ne tarderont pas à se précipiter à ses spectacles ; d'ailleurs, pour la représentation de dimanche en matinée, le Festival de Lille lui envoie un train spécial...*

La première de cette Fedeltà *dans la campagne anglaise est encore trop fraîche pour que nous y revenions en détail (*le Monde *du 20 juillet). Rappelons que ce « Dramma Giocoso », écrit en 1781, avant tous les chefs-d'œuvre scéniques de Mozart, emprunte un livret médiocre qui brode une succession de conflits amoureux, les uns bouffons, les autres tragiques, où l'on joue à qui perd gagne, la règle étant de ne pas se montrer trop épris, sous peine d'être sacrifié au monstre envoyé par Diane courroucée.*

Mais Haydn n'en a cure et démontre toute la force d'un génie lyrique resté longtemps insoupçonné, en faisant souffler la vie dans cette intrigue assez mécanique.

La mise en scène de John Cox s'adapte parfaitement à la convention de l'œuvre ; elle transpose au XVIIIe siècle l'action pseudo-mythologique qui devient une « assemblée dans un parc », à la manière de Watteau ou plutôt d'Hubert Robert, où la bonne société se donne, à elle-même, un spectacle : paysannes et bergers, assis sur les murs et les escaliers, regardent les chanteurs qui sortent de l'assemblée, jouent leur rôle et vont se rasseoir ensuite parmi les spectateurs en enfilant de belles robes. La rivière, les longues perspectives, le lac d'Hugh Casson, font un décor pour le rêve.

La troupe de tournée de Glyndebourne est composée de jeunes chanteurs qui ont tous travaillé, l'été dernier, avec les premiers rôles et jouent à ravir. Les voix de femmes ne sont pas encore pleinement épanouies, mais leur technique est excellente et elles ne manquent pas de charme, notamment Fiona Kimm, émouvante et fougueuse Célia ; les hommes sont tous excellents, avec Ian Caley, déjà bien connu en France, dans le rôle principal de Fileno. Chœur et danseurs sont ceux même de Glyndebourne et toute la représentation est dirigée avec précision et lyrisme par Nicholas Braithwaite, très bien secondé par l'Orchestre de Nancy. Un spectacle en tous points exquis.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dernière représentation le 11 novembre, à 14 h. 30.

CINÉMA

« UN ENFANT ATTEND », de John Cassavetes

Un enfant attend, inédit en France, a été tourné en 1962 avec des enfants inadaptés, retardés mentaux ou mongoliens. Cassavetes les a fait jouer, a placé au milieu d'eux Burt Lancaster (le docteur Mathew Clark) et Judy Garland (Jean Hansen). Le film se passe dans une institution spécialisée. Les deux vedettes représentent chacune une façon d'aimer ces enfants rejetés. Sur un petit garçon, Reuben, vient se cristalliser leur différence de comportement, mais c'est à partir de cet amour de base (en butte à l'incompréhension de l'administration) que Cassavetes a travaillé, et c'est pourquoi son film est bouleversant.

Le docteur Mathew Clark est un directeur autoritaire qui tient à forger une liberté à ses malades, en leur inculquant les règles de la vie en groupe. Alors qu'il raisonne en termes de travail et de collectivité, Jean Hansen arrive dans l'établissement pour se dévouer. Elle qui n'a pas de but dans l'existence, et personne à aimer, va s'occuper passionnément de Reuben, consciente du bien qu'il lui fait, persuadée du bien qu'elle lui fera.

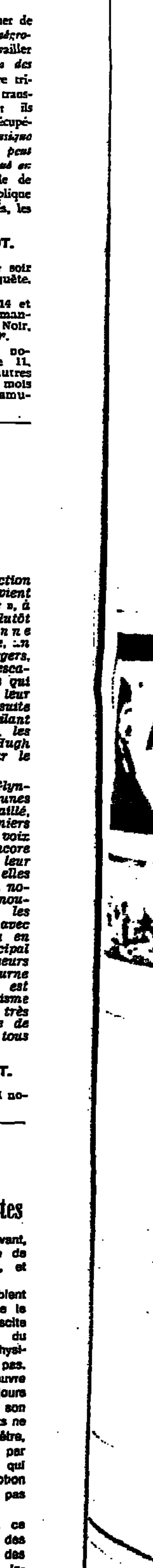
Dans un premier temps, cette relation est une catastrophe, une manière de sabotage. Puis les méthodes se rejoignent. Jean Hansen résiste à Reuben sans pour autant l'abandonner. Clark, après avoir pensé mettre son infirmière à la porte, lui confie un nouvel arrivant, un enfant qui, dans la voiture de ses parents, refuse de sortir, et attend.

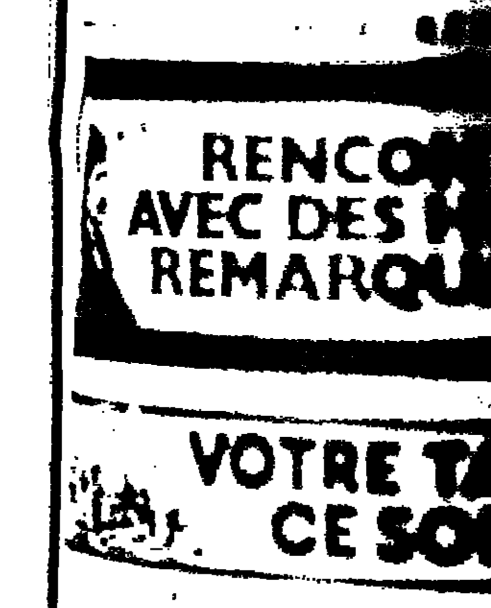
Certains aspects du film semblent démodés. L'acteur qui interprète le rôle de Reuben, par exemple, suscite bien facilement la tendresse du spectateur : c'est un enfant physiquement normal, il ne dérange pas. *Un enfant attend* est aussi une œuvre bâtarde. L'action, qui dérive toujours dans les films de Cassavetes, son rythme flottant, où les événements ne sont jamais ce qu'ils ont l'air d'être, ont été bousculés au montage par le producteur Stanley Kramer, qui a exagéré des moments d'émotion que Cassavetes n'avait peut-être pas souhaités.

Mais les images résistent à ce traitement. Cassavetes a fait des enfants perdus dans la société des enfants gagnants dans le film. Jamais il ne les livre au voyeurisme du spectateur, puisqu'ils ne sont jamais passifs. Ils ont leur univers, leur individualité, leurs plaisanteries, leur désespoir, et le film s'achève sur leur victoire, victoire de la solidarité intérieure sur l'invasion de l'extérieur. Ils montent une pièce de théâtre et sont applaudis par leurs familles, celles-là mêmes qui débarquent une fois par semaine, plus ou moins aimantes.

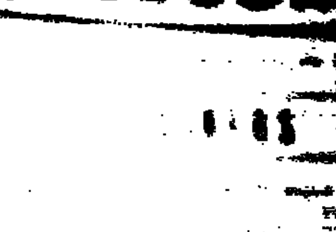
CLAIRE DEVARRIEUX.

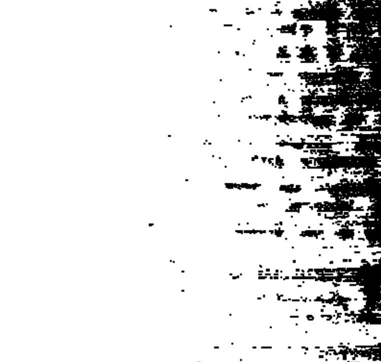
★ Action Christine.













SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (073-57-50) : Don Giovanni (sam., 19 h. 30).

Salle Favart (742-59-69) : la Fille du régiment (sam., 19 h. 30).

Comédie-Française (296-10-20) : l'Œuf (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).

Chaillot (727-81-15), salle Gémier : les Larmes amères de Petra von Kant (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Odéon (325-70-32) : Dave au bord de mer (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Petit Odéon (325-70-32) : Edith Détresses (sam. et dim., 18 h. 30).

T.E.P. (797-96-06) : On ne badine pas avec l'amour (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Petit T.E.P. (797-96-06) : Karl Valentin (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Centre Pompidou (277-12-33) : Marcellin Pleynet, poésies et proses (sam., 16 h.) ; Stuart Sherman (sam. et dim., 19 h.).

Carré Silvia-Monfort (531-28-34) : Cirque Gruss à l'ancienne (sam. et dim., 15 h.) ; la Fourmi dans le corps (sam., 21 h. ; dim., 17 h. 30).

Théâtre de la Ville (274-11-24) : Sol (sam., 18 h. 30) ; Gin Game (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

Centre culturel du Marais (278-66-65) : Garden (Japanese Modern Dance Theater) (sam., 20 h. 30, dernière).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78) : Michel Ypar (sam., 18 h. 30 ; dim., 15 h.) ; Croix de sang (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.) ; Salle d'attente (sam., 22 h. ; dim., 18 h. 30).

Antoine (208-77-71) : le Pont japonais (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).

Arts-Hébertot (387-23-23) : A nous de jouer (sam., 20 h. 45, dernière).

Athénée (742-67-27) : la Fraîcheur de l'aube (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Bouffes-du-Nord (239-34-50) : l'Os ; la Conférence des oiseaux (sam., 20 h. 30).

Bouffes-Parisiens (296-60-24) : le Charlatan (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).

Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) : Pépé (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Chapiteau : Darling, darling (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.). — Théâtre du Soleil (374-24-08) : Méphisto (sam., 20 h. ; dim., 15 h. 30).

Centre d'art celtique (254-97-62) : Barzaz Breiz (sam., 20 h. 30).

Cité internationale (589-38-69), Grand Théâtre : le Mariage (sam., 20 h. 30). — Galerie : l'Epopée de Gilgamesh (sam., 20 h. 30). — Resserre : Finnegan's Wake (sam., 20 h. 30).

Daunou (261-69-14) : S.O.S. Tendresse (sam., 21 h. ; sam. et dim., 16 h.).

Edouard-VII (742-57-49) : le Piège (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h. 30).

Essaïon (278-46-42) : Audience ; Vernissage (sam., 21 h.).

Fontaine (874-74-40) : Un étrange après-midi (sam., 18 h. 30) ; les Jeane (sam., 21 h.).

Gymnase (246-79-79) : No man's land (sam., 20 h. 45 ; dim., 18 h.).

Grand Hall Montorgueil (233-80-78) : Cervantès et Don Quichotte (sam., 20 h. 15) ; Maldoror le maudit (sam., 22 h. 15).

Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 30).

Il Teatrino (322-28-92) : la Malade par amour (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).

La Bruyère (874-76-99) : Un roi qu'a des malheurs (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

La Forge (371-71-89) : Théâtre gestuel polonais (sam. et dim., 20h.).

Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir : les Epiphanies (sam., 18 h. 30) ; Stratégie pour deux jambons (sam., 20 h. 30) ; la Poube (sam., 22 h. 30). — Théâtre rouge : Marie de l'Incarnation (sam., 18 h. 30) ; Série blême (sam., 20 h. 30) ; Québécoise à vendre (sam., 22 h. 30).

Madeleine (265-07-09) : Tovaritch (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Maison des Amandiers (236-54-39) : les Mystères de Marseille (sam., 21 h.).

Mathurins (265-90-00) : les Frères ennemis (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Michel (265-35-02) : Duos sur canapé (sam. et dim., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15).

Michodière (742-95-22) : Coup de chapeau (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).

Montparnasse (320-89-90) : les Parapluies de Cherbourg (sam., 21 h. ; dim., 15 h., dernière).

Nouveautés (770-52-76) : Un clochard dans mon jardin (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 18 h. 30).

Oblique (355-02-94) : l'Ennemi public nº 1 (sam., 22 h. 30 ; dim., 20 h. 30) ; Théâtre des Monologues (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).

Œuvre (874-42-52) : Un habit en hiver (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).

Orsay (548-38-53) : Zadig (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30). — Petit Orsay : Apparences (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Palais-Royal (297-59-81) : le Tout pour le tout (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Plaine (842-32-25) : Voltaire's Folie (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).

Plaisance (320-00-06) : Un auteur nommé Tennessee (sam., 15 h. et 20 h. 30.).

Poche (548-92-97) : Neige (sam., 20 h. 30 et 22 h. 15 ; dim., 15 h. 30).

Potinière (261-44-16) : le Volcan de la rue Arbat (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Présent (203-02-55) : Trottoir (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).

Ranelagh (288-64-44) : Mayerling (sam., 14 h. 30 et 20 h. ; dim., 15 h.).

Saint-Merri : la Passion de Jeanne d'Arc selon Gilles de Rais (dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : la Maison d'os (sam., 20 h. 45 (dernière).

TAI - Théâtre d'Essai (274-11-51) : la Métamorphose (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).

Théâtre d'Edgar (322-11-02) : B. Garcin (sam., 21 h.).

Théâtre du Marais (278-03-53) : les Amours de Don Perlimpin (sam., 20 h. 30).

Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : Est-ce que tu m'aimes ? (sam., 20 h. 30) ; Florence Camarroque (sam., 22 h. 30).

Théâtre 13 (250-13-54) : les Amours de Jacques le Fataliste (sam., 21 h.).

Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94) : Ubu (sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h.).

Tristan-Bernard (522-08-40) : Comédie pour un meurtre (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Variétés (233-09-92) : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Le 28-Rue-Dunois (584-72-00) : les Ikons et les Miliques (sam., 20 h. 30) ; Cendres (sam., 23 h.).

Les comédies musicales

Renaissance (308-18-50) : la Belle de Cadix (sam., 20 h. 45 ; dim., 14 h. 30).

Mogador (285-28-80) : l'Auberge du Cheval-Blanc (dim., 15 h. 30).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Raymond... ou comment s'en débabarrasser (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h. 30).

Deux-Anes (606-10-26) : Pétrole... Ane (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Samedi 10 - Dimanche 11 novembre

Jazz, pop', rock, folk

Brasserie Dreher : René Urtreger (sam. et dim., 21 h. 45).

Campagne-Première (322-75-93) : R. Bohringer (sam. et dim., 20 h. 30) ; Mal Waldron, Johnny Dyani (sam., 22 h. 30) ; Walter Davis Junior (dim., 22 h. 30).

Caveau de la Montagne (354-82-39) : E. Le Lann, O. Hutmann (sam., 22 h.).

Centre culturel 17 : E. Boell, L. Roubach (sam., 21 h.).

Chapelle des Lombards (326-65-11) : R. P. Williams (sam., 20 h. 30) ; Azuquita y su Melao (sam., 22 h. 30).

Espace Cardin (266-17-30) : S. Adams, Don Pullen, C. Brown, D. Richmond (sam., 20 h. 30).

Gibus (700-78-88) : Napalm (sam., 22 h.).

Golf Drouot (770-47-25) : Hibiscus (sam., 22 h.).

Palace (246-10-87) : Carla Bley Band (dim., 17 h. 30).

Patio-Méridien (758-12-30) : Dorothy Donegan (sam et dim., 22 h.).

Pavillon de Paris (205-44-12) : Johnny Hallyday (sam., 16 h. et 20 h. 30 ; dim., 17 h.).

Petit-Journal (326-28-59) : Swing et Six (sam., 22 h.).

Théâtre des Champs-Elysées (359-72-42) : Randy Newman (sam., 18 h. 30 et 22 h.).

Théâtre noir (797-85-14) : Musique brésilienne (sam., 20 h. ; dim., 15 h. 30 et 20 h.) ; Louis Xavier (sam. et dim., 21 h. 30).

Le 28-Rue-Dunois (584-72-00) : Trialogue (sam., 18 h. 30).

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne : Tendances de l'art en France, 1968-1978-79 ; Jackson Pollock (sam. et dim., de 10 h. à 17 h. 45).

Chapelle de la Sorbonne : Ecritures musicales (sam., de 12 h. 30 à 18 h. ; dim., de 11 h. à 17 h.).

THEATRE

Centre Pompidou, cinéma du musée : Stuart Sherman (sam. et dim., 19 h.).

Chaillot : les Larmes amères de Petra von Kant (sam., 20 h. 30).

Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36) : Andalucia Amarga (Cuadra de Séville) (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).

Porte-Saint-Martin : l'Ecole des femmes (sam., 14 h. 30) ; le Misanthrope (sam., 20 h. 30) ; Dom Juan (dim., 14 h. 30).

Théâtre de Paris : Edison (sam. et dim., 20 h. 15, dim., 14 h. 15).

Nanterre, Maison de la culture : C. de Heilbronn (sam., 21 h.).

Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe : les Fausses Confidences (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).

DANSE

Centre Pompidou : Trisha Brown (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h. et 20 h. 30).

PERFORMANCES

MUSIQUE, ART, DANSE

Chapelle de la Sorbonne : J. Kroesen (sam., 20 h. 30).

Les concerts

Lucernaire : G. et C. Andranian (Brahms, Dvorak, de Falla, Rachmaninov (sam., 18 h. 30).

Grand Palais : D. Merlet, piano (Dukas, Dutilleux) (sam., 16 h.).

Théâtre d'Orsay : Mozarteum Quartet de Salzbourg (Mozart) (dim., 10 h. 55).

Notre-Dame : J.-L. Salique (Bach, Reubke, Brautigam) (dim., 17 h. 45).

Salle Pleyel : Orchestre et chorale P. Kuentz (Bach) (dim., 17 h. 45).

Conciergerie : le Concert français (de Visée, Marais, Couperin) (dim., 17 h. 30 et 20 h. 30).

Eglise Saint-Merri : P. Brochard, improvisations (dim., 16 h.).

Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : M. Pinte (Bach, Buxtehude) (dim., 17 h. 45).

Saint-Germain-l'Auxerrois : S. Wiener, contrebasse ; N. Pillet-Wiener, orgue (Bach, Eccles, Grigny) (dim., 17 h.).

Eglise Saint-Louis des Invalides : Orchestre symphonique de la garde républicaine, dir. R. Boutry (Berlioz, Saint-Saëns, Mendelssohn, Stravinski) (dim., 17 h.).

Le music-hall

Bobino (322-74-84) : Charles Dumont (sam., 20 h. 45 ; dim., 14 h. 30 et 18 h.).

Comédie des Champs-Elysées (359-37-03) : les Frères Jacques (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).

Cotton Club (742-10-15) : Manhattan satin (sam. et dim., 22 h. 30).

Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Una Ramos (sam., 20 h. 30) ; Marianne Sergent (sam., 22 h.).

Hôtel Intercontinental : Jour de fête (sam. et dim., 21 h.).

Lucernaire (544-57-34) : A. Mirapeu (sam., 20 h.) ; Shariff Alaoui (sam., 21 h. 30) ; B. Arnac (sam., 22 h. 30).

Marigny (256-04-41) : Thierry Le Luron (sam., 21 h. ; dim., 14 h. 30 et 18 h.).

Olympia (742-25-49) : Georges Moustaki (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).

Palais des congrès : Danton et Robespierre (sam., 15 h. 30 et 20 h. 45 ; dim., 14 h. 30 et 18 h. 30).

Palais des sports (828-40-90) : le Cirque de Moscou sur glace (sam., 21 h. ; sam. et dim., 14 h. 15 et 17 h. 30, dernière).

Théâtre d'Edgar : Louis Arti (sam., 18 h. 30).

Petit Forum des Halles (297-53-47) : Gilles Naudin (sam. et dim., 18 h. 30).

La danse

Théâtre Oblique (355-02-94) : Kaléidanse (sam., 18 h. 30).

Centre américain (354-99-92) : Solaris (sam., 21 h.).

Grand Hall Montorgueil (233-80-78) : Llaima (dim., 16 h.).

Théâtre 18 (229-09-27) : l'Etang de voir ; Aquafemme (sam., 20 h. 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), sam., 16 h. : Othello, d'O. Welles ; 18 h. : Festival de Lille 1979 ; 20 h. et 22 h., Rétrospective du cinéma polonais (20 h. : Bilan trimestriel, de K. Zanussi ; 22 h. : la Troisième Partie de la nuit, d'A. Zulawski. — Dim., 15 h. : les Indomptables, de N. Ray ; 17 h. : Derrière le miroir, de N. Ray ; 19 h., Rétrospective du cinéma polonais : le Sel de la terre noire, de K. Kutz ; 21 h. : Festival de Lille 1979.

Beaubourg (278-35-57), sam., 15 h., Hommage à Abel Gance pour son quatre-vingt-dixième anniversaire : les Gaz mortels ; le Droit à la vie ; 17 h., Cinéma d'avant-garde : l'Inhumaine, de M. L'Herbier ; 19 h., Quatre-vingt ans de cinéma danois : Michael, de C. T. Dreyer ; 21 h., Cinéma polonais : Mère Jeanne des Anges, de J. Kawalerowicz. — Dim., 15 h. : Great Day in the Morning, de J. Tourneur ; 17 h. : Festival de Lille 1979 ; 19 h., Quatre-vingts ans de cinéma danois : le Maître du logis, de C. T. Dreyer ; 21 h., Cinéma polonais : la Loi et la Force, de J. Hoffman et E. Skorzewski.

Les exclusivités

A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Concorde, 8e (359-92-84). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

BLOODY CRAZY WAVE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).

CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).

CHROMOSOME 3 (Ang., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), jusqu'à jeudi ; Calypso, 17e (380-30-11).

CORPS A CŒUR (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LA CROISADE MAUDITE (Pol., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands Augustins, 6e (633-22-13) ; à partir de vendredi : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Maillot, 17e (Secrétan, 19e (206-71-33).

SPECTACLES

LE DIVORCEMENT (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).
L'ECOLE EST FINIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Elysée-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ET LA TENDRESSE, BORDEL ? (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83); Mercury, 8e (325-75-90). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Cinéac, 2e (256-80-27).
FOLIE-FOLIE (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
HAIR (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
HEROES (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
IL Y A LONGTEMPS QUE JE T'AIME (Fr.) : Ternes, 17e (380-10-41).
INTERIEURS (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (534-47-62).
IRACEMA (Br., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).
JANE SERA TOUJOURS JANE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES LARMES DE SANG (Alg., parlé français) : La Clef, 5e (337-90-90).
LA LUNA (It., v.o.) (**) : Quintette, 5e (354-35-40) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-84). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE MANOIR DES FANTASMES (A., v.f.) : Mazéville, 9e (770-72-86).
LE MALIN (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MOONRAKER (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE MORS AUX DENTS (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LES MOTOS DE LA MORT (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES PETITES FUGUES (Suis.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Madeleine, 8e (742-03-13).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE POINT DOULOUREUX (Fr.) Le Seine, 5e (325-95-99)
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
QUELQUE PART EN EUROPE (Fr-Hong., v.f.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; v.f. : New-Yorker, 9e (770-63-40).
LE RABBIN AU FAR-WEST (A., v.o.) Paramount-City, 8e (222-45-76) ; v.f : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90)
RACE D'EP (Fr.) (**) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) : George-V, 8e (225-41-46) (70 mm) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).



LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (325-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
TESS (Fr.-Brit., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LE TOUBIB (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UTOPIA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46)
WINIFRED WAGNER (All., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33); Olympic, 14e (542-67-42). H. sp.
ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Palais des Arts, 3e (278-62-98).

Les festivals

LES STARS D'HOLLYWOOD : Burt Lancaster, Action La Fayette, 9e (878-80-50) (v. o.) : les Tueurs (sam.) ; Buffalo Bill et les Indiens (dim.).
MARX BROTHERS (v. o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval (sam.) ; la Soupe au canard (dim.).
HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) : les Anges aux figures sales (sam.) ; Key Largo (dim.).
ANTHOLOGIE DU CINEMA ANGLAIS (v. o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Cérémonie secrète (sam.) ; Valentino (dim.).
CINEMA EXPRESSIONNISTE ALLEMAND (v. o.), Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) : Métropolis (sam.) ; Nosferatu le vampire (dim.).
STUDIO 28, 18e (606-36-07) : les Demoiselles de Wilko (sam.) ; Heroes (dim.).
WIM WENDERS (v. o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Faux mouvement (sam.) ; Alice dans les villes (dim.).
ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : Crin-Blanc ; le Ballon rouge ; Voyage en ballon.
MAILLOT PALACE, 17e (574-10-40) : Voyage au centre de la terre ; Astérix et Cléopâtre ; l'Autre (v.o.).
DAUMESNIL, 12e (343-52-97) (v. o.) : Goldorak ; la Guerre des étoiles (v. f.) ; la Vallée ; El Topo ; Sweet Movie ; les Diables ; Céline et Julie vont en bateau.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93) (v. o.) : les Aventures époustouflantes de Tom et Jerry ; les Aventures de Robin des Bois (v. f.) · Fritz the Cat (**).

Les films nouveaux

BOBO JACCO, film français de Walter Bal (*) : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DE LA NUEE A LA RESISTANCE, film italien de Jean-Marie Straub. V.O. : Pagode, 7e (705-12-15).
LE PULL OVER ROUGE, film français de Michel Drach : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ;
MAMAN A CENT ANS, film espagnol de Carlos Saura. V.O. : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). A partir de vendredi. — V.F : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67).
RUE DU PIED DE GRUE, film français de Grand-Jouan : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? film français de Martine Lancelot : Marais, 4e (278-47-86).
DUOS SUR CANAPE, film français de Marc Camoletti : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-89-52) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) : Tourelles, 20e (636-51-98).

RADIO-TÉLÉVISION

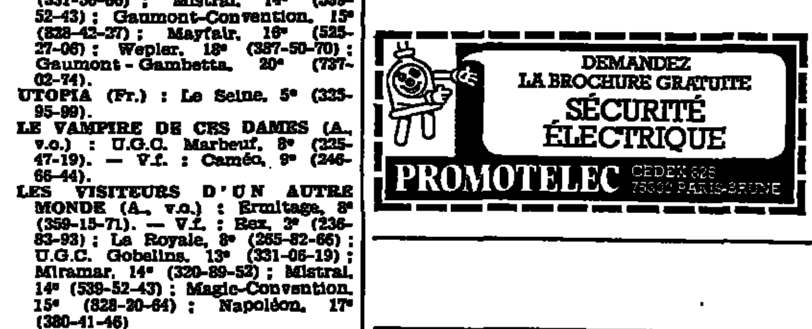
Samedi 10 novembre

TF 1

19 h 10 Six minutes pour vous défendre. L'assurance-vie.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Numéro un : Dave. Emission de Maritie et G. Carpentier. Avec J. Birkin, Dalida, C. Vega, C. Goya, Julie, F. Hardy et les Ballets Arthur Plasschaert.
21 h 35 Série : Los Angeles, années 30.
22 h 30 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

A 2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.



20 h Journal.
20 h 35 Série : Maigret et la dame d'Etretat. Avec J. Richard et S. Valère.
22 h 15 Collaroshow.
23 h 15 Journal.

FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé. Bucky et Pepito : « Ça sent bon les crêpes ».
20 h Les jeux.
20 h 30 Le roman du samedi soir : « le Pape des escargots » (Enfer, terre et ciel). D'après B. Vincenot, réal. J. Kerchbron. *Le jeune peintre Gilbert est « monté » à Paris. Mais il n'y rencontre que trahison et corruption.*
21 h 30 V 3, Le nouveau vendredi : Vivre al Païs... demain. Réal. M. Frydland. Commentaire : P. Gildas. *Une heure en compagnie de ceux qui « font » le Sud-Ouest. Ont participé à l'émission : MM. B. Kayser, professeur de géographie ; M. Roux, inséminateur ; A. Dagin, restaurateur ; M. Bernadet, P.-D.G. d'une entreprise de matériel électronique.*
22 h Journal.
22 h 30 Magazine : Thalassa (Le secret de John Lethbridge).

FRANCE-CULTURE

19 h. 30, Inde : musique populaire du ...sthan (Gazi Khan).
20 h., « A Memphis, il y a un homme ... force prodigieuse », de J. Audureau.
21 h. 40, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

19 h., Concert-lecture : autour de Berl... ouverture du « Carnaval Romain » (Ber...lioz) ; « Caprices » (Paganini) ; « les ... d'été » (Berlioz) (extraits), avec N. D... mezzo ; « Symphonie en ré maje... (Chérubini) (extraits) ; « Fantaisie ... piano » (Reicha), par J. Koerne... l'Orchestre national de France. Dire... S. Baudo.
20 h. 5, Concours international de guitar...
20 h. 30, Concert : Festival de Bergen (échanges internationaux) — Musique ... la Renaissance : œuvres de V. Capi... J. Martini, B. Tromboncino, J.-A. ... et M. Cara — Musique de la Haute-Re...sance : œuvres de C. de Rore, G. Bass... G. Gastoldi, V. Galilei, L. Marenzio ... G. Mainerio. — Période pré-baroque : œuvres de Frescobaldi, Cavalieri, Fosca... Monteverdi, Stefani, Zannetti, Negri ... Dowland, par le London Early Music Gro... Direction J. Tyler.
22 h. 35, Ouvert la nuit : la musique se ... (Berlioz) ; 23 h., G.R.M.-INA : Qui-... quoi-à-qui ? » — Paul Mefano présent... « Multiples extensions » (P. Boesman...) « Transit » (B. Ferneyhough) ; « D... arbre de nuit » (C. Lefevre) ; 0 h. 5, Ho...mage à Messiaen...

Dimanche 11 novembre

TF 1

8 h 40 Judaïca : Cinquante ans après. Emission du rabbin J. Eisenberg
8 h 50 Messe en direct de Saint-Louis des Invalides. En présence de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
10 h 50 Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918. Arrivée du président de la République à l'Arc de triomphe.
11 h 45 La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche. De Michel Drucker.
15 h 30 Tiercé. A Auteuil.
15 h 35 Série : l'île fantastique.
16 h 25 Sports première.
18 h 30 Trésor des cinémathèques. Dans les caves du fort d'Ivry.
19 h 25 Les animaux du monde. Le printemps des animaux nordiques.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « le Président ». Film français de H. Verneuil (1961), avec J. Gabin, B. Blier, R. Faure, A. Adam (nouvelle rediffusion). *Dans la retraite où il dicte ses Mémoires, un ancien président du conseil revit son passé et sa lutte contre son chef de cabinet qui l'a trahi. Il va se dresser de nouveau contre celui-ci, qui peut être appelé à gouverner la France.* *Roman de Simenon se référant aux mœurs parlementaires de la IIIe République et adapté pour donner à Jean Gabin le rôle d'une grande figure républicaine au-dessus des partis et des intérêts. Morceaux de bravoure de Verneuil et de son interprète.*
22 h 15 Clemenceau ou l'unité d'une vie. Emission de B. Michal. Réal. M. Leclerc.
23 h 15 Journal.

A 2

10 h 30 On we go.
10 h 50 Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918.
12 h 30 Tremplin 80, variétés.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Têtes brûlées. Les Orphelines.
14 h 15 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 5 Des animaux et des hommes.
15 h 55 Majax : passe-passe.
16 h 40 Série : la Corde au cou. L'affaire Boiscoran : le secret.
17 h 40 Cirques du monde.
18 h 40 Stade 2.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : le Retour du Saint. Le général s'en va-t-en guerre.
21 h 30 Littérature et politique : Jean Prevost. Documentaire de B. d'Abrigeon.
22 h Il était un musicien : Stravinski.
22 h 30 La grande parade du jazz : Hommage à Duke Ellington.
23 h 5 Journal.

FR 3

15 h Emission de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés. Images du Portugal.
10 h 30 Mosaïque. Reportage : Les réfugiés du Sud-Est asiatique ; Variétés : Le groupe Phuong-la (Vietnam), Ferhat Imazighen Imula (Algérie), Hayati Toriyn Celebi (Turquie), le super-trio de Quim Barreiros (Portugal).
16 h 30 Prélude à l'après-midi. Les Petits Chanteurs de Sainte-Marie interprètent la « Messe pour le temps de guerre », de J. Haydn.
17 h 30 Jacques Spiesser lit Roland Dorgelès.
18 h 30 L'invité de FR 3. La montagne Sainte-Victoire.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Festival international du jazz : Clark Tery Big Bad Band.
20 h 30 Le continent de glace.
21 h 20 Journal.
21 h 30 Encyclopédie audio-visuelle du cinéma.
22 h Ciné-regards. *Le cinéma soviétique.*
22 h 30 Cinéma de minuit : « Smilin' Through ». Film américain de F. Borzage (1941), avec J. MacDonald, B. Aherne, G. Raymond, I. Hunter, J. Horner (v.o sous-titrée) *A la fin du siècle dernier, en Angleterre, un homme vit dans le souvenir de celle qu'il a aimée, tuée, le jour de leur mariage, par un rival jaloux. Il recueille la nièce de la défunte, une enfant. Vingt ans plus tard, celle-ci, qui ressemble étrangement à la morte, s'éprend du fils du meurtrier.* *Un mélodrame semé d'invraisemblances, mais où Borzage a réussi de belles séquences sur le romantisme de la passion amoureuse. Il y a aussi un travail intéressant de la couleur et Jeannette Mac Donald dans un double rôle chantant.*

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée cont...poraine : la libre pensée française.
10 h., Messe
11 h., Regard sur la musique : « Troisi... Symphonie », d'A. Magnard.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Villa-Lobos, un continent musical
14 h., Les comédiens combattants présenter... « la Guerre en dentelles », de J. d'Espar...
14 h. 30, « On n'évite ni le péché ni ... malheur », d'après le roman d'Ostrow... Avec G. Darrieu, J. Topart (rediff.).
16 h., Le lyriscope : « Don Juan », de J. Lc...
17 h. 30, Rencontre avec... le professeur Gall...
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Agenda Dada, poésie ...réaliste.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : Bach, Borkow... Szalonek, Leibowitz.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique-Chantilly : œuvres de ...mesberger, Paganini, J. Strauss et F. Le...
8 h., Cantate pour le vingt-deuxième dima... après la Trinité.
9 h., Sélection concert, par André Francis.
9 h. 7, Charles Tournemire : « l'Orgue m...tique ».
9 h. 30, Vocalises : panorama des Opéras d... le monde ; les souscriptions lyriques.
11 h., Concert en direct du Théâtre d'Orsa... Mozart... « Quatuor, K 210 » ; « Quat... K 421 » ; « Quatuor K 458 », par le Mo...teum Quartet de Salzbourg.
12 h., Equivalences (interprètes ou composite... aveugles) : œuvres de Gigout, Tournem... Vierne, Alain et Franck : André Marc... orgue.
12 h. 35, Opéra-bouffon : « Orphée aux Enfe... (fin), d'Offenbach. Avec M. Mesplée, J. Rh... J. Berbié, M. Sénéchal. Direction Mic... Plasson.
14 h., La tribune des critiques de disque ... « Concerto pour violon », de Brahms)
17 h., Concert : « Concerto grosso no 5 ... (Haendel) ; « Concerto pour hautbois, cor... et continuo, no 3 » (J.-M. Leclair) ; « D...danus », suite d'orchestre (Rameau), ... le Nouvel Orchestre philharmonique Dir...tion John Poole. J. Vandeville, hautb...
19 h., Musiques chorales : Rachmaninov.
19 h. 35, Jazz vivant : orchestre de Carla B... et Gil Evans au Festival de Juan-les-Pi...
20 h. 30, Concert : « Printemps de Prague 1979 » « Prélude sur les thèmes hébraïques » (Prokofiev) ; « l'Enfant du Violoneux » (Janacek) ; « Diversions on a theme pour piano pour la main gauche et orche...tre, opus 21 (Britten) ; « Variatic... Enigma » (Elgar), par l'Orchestre symph...nique de la B.B.C. Direction G. Rojde...vensky. Avec Victoria Postnikova, pia...
22 h. 35, Ouvert la nuit : les grandes voi... Maria Cebotari ; 23 h., Portrait en peti... touches : « Etudes, opus 25 », de Chopi... 0 h. 5, Comment l'entendez-vous ? (Chop... par Noël Lee.

GRÈVE A LA S.F.P.

● Une grève de certains personnels techniques de la Société française de production (preneurs de son, cadreurs, assistants cadreurs, éclairagistes), commencée vendredi, devrait entraîner des perturbations dans les programmes du week-end, en particulier l'annulation des émissions « Les rendez-vous du dimanche » et « C'est pas sérieux » sur TF 1. Les grévistes veulent « obtenir des négociations avec la direction générale au sujet des conditions de travail ».

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 11 NOVEMBRE

— *M. Edmond Maire*, secrétaire général de la C.F.D.T., participe à « L'interview-événement » de R.T.L., à 13 h. 15.

— *M. Georges Séguy*, secrétaire général de la C.G.T., est l'invité du Club de la presse, sur Europe 1, à 19 h. 15.

BROUILLAGE DES ÉMISSIONS DE RADIO-QUINQUIN

● Radio-Quinquin de la C.G.T. pour le Nord-Pas-de-Calais, dont les studios sont installés à Auby, commune proche de la banlieue de Douai, a émis sur la région le 7 novembre.

Mais si cette émission était audible dans la plus grande partie de la région, elle a cependant été brouillée dans la métropole lilloise par les services de T.D.F. Pour protester contre le brouillage, une délégation des dirigeants de la C.G.T., du Nord-Pas-de-Calais s'est rendue au centre régional de T.D.F. La délégation a demandé que soit mis fin au brouillage et a revendiqué « *le droit à l'information aujourd'hui refusé dans les moyens officiels de communication* ».

Dès que les conditions atmosphériques le permettront, les antennes d'émission seront installées au sommet d'un mât de 60 mètres dressé sur le toit de la mairie annexe d'Auby, ce qui permettra d'accroître considérablement l'audience de la station. *(Corresp.)*

PREMIERE EMISSION DE RADIO-SAM A MARSEILLE

● Créée par les travailleurs de la société des Ateliers de la Méditerranée, une des filiales de l'ex-groupe de réparation navale Terrin à Marseille, Radio-Sam a émis pour la première fois le jeudi 8 novembre à 19 heures 45 sur 88 mégahertz et sur modulation de fréquence. L'émission a duré une quinzaine de minutes sans être brouillée.

Les représentants du personnel de l'entreprise, qui est en lutte depuis la fermeture de l'usine, le 8 mai dernier, ont évoqué le sort des 171 personnes touchées par cette fermeture, ainsi que la grève qui concerne Alsthom-Atlantique. Ils ont expliqué qu'ils n'avaient pas créé une radio pirate mais que, trouvant insuffisante la place réservée par la station régionale FR 3 et les quotidiens régionaux — à l'exception de *la Marseillaise* — à leur lutte, ils avaient décidé de recourir au moyen de la radio libre pour faire entendre leur voix.

INFORMATIONS «SERVICES»

VIVRE A PARIS

Les urgences du dimanche

SANTÉ

● UN SECOURS D'URGENCE. — Appeler le SAMU en téléphonant, pour Paris, au 567-50-50 ; pour l'Essonne, au 088-33-33 ; pour les Hauts-de-Seine, au 741-79-11 ; pour la Seine-Saint-Denis, au 830-32-50; pour le Val-de-Marne, au 207-51-41 ; pour le Val-d'Oise, au 464-52-53 ; pour les Yvelines, au 953-83-33 ; pour la Seine-et-Marne, au 437-10-11, ou, à défaut, le 17 (police) ou le 18 (pompiers), qui transmettent l'appel au SAMU.

● UN MÉDECIN. — A défaut du médecin traitant, appeler la permanence des soins de Paris (542-37-00), ou la garde syndicale des médecins de Paris (533-99-11), ou l'Association pour les urgences médicales de Paris (A.U.M.P.) (828-40-04) ou S.O.S.-Médecins (707-77-77).

● UNE INFORMATION SUR LES INTOXICATIONS : 205-63-29 (hôpital Fernand-Widal).

TRANSPORTS

● AÉROPORTS. — Renseignements sur les arrivées et départs à Orly (687-12-34 ou 853-12-84) ; à Roissy-Charles-de-Gaulle (862-12-12 ou 862-22-80).

● COMPAGNIES AÉRIENNES. — Arrivées ou départs des avions : Air France (320-12-55 ou 320-13-55); U.T.A. (775-75-75); Air Inter (687-12-12). Renseignements, réservations : Air France (535-61-61); U.T.A. (776-41-52); Air Inter (539-25-25).

● S.N.C.F. — Renseignements : 261-50-50.

ÉTAT DES ROUTES

● INTER SERVICE ROUTES donne des renseignements généraux au 858-33-33.

Pour des renseignements plus précis, on peut s'adresser aux centres régionaux d'information routière. Bordeaux (56) 96-33-33 ; Lille (20) 52-22-01 ; Lyon (78) 54-33-33; Marseille (91) 78-78-78; Metz (87) 62-11-22 ; Rennes (99) 50-73-93.

P.T.T.

Sont ouverts le dimanche les bureaux de :

— Paris recette principale (52, rue du Louvre, 1er), ouvert de 0 heure à 24 heures ;

— Paris 08, annexe 1 (71, avenue des Champs-Elysées), ouvert de 10 heures à 11 heures et de 14 heures à 20 heures ;

— Paris 07, Invalides (3, rue de Constantine), ouvert de 7 heures à 21 heures ;

— Orly, aérogare Sud, annexe 1, ouvert en permanence ;

— Orly, aérogare Ouest, annexe 2, ouvert de 6 heures à 23 heures ;

— Roissy principal, annexes 1 et 2 (aéroport Charles-de-Gaulle), ouverts de 8 h. 30 à 18 h. 30.

La Recette principale de Paris assure aussi le paiement des mandats-lettres, des bons et des chèques de dépannage, des lettres-chèques ainsi que les remboursements sans préavis sur livret C.N.E.

ANIMAUX

● UN VÉTÉRINAIRE au 871-20-61 (de 8 heures à 20 heures).

LOISIRS

● L'OFFICE DE TOURISME DE PARIS diffuse une sélection enregistrée des loisirs à Paris : en français au 720-94-94 ; en anglais au 720-88-98.

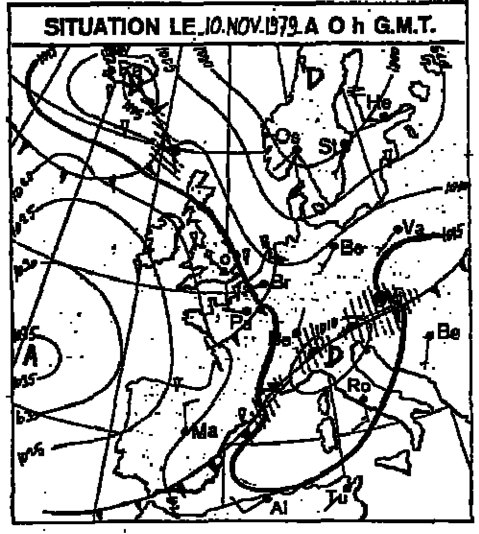
S.O.S. - AMITIÉ

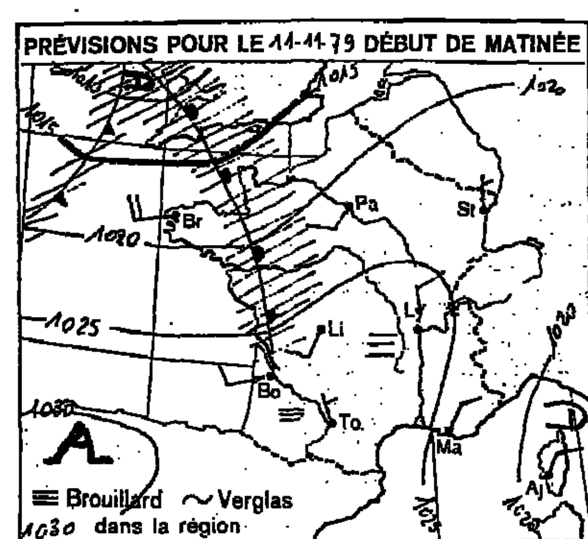
Vingt-quatre heures sur 24 à l'écoute au 825-70-50.

S.O.S. - 3e AGE

De 9 heures à 19 heures au 340-44-11.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le samedi 10 novembre à 0 heure et le dimanche 11 novembre à 24 heures :

Le refroidissement provoqué en France par un flux d'air instable venu du nord-ouest ne sera que passager. Une perturbation venant de l'Atlantique atteindra en effet la Bretagne dès dimanche matin ; elle traversera dans la journée et la nuit presque tout le pays.

Dimanche 11 novembre, il fera encore assez froid le matin sur la plus grande partie de la France et le ciel sera peu nuageux. Le mistral et la tramontane souffleront encore dans le Midi méditerranéen. Il y aura toutefois des nuages dans l'Ouest, et les températures minimales y seront un peu supérieures à celles de samedi matin. L'évolution du temps dans la journée sera déterminée par la progression de la perturbation venue de l'océan. Des pluies, accompagnées de vents de sud-ouest parfois assez forts, débuteront dans la matinée près de l'Atlantique ; elles se déplaceront vers l'est et s'étendront, le soir, de la frontière belge au Massif Central, tandis que le ciel se couvrira dans l'Est et le Sud-Est, ainsi que sur l'Aquitaine et le Languedoc. Enfin, après ce passage pluvieux, des éclaircies se développeront de nouveau en Bretagne, en Vendée, sur le Bordelais ; plus tardivement en Normandie et sur l'ouest du Bassin parisien. Ces éclaircies seront entrecoupées de quelques averses et les vents tourneront au nord-ouest.

Le samedi 10 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 019,4 millibars, soit 764,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 9 au 10) : Ajaccio, 18 et 11 degrés ; Biarritz, 13 et 7 ; Bordeaux, 11 et 5 ; Brest, 11 et 3 ; Caen, 11 et 5 ; Cherbourg, 10 et 5 ; Clermont-Ferrand, 10 et 2 ; Dijon, 11 et 3 ; Grenoble, 12 et 5 ; Lille, 9 et 2 ; Lyon, 12 et 3 ; Marseille, 19 et 10 ; Nancy, 10 et 3 ; Nantes, 13 et 1 ; Nice, 17 et 10 ; Paris-Le Bourget, 13 et 3 ; Pau, 13 et 5 ; Perpignan, 20 et 9 ; Rennes, 12 et 1 ; Strasbourg, 12 et 2 ; Tours, 13 et 3 ; Toulouse, 12 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 12 degrés ; Amsterdam, 9 et 3 ; Athènes, 20 et 13 ; Berlin, 8 et 1 ; Bonn, 10 et 0 ; Bruxelles, 10 et 3 ; Iles Canaries, 23 et 19 ; Copenhague, 6 et —3 ; Genève, 13 et 2 ; Lisbonne, 17 et 9 ; Londres, 9 et —1 ; Madrid, 17 et 6 ; Moscou, 2 et 0 ; New-York, 14 et 10 ; Palma-de-Majorque, 21 et 12 ; Rome, 20 et 17 ; Stockholm, 3 et —4.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 11 NOVEMBRE

« Salons du ministère des finances », 15 h., 93, rue de Rivoli (Approche de l'art).

« Village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h. 15, 2, rue des Ciseaux (Mme Barbier).

« Palais du Luxembourg », 15 h., 29, rue de Condé (Mme Camus).

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 15 h., boulevard de Ménilmontant (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La mosquée de Paris », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (Mme Ferrand).

« Mystérieuse civilisation de l'Islam », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (Mme Hauller).

« Le Marais », 14 h. 25, 24, rue Pavée (M. de La Roche).

« Rue du Cherche-Midi », 15 h., métro Falguière (Paris inconnu).

« Le palais de justice et la Cour de cassation », 15 h., 4, boulevard du Palais (Tourisme culturel).

« Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Malher (le Vieux Paris).

« Les impressionnistes », 15 h., 2, rue Louis-Boilly (Visages de Paris).

LUNDI 12 NOVEMBRE

« Les trésors du Kremlin », 13 h. 45, Grand Palais, Mme Zujovic (entrées limitées).

« L'Hôtel-Dieu de Paris », 15 h., entrée de l'Hôtel-Dieu, place du Parvis-Notre-Dame (Mme Pennec).

« Les peintres européens à la cour d'Espagne au XVIIIe siècle », Grand Palais (Approche de l'art).

« L'hôtel de Lauzun », 15 h., métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Monstres du Moyen Age », 15 h., musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« La tapisserie d'Aubusson », 15 h., 16, rue Vivienne (Tourisme culturel).

« Les Halles », 15 h., métro Etienne-Marcel (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 11 NOVEMBRE

10 h., Centre Rachi, 10, boulevard de Port-Royal, M. Léon Ediakov : « Traits continus de l'antisémitisme à travers les siècles ».

17 h., Palais des congrès, salle bleue : « La splendeur de l'évolution spirituelle » (entrée libre).

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Jean Mycinski : « Au plaisir de Dieu » (les Artisans de l'Esprit).

16 h. 45, Notre-Dame de Paris, M. André Devaux : « Péguy : l'enracinement de la foi ».

LUNDI 12 NOVEMBRE

14 h. 30, 62, rue Madame : « La peinture au XXe siècle » (Arcus).

15 h., 107, rue de Rivoli, M. Jacques Thirion : « L'éveil de la sculpture gothique ».

16 h., 24, rue du Mont-Thabor, Mme Sasia Erlich : « André Neher, l'homme et son œuvre » (Centre Siloé).

19 h., Musée des monuments français, M. le Professeur Marcel Guillot : « Les églises paléochrétiennes de la Syrie du Nord » (Centre international d'études romanes).

20 h. 30, Ecole supérieure de commerce de Paris, 79, avenue de la République, MM. J.-P. Fourcade, B. Marx : « Pour quelle fiscalité en France ? » (entrée libre).

PRESSE

LE DÉBAT SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Un nouveau projet de loi suscite en Grande-Bretagne l'hostilité de tous les journaux

De notre correspondant

Londres. — Au moment où, en France, l'affaire Boulin conduit l'opinion à s'interroger sur les relations entre la presse et le pouvoir et sur les limites du secret de l'information, la Grande-Bretagne connaît des problèmes identiques. Dans l'opposition, chaque parti promet régulièrement à l'opinion qu'il assurera un gouvernement plus « ouvert », plus « transparent ». Mais, invariablement, une fois au pouvoir, chacun retombe dans les mêmes errements que son adversaire, et la bureaucratie en place se défend avec autant de vigueur contre les « indiscrétions » de la presse, cherchant, au nom de l'intérêt national, à empêcher la diffusion des informations et à imposer silence à la presse, trop souvent pour couvrir son incompétence ou ses erreurs.

L'analogie avec la situation en France ne doit pas être poussée trop loin, d'abord parce que tous les journaux britanniques, de l'extrême gauche à l'extrême droite sont unanimes, mobilisés dans une commune protestation contre les initiatives du pouvoir, ensuite parce que la démarche du gouvernement procède d'une bonne intention visant à remplacer l'Official Decret Act de 1911 par un texte « *plus libéral, plus intelligent et plus facile à appliquer* », selon la formule du lord chancelier Hailsham. De fait, le nouveau projet de loi sur la protection des informations officielles réduit le champ d'application de la loi de 1911 en diminuant le nombre des informations dites « secrètes ». Mais, sans faire un procès d'intention au gouvernement, et en acceptant même sa bonne foi, les journaux et l'opposition parlementaire estiment que le projet de loi aura des conséquences aussi graves, sinon même plus menaçantes, pour la liberté de la presse.

Depuis plus de dix ans, en effet, tous les gouvernements britanniques ont décidé de modifier la loi de 1911, et notamment sa section II (la section I concernant l'espionnage n'est pas discutée) interdisant à tout fonctionnaire de communiquer sans autorisation à quiconque les informations obtenues dans l'exercice de ses fonctions. Des peines de prison et d'amende sont prévues contre les délinquants, ainsi que contre les personnes ayant reçu des informations « *non autorisées* ».

Strictement exécutée, la loi permettrait à n'importe quel gouvernement d'empêcher la communication de toute information qu'il jugerait contraire à ses intérêts du moment. Ou alors, il devrait engager d'innombrables poursuites judiciaires contre les fonctionnaires et les journalistes suspects d'avoir communiqué et révélé des informations « secrètes » largement publiées dans les journaux. Aussi bien la section II, jugée absurde, a été rarement invoquée. Entre 1945 et 1971, on a compté seulement une action judiciaire par an et, depuis, la fréquence n'a cessé de décliner. Cette partie de la loi est tombée en désuétude, sauf pour les rares cas où « *la sécurité du royaume* » était jugée menacée.

Une épée de Damoclès

Le nouveau projet de loi restreint les informations « à protéger », les limitant à celles concernant la défense nationale, les services de renseignements, l'application des lois criminelles, les services d'écoute et les informations dites « confidentielles » venant des gouvernements étrangers. Mais les journaux considèrent que cette liste d'informations « secrètes » est encore trop longue et trop vague, avec des conséquences curieuses : un journaliste qui par exemple se limiterait à donner l'heure à laquelle le chef du service de renseignements prend son café s'exposerait à des poursuites.

D'autre part, qui appréciera le caractère confidentiel des informations ? Les journaux et les parlementaires adversaires du projet gouvernemental considèrent comme inadmissible que cette définition soit laissée à la discrétion du ministre intéressé en mesure de qualifier arbitrairement de « secrète » toute information dont la diffusion pourrait le gêner. En outre, le pouvoir discrétionnaire du ministre serait sans appel, privant ainsi de tout recours devant les tribunaux ceux qui — fonctionnaires ou journalistes — contesteraient l'appréciation de l'administration. La seule décision d'un ministre de qualifier de « *secrète* » ou de « *préjudiciable à l'intérêt national* » toute information de son choix suffirait pour condamner ceux qui l'auraient transmise et ceux qui l'auraient révélée.

Ainsi, selon lord Hutchinson, « *une épée de Damoclès menacerait en permanence les journalistes* », tandis que lord Goodman, ancien président de la Fédération de la presse, soulignait que jamais les journaux n'accepteraient que des pouvoirs aussi étendus soient donnés à un ministre sans possibilité d'appel. Des journaux, comme le *Daily Mail* ou le *Daily Express*, pourtant fidèles soutiens du gouvernement conservateur, le constatent avec regret et même indignation. « *C'est un scandale !*, écrit le *Daily Mail*, *que Mme Thatcher s'en prenne directement par voie législative à la liberté de la presse et, en tout cas, encourage l'autocensure des fonctionnaires* ». « *L'expérience a prouvé que les gouvernements n'ont pas le monopole de la sagesse* », écrit le *Financial Times* en recommandant un amendement qui obligerait les autorités à justifier devant un organisme indépendant, et avant toute action judiciaire, leur décision de déclarer « secrètes » les informations justifiant des poursuites contre ceux qui les auraient communiquées ou publiées.

« *Ce projet est un document pathologique qui ne répond pas aux besoins d'un public informé, soucieux de participer démocratiquement au gouvernement, et il reflète l'état d'esprit que le gouvernement doit agir secrètement...* », écrit encore le *Daily Mail*, en citant les Etats-Unis en exemple pour leur loi sur la liberté d'information permettant à chaque citoyen d'accéder, au besoin en ayant recours aux tribunaux, à toutes les informations et documents officiels.

Il est évident que le projet de loi va à l'encontre des conclusions des divers partis qui, au cours des dernières années, ont tous recommandé aux gouvernements de se débarrasser des « secrets inutiles ». Il est vraisemblable que, tenant compte des objections de la presse, le gouvernement Thatcher rédigera le texte du projet de loi. Les médias sont d'autant plus mécontents que depuis de longues années ils ont accepté une sorte d'autocensure en ce qui concerne les affaires intéressant la sécurité nationale. Faute d'amendement, la presse préférerait à tout prendre s'accommoder, comme dans le passé, de la loi de 1911.

HENRI PIERRE.

● *L'Express*, par suite de mouvements sociaux dans une imprimerie, informe ses lecteurs qu'il ne parviendra pas chez les marchands de journaux ni chez les abonnés samedi mais, probablement, lundi ou mardi. Il les prie de croire que ce retard est tout à fait indépendant de sa volonté.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2538

HORIZONTALEMENT

I. Mérite un arrêt; Pour habiller une bergère. — II. Discussion sur la misère. — III. Sans profit. — IV. Fait circuler comme des livres ; Division d'une pièce. — V. Comme un gaz inerte ; Dans une formule de visa. — VI. Préposition ; Qui ne craint donc pas les coups. — VII. Coule en Bretagne. — VIII. Avalée d'une façon vulgaire. — IX. Mettre toute la sauce ; Naît dans les Alpes. — X. Séparation ; N'est pas apprécié quand il est trop frais. — XI. Comme un pouls très irrégulier.

VERTICALEMENT

1. Avec un accent grave. — 2. Fis un travail à la chaîne ; Traduisit l'Enéide. — 3. Héros danois ; Comme un chasseur. — 4. Adversaires des banquiers ; Riche (épelé). — 5. Pronom ; De feu, pour un ballet. — 6. Faire un travail en bas. — 7. Peut être un adjectif au poil ; Fleuve. — 8. Est souvent dans les choux ; Fournit des pommes. — 9. Port dont le nom était autrefois plus démonstratif ; Invoqué quand il y a du tirage.

Solution du problème n° 2537

Horizontalement

I. Portefeuille. — II. Inerme ; Sloop ; El. — III. La ; Usité ; Ri. — IV. Egrisage ; Idée. — V. Urétéral ; Arête. — VI. Reverdissage. — VII. Est ; Epi ; Pô. — VIII. St ; Insatisfait. — IX. Lierre ; Lissage. — X. Elme ; Ie ; Ame. — XI. Emule ; Rani ; Io. — XII. Innocent ; Atlas. — XIII. Eut ; Grêlées. — XIV. Ri ; Aliéné ; Serre. — XV. Stèle ; Râle ; Sées.

Verticalement

1. Pileurs ; Leviers. — 2. Onagre ; Sil ; Nuit. — 3. Ré ; Revêtement. — 4. Truites ; Remo ; Al. — 5. EM ; Sertir ; Uccle. — 6. Fêtard ; Nèfle. — 7. Gains ; Enter. — 8. Usuels ; Ali ; Na. — 9. Ils ; Setier ; Gel. — 10. Loi ; Apis ; Aar. — 11. Lot ; Agissantes. — 12. Epeire ; Familles. — 13. Dé ; Page ; Aéré. — 14. Béret ; Oie ; Isère. — 15. Liées ; Do ; Ses.

GUY BROUTY.

INSTITUT

HOMMAGE A M. CHARLES SAMARAN

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a fêté vendredi les cent ans de M. Charles Samaran, ancien directeur général des Archives de France comme l'avait fait lundi la commission du Vieux-Paris (*le Monde* du 7 novembre). Au cours d'une longue « confession », M. Samaran s'est défendu, avec une humilité non feinte, mais exagérée, d'être un historien. « *Mes travaux*, a-t-il dit, *n'ont pas dépassé le stade du débroussaillage.* » Il avait pris la tête des Archives en 1941, « *année sinistre* », et accepté ce poste pour « *sauver les meubles dans l'honneur et la dignité* ». Le gouvernement du général de Gaulle, en le maintenant dans ses fonctions, ne l'a pas désavoué. Au contraire.

J.-M. D.

● *L'Académie des beaux-arts* a déclaré la vacance du fauteuil d'Urbain Cassan, décédé, dans la section architecture. Dépôt des lettres de candidature jusqu'au 21 novembre. Election le 12 décembre.

BREF

CIRCULATION

UN CENTRE D'INFORMATIONS SUR LES AUTOROUTES. — L'Association des sociétés françaises d'autoroutes, qui rassemble les dix sociétés concessionnaires d'autoroutes à péage, a mis en place, depuis le 1er juillet dernier, au 705-90-01, un centre de renseignements téléphoniques qui leur est commun.

Ce centre de renseignements, installé 41 bis, avenue Bosquet, Paris-7e, fonctionnant sans interruption du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures, et le samedi, de 8 heures à 13 heures, donne toutes indications sur les tarifs de péage, de dépannage, d'abonnements, les itinéraires, les échangeurs à utiliser.

Il répond également aux demandes de renseignements téléphoniques ou écrites concernant la nature et la localisation des aires de repos, de service et leurs installations, les dates et la durée des chantiers importants ou de toute mesure susceptible d'affecter de façon durable la circulation.

FORMATION CONTINUE

POUR LES ENSEIGNANTS D'ESPAGNOL. — L'université de Paris-VIII (Vincennes) organise un stage gratuit de formation permanente, à partir du 14 novembre, à l'intention des enseignants d'espagnol du second degré. Ce séminaire est divisé en quatre ateliers : psycho-pédagogie et didactique des langues ; audio-visuel et didactique des langues ; l'Espagne : littérature et civilisation ; l'Amérique latine.

★ **Renseignements et inscriptions : Université de Paris-VIII-Vincennes, formation permanente, route de la Tourelle, 75771 Paris Cedex 12. Tél. 374-12-50, poste 389.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 10 novembre 1979 :

DES DECRETS

● Relatif à la commission chargée de procéder à la répartition de l'indemnité prévue à l'article 3 du protocole d'accord franco-marocain du 2 août 1974;

● Portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales en faveur des personnels enseignants titulaires exerçant dans le second degré.

● Relatifs à l'allocation de logement ;

● Portant règlement d'administration publique pour l'application à la profession d'infirmier ou d'infirmière de la loi relative aux sociétés civiles professionnelles ;

● Fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection applicables en voisinage des stations et sur le parcours d'un réseau et de faisceaux hertziens.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	480 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	238 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

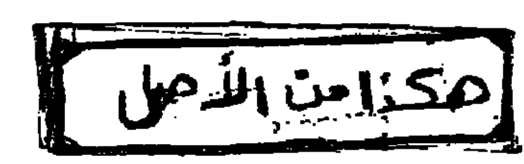
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire n° 57 437.



TRANSPORTS

Air Inter va développer ses liaisons à partir de Nice

De notre correspondant régional

Nice. — Au cours d'une conférence de presse, réunie le 9 novembre à la préfecture des Alpes-Maritimes, le président d'Air Inter, M. Robert Vergnaud, a annoncé que sa compagnie allait développer sensiblement à partir d'avril 1980 le programme de deserte de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur.

Sur la ligne radiale Paris-Nice, exploitée en commun par Air Inter et Air France, le nombre de siègles offerts, chaque jour et dans chaque sens, sera porté de 988 à 1 319, soit une augmentation de 33 %, grâce à la mise en service d'un Airbus supplémentaire.

Sur le réseau transversal, les lignes Nice-Bordeaux et Nice-Toulouse seront desservies chaque jour en direct en Fokker-27, alors que seule la première de ces liaisons bénéficiait d'un vol direct trois jours par semaine, les autres étant assurées avec une correspondance à Marseille.

Sur les transversales longues, la ligne Nice-Lille, créée en 1978 et dont le trafic en un an a fait un bond de 250 %, sera exploitée uniquement par des appareils à réaction et à raison de cinq fréquences hebdomadaires au lieu de trois. La ligne Nice-Strasbourg, créée en 1979, deviendra quotidienne entre le 30 juin et le 12 septembre, et sera assurée cinq fois par semaine pendant le reste de l'année au lieu, jusqu'ici, de trois fréquences hebdomadaires. La ligne Nice-Mulhouse sera également « étoffée » à compter d'avril 1980 avec sept liaisons pendant l'été au lieu de quatre par semaine actuellement.

La compagnie Air Inter a, d'autre part, décidé de créer une ligne directe Nice-Nantes en Fokker-27, permettant d'éviter le transit actuel par Lyon. M. Vergnaud a enfin précisé que la relation Nice-Calvi comporterait dorénavant, pendant l'hiver, quatre fréquences hebdomadaires en Fokker, soit une fréquence aller-retour supplémentaire le mardi. Lors de la pointe de l'été 1980, l'offre sur cette liaison sera progressivement portée à neuf fréquences.

Le président d'Air Inter a souligné, en outre, l'effort tarifaire consenti par sa compagnie puisque les vols plein tarif en aller simple sur la ligne Paris-Nice ne coûteront que 500 francs, au lieu de 513 francs actuellement, alors que l'augmentation du prix du carburant aurait conduit à fixer ce tarif à 600 francs au 1er janvier 1980. Un tarif spécial « voyage pour tous » à 680 francs aller-retour sera également expérimenté à partir du 1er avril 1980. Pour en bénéficier, les usagers auront cependant l'obligation de voyager sur « vols désignés » (un vol quotidien dans chaque sens aux heures creuses) pour un séjour minimum de sept jours et maximum de trente-cinq jours.

M. Vergnaud a indiqué que l'augmentation du trafic passagers d'Air Inter avoisinerait probablement les 14 % en 1979 par rapport à l'année précédente.

G. P.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les présidents socialistes des trois régions du Sud-Ouest ne participeront pas aux manifestations officielles organisées pendant le voyage de M. Valéry Giscard d'Estaing

Le président de la République fera, du 15 au 17 novembre, un voyage officiel dans le Sud-Ouest. Il visitera la région Midi-Pyrénées et fera étape successivement à Saint-Girons, à Foix, à Rodez, à Villefranche-de-Rouergue, à Toulouse et à Mazamet.

Cette visite est un des trois voyages que le chef de l'Etat a décidé de faire sur place avant la mise en route du plan décennal du Grand-Sud-Ouest. Il s'était rendu en Aquitaine au mois de septembre dernier.

Comme nous l'indiquent nos correspondants, les élus socialistes, et en particulier les présidents des trois régions intéressées ont décidé de ne pas participer aux manifestations organisées à l'occasion du voyage de M. Giscard d'Estaing.

A MONTPELLIER, les présidents socialistes des conseils régionaux d'Aquitaine (M. André Labarrère), du Languedoc-Roussillon (M. Edgar Tailhades) et de Midi-Pyrénées (M. Alain Savary), qui se sont réunis le 9 novembre dans cette ville, ont annoncé qu'ils n'iront pas à Mazamet entendre le président de la République présenter le 17 novembre les options du plan du Grand-Sud-Ouest.

Ils invitent les élus locaux de leurs régions respectives « *à dénoncer une habileté tactitienne du pouvoir* ». Pour eux, ce plan doit être accompagné de crédits importants pour permettre aux trois régions-programmes du Sud-Ouest français de combler le retard pris sur les autres régions.

Les trois présidents ont exprimé leur scepticisme sur l'efficacité de ce plan. M. Tailhades a insisté sur le caractère de rattrapage qu'il devait prendre, tandis que M. Labarrère, s'exprimant en partie en béarnais, a souligné que les mêmes problèmes se posaient dans les trois régions.

M. Alain Savary a résumé la position adoptée en commun : « *Nous ne serons pas présents à Mazamet là où 3 000 à 4 000 personnes sont convoquées non pour une discussion mais pour la délivrance d'un message. Nous sommes toujours présents pour le travail et nous le serons dès qu'on voudra prendre contact avec les responsables. Le gouvernement est en possession de nos travaux. Nous attendons de lui une réponse sur les directions de l'action à mener. Et surtout nous attendons une réponse chiffrée.* »

MM. Labarrère, Savary et Tailhades sont convenus de se retrouver pour une nouvelle réunion de travail, le vendredi 23 novembre, à Toulouse.

A TOULOUSE, M. Luc Soubré, conseiller municipal P.S. de la ville, et secrétaire chargé de la coordination des huit fédérations socialistes de la région Midi-Pyrénées, a annoncé que les élus de son parti ont décidé de boycotter « *les réunions organisées par le préfet de région et les élus de droite pour fêter le président de la République, déjà en campagne présidentielle, lors de son voyage dans la région* ».

Les élus socialistes ont précisé que s'ils avaient décidé de ne pas assister aux diverses manifestations, et notamment au banquet qui aura lieu le 16 novembre à Toulouse, dans la salle des Illustres du Capitole, ils acceptent, en revanche, de participer aux séances de travail avec le chef de l'Etat ; séances « *au cours desquelles ils entendent bien faire connaître les revendications des populations face au plan de développement du Grand-Sud-Ouest, proposé par le gouvernement* ».

L'opposition voulait aussi faire entendre sa voix sur la place publique. Elle ne pourra le faire à Toulouse, où M. Giscard d'Estaing ne doit pas s'adresser à la foule. En revanche, à Mazamet, où le chef de l'État prononcera un grand discours, les partis et les syndicats seront là avec banderoles et revendications. Toutefois, aucune tactique commune n'a encore été arrêtée, et la fédération du P.S. rejette cette responsabilité sur le P.C., qui aurait « *refusé l'organisation d'une puissante manifestation populaire unitaire* ». Quant à M. Jean Colpin, membre du secrétariat du parti communiste, il a déclaré : « *La politique est l'affaire des travailleurs. Il est bon de le dire à la veille de la visite de M. Giscard d'Estaing à Toulouse, où il vient présenter son plan du Grand-Sud-Ouest, qui consacre le déclin de notre région, et chercher auprès des populations l'accord qu'il a déjà trouvé auprès des élus socialistes.* »

« UN SOUS-DÉVELOPPEMENT QUI MÈNE AU DÉSASTRE »

Voici les passages essentiels du communiqué publié à l'issue de la réunion des présidents des conseils régionaux du Sud-Ouest.

Au moment où la crise atteint de plein fouet des secteurs entiers de l'économie française et de leurs économies régionales, les présidents des conseils régionaux déplorent le caractère manifestement publicitaire que prend la tournée présidentielle dans le Sud-Ouest et rappellent l'utilisation partisane par le pouvoir du précédent voyage en Aquitaine de M. Giscard d'Estaing. (...)

Les présidents rappellent que leurs assemblées avaient au cours du mois d'octobre présenté publiquement aux représentants du gouvernement leurs propositions pour un nécessaire rattrapage économique de leurs régions. Le travail des responsables régionaux, départementaux et locaux montre clairement une fois de plus que les régions ne doutent pas d'elles-mêmes (...).

Les trois régions du Grand-Sud-Ouest se caractérisent à l'évidence par un sous-développement spécifique qui les mène au désastre. Il s'agit donc dans un premier temps de faire du plan du Grand-Sud-Ouest un instrument dérogatoire aux moyens traditionnels de développement régional.

C'est ainsi que les trois présidents de conseils régionaux du Sud-Ouest insistent pour la mise en place d'un organisme financier particulier et adapté à la spécificité de chacune des trois régions pour l'investissement régional de l'épargne collectée localement.

L'authenticité du contenu du plan sera jugée également sur l'attribution par l'État aux trois régions du Sud-Ouest d'une part des crédits régionalisés, non seulement plus équitable, mais incluant un rattrapage en particulier pour les équipements collectifs.

Les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ne sont pas suffisamment riches pour pallier les éventuelles insuffisances d'un financement d'Etat dont le pouvoir est particulièrement chiche.

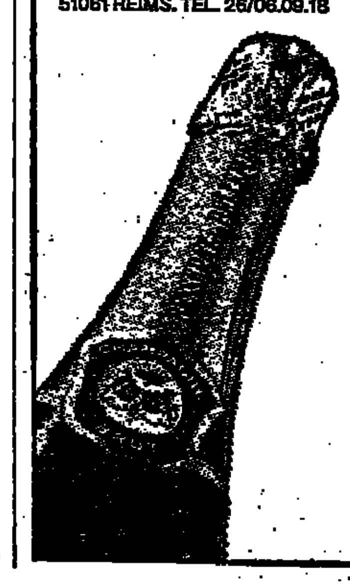
CARNET

Décès

— Saint-Malo, Valenciennes.
Mme Michel Blandin,
Mme Joseph Laverdin, ses enfants et petits-enfants,
font part du décès de
M. Michel BLANDIN,
survenu le 8 novembre, à Rennes, dans sa cinquante-huitième année.

— M. et Mme Jean Bouteille,
M. Jean-Pierre Bouteille,
M. et Mme Bernard Bouteille et leurs filles,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Evariste BOUTEILLE,
née Jeanne Thomas,
survenu à Limoges, en son domicile, le 31 octobre 1979, dans sa quatre-vingt-treizième année, munie des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques ont été célébrées en l'église de Faux-la-Montagne (Creuse), le samedi 3 novembre 1979 dans l'intimité.
8, rue Croix-Buchilien,
87100 Limoges.
23, rue des Moines, 75017 Paris.

— Les familles Pivert-Cronier, Vandenbroucke, Pecha font part du décès de
Mme Yvonne CORCELLE,
survenu le 4 novembre 1979, dans sa soixante-troisième année.
Les obsèques ont eu lieu à Goult, le 7 novembre.
Goult, 84220 Gordes.



— M. et Mme Francis Gabizon et leurs enfants,
M. et Mme Charles Scialom,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marthe GABIZON,
née Cohen-Skalli,
survenu à Paris, le 8 novembre, dans sa quatre-vingt-sixième année.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Bagneux-Parisien, le lundi 12 novembre, à 8 h. 45.

— Mme Henriette Lemann,
M. et Mme Robert Lemann et leur fils,
M. et Mme Jean Lemann et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Gunsbourg et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur cher bien-aimé,
André LEMANN,
survenu le 8 novembre 1979.
Les obsèques seront célébrées le lundi 12 novembre, à 16 heures, au cimetière de Bagneux-Parisien.
La famille ne reçoit pas.
Cet avis tient lieu de faire-part.
96, rue de la Fédération,
75015 Paris.

— M. et Mme Gérard Saada et leurs enfants,
M. et Mme Claude Samama et leurs enfants,
M. Daniel Saada,
M. Michel Saada,
ont la grande douleur d'annoncer le décès de leur mère, belle-mère et grand-mère,
Rachel SAADA,
née Boccara,
survenu le 9 novembre 1979.
L'inhumation aura lieu le lundi 12 novembre, à 9 heures, au cimetière parisien de Pantin.

— Les familles Zerah, Jolles, Spitzer et leurs enfants, ont l'immense douleur de faire part du décès de leur mère,
Mme Joséphine SPITZER,
née Alper.
Les obsèques auront lieu le lundi 12 novembre 1979. On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 10 h. 45.
5, rue Constant-Berthaut,
75020 Paris.

Remerciements

— Mme Jean Casteran et ses enfants, profondément émus des nombreux témoignages d'amitié reçus lors du décès de
Jean CASTERAN,
et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

Le Monde

économie

SOCIAL

La C.F.D.T. formule de nouvelles propositions en vue des négociations sur la durée du travail

La C.F.D.T. a présenté à la presse, vendredi 9 novembre, les contre-propositions pour la nouvelle réunion, le 15 novembre, entre les partenaires sociaux, relative à la réduction et à l'aménagement du temps de travail.

« *L'accord*, dit-elle, *doit avoir comme objectif une durée annuelle maximale du travail de 1 800 heures, aboutissant à ce qu'aucun travailleur n'ait une durée hebdomadaire supérieure à 40 heures en moyenne.* » La Confédération a dressé un tableau précis, programmant d'ici à 1982 ces 1 800 heures, selon l'horaire affiché moyen en 1979.

Pour y parvenir, la C.F.D.T. propose deux dispositions principales : 1) un repos compensateur égal à 50 % des heures supplémentaires (dès la quarante et unième heure), à partir du 1er janvier 1980 ; 2) l'attribution de sept jours de repos, en plus des quatre semaines de congés payés et des huit jours fériés. Le C.N.P.F. a fixé de 1 à 5 le nombre de ces jours de repos supplémentaires, mais, dit la C.F.D.T., « *dans des conditions d'assiduité inacceptables* » qui peuvent « *porter atteinte au droit de grève* ».

Le patronat a proposé que 5 jours de congé supplémentaires soient attribués pour 232 jours travaillés, 4 jours pour 228 jours travaillés, 3 jours pour 224 jours travaillés, etc. « *Est-ce que les syndicats défendent l'absentéisme ?* », a demandé M. François Ceyrac dans une interview publiée dans *la Vie* du 8 novembre.

Selon la grille cédétiste, et pour un horaire affiché moyen en 1979 de 46 heures et plus, la durée annuelle maximale du travail serait de 1 935 heures en 1980 (43 heures de moyenne par semaine). Pour 44 à 46 heures, elle serait de 1 890 heures, etc, et descendrait par paliers de façon à atteindre les 1 800 heures pour tout le monde à la fin de 1982.

Neuf chauffeurs-routiers sur dix affectés aux longues distances, cite en exemple la C.F.D.T., font plus de 60 heures par semaine en moyenne, et dans le commerce on travaille encore jusqu'à 56 heures par semaine. Dans une entreprise de transports bretonne, la réduction de la durée du travail à 48 heures hebdomadaires a permis l'embauche de sept chauffeurs depuis le début de l'année. En revanche, dans tel magasin de 170 salariés, le nombre d'heures supplémentaires représente le travail à temps complet de sept employés. Consciente qu'il n'est pas possible d'accorder à tout le monde et tout de suite les mêmes horaires, la C.F.D.T. prône également des négociations par branches professionnelles et par entreprise.

CONTROLEURS AÉRIENS

« Grève des décollages » durant encore une semaine

Contrairement à ce qu'on pouvait espérer, le trafic aérien en France sera à nouveau perturbé au cours de ce week-end et durant toute la semaine prochaine. En effet, les contrôleurs aériens ont décidé de poursuivre leur « *grève des décollages* ».

Ainsi, les « aiguilleurs du ciel » du plus important centre régional, celui d'Athis-Mons (Essonne), n'autoriseront pas le décollage des avions samedi, dimanche, mardi et jeudi de 14 heures à 17 h. 30 et lundi, mercredi et vendredi de 8 heures à 19 heures.

Les contrôleurs de Lyon poursuivront leur mouvement jusqu'à lundi et ceux de Brest, qui l'avaient suspendu au début de la semaine, l'ont repris vendredi.

Ceux de Bordeaux poursuivront leur action jusqu'à vendredi prochain par des arrêts quotidiens de décollages de 8 h. 30 à 18 h. 30. A Aix-en-Provence, le mouvement de grève se poursuivra également, avec des modalités diverses : grève quotidienne de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures pour les contrôleurs et les électroniciens, grève d'une journée pour les techniciens de l'aviation civile.

Les syndicats disent avoir ressenti comme une véritable « *provocation* » les déclarations du ministre des transports, M. Joël Le Theule, qui avait affirmé à l'Assemblée nationale : « *Il n'y a rien de négociable, tant en ce qui concerne les effectifs que les revenus, les conditions de travail, la sécurité aérienne et la répartition de l'espace entre militaires et civils.* » Pour les représentants du personnel, « *tout est négociable* », et M. Le Theule, par ses affirmations, a permis de « *donner plus de cohésion au mouvement engagé* ». Ils ont décidé d'appeler l'ensemble des contrôleurs aériens à manifester vendredi prochain devant le ministère des transports.

De son côté, la compagnie Air France soutient qu'elle sera en mesure d'assurer la plupart de ses vols au cours du week-end. Cependant, dimanche, au départ de Paris, le vol AF 085 Concorde à destination de Rio est avancé à 12 h. 30 ; le vol AF 192 à destination de Téhéran-Delhi-Bangkok et Hongkong est avancé à 13 h. 15, et le vol AF 764 à destination de Dusseldorf est avancé à 13 h. 30. Les vols AF 2735 à destination de Djerba, AF 814 à destination de Londres, AF 684 à destination de Zurich, AF 541 à destination de Malaga, AF 750 à destination de Cologne, AF 914 à destination d'Amsterdam et AF 666 à destination de Genève seront annulés. Les vols dont l'heure de départ était prévue entre 14 heures et 17 h. 30 seront retardés.

Pour toute information complémentaire (samedi et dimanche) appeler le 310-15-55 ou le service de réservation de la région de son domicile. Pour Paris, appeler le 535-61-61.

Pour lundi, le programme des vols d'Air France sera perturbé mais la compagnie pense pouvoir être en mesure d'assurer tous ses vols long-courriers et certains de ses vols moyen-courriers. Les passagers sont invités pour plus d'informations à appeler le 320-14-44 ou le service de réservation de la région de leur domicile. Pour Paris, appeler le 535-61-61.

Condamné pour « discrimination sexiste »

M. MÉTAIS ANCIEN DIRECTEUR DE L'A.N.P.E. EST RELAXÉ EN APPEL

La cour d'appel d'Angers a relaxé, le jeudi 8 novembre (nos dernières éditions), M. Guy Métais, qui, alors qu'il était directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.), avait été condamné à 3 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Saumur pour « discrimination sexiste » (« le Monde » du 30 janvier).

Le 22 avril 1977, Mlle Scelles, ingénieur chimiste, avait répondu à une offre d'emploi pour un poste de chef de produit phyto-sanitaire dans une entreprise de Maine-et-Loire. Elle s'était entendu répondre que sa demande ne pouvait pas être prise en compte pour plusieurs raisons, et notamment parce que l'employeur recherchait un candidat de sexe masculin. L'association Choisir s'était portée partie civile.

Lors de l'audience de janvier, le directeur de l'entreprise de Maine-et-Loire avait été relaxé, mais M. Métais avait été condamné. La cour d'appel d'Angers a estimé que l'ancien directeur général de l'A.N.P.E. — aujourd'hui directeur général de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) — n'était pas « responsable de l'annonce incriminée », et il a débouté Mlle Scelles et l'association Choisir.

● *M. Henri Krasucki aux Etats-Unis.* — Le secrétaire confédéral de la C.G.T. vient de faire une tournée de conférences, durant quinze jours, sur l'invitation d'universités américaines. Les syndicalistes de l'A.F.L.-C.I.O. et ceux de l'automobile, a-t-il dit devant la presse parisienne, le 9 novembre, « *n'ont pas trouvé « diabolique » de parler avec un dirigeant de la C.G.T., qui, de surcroît, est membre du bureau politique du parti communiste* ».

Les élections professionnelles

LA C.F.D.T. EST LE SEUL SYNDICAT A PROGRESSER A E.D.F. - G.D.F.

La C.F.D.T. a été la seule organisation syndicale à enregistrer une progression lors de l'élection de représentativité, le 8 novembre, à E.D.F.-G.D.F.

Par rapport à 1976, date du dernier scrutin, elle obtient un gain de 2,5 % des suffrages exprimés et elle note qu' « *un tel déplacement des voix dans une élection à E.G.F. est sans précédent depuis vingt-cinq ans. (...) Elle devient la première organisation syndicale dans les centrales de Gravelines (55,3 % de suffrages exprimés) et de Tricastin (45,22 %), où elle a mené seule l'action contre le chargement précipité et autoritaire des « réacteurs fissurés »*.

Dans l'ensemble des centrales thermiques, la C.F.D.T. obtient 27,68 % des suffrages, soit + 3,91 points par rapport à 1976 et + 4,71 points par rapport à 1972. La C.G.T., qui continue à perdre du terrain depuis des années, reste cependant largement majoritaire à E.D.F.-G.D.F., avec 55,2 % des voix, perd 1 point (— 1,4 point par rapport à 1976) et les autres syndicats entre 0,3 point et 0,7 point.

Pour les fêtes de fin d'année

« PONT » EXCEPTIONNEL DANS LE GROUPE P.S.A. - PEUGEOT - CITROËN

Plusieurs usines de construction automobile ont pris des dispositions relatives à l'interruption de leur activité de fin d'année.

● PEUGEOT. — La direction a décidé que la production serait arrêtée du samedi 22 décembre au mercredi 2 janvier.

Le personnel bénéficiera donc de cinq jours de congé, sous condition de récupération.

Une partie du travail représenté par ces journées est déjà effectuée, en application d'un accord conclu avec les syndicats, par le biais de minutes supplémentaires de travail chaque jour. Le reste des journées de congé sera récupéré ultérieurement.

● CITROËN. — Les syndicats ont réclamé une mesure semblable. La direction a donné son accord de principe, et les modalités seront mises au point lors d'une réunion qui se tiendra dans la semaine du 12 au 18 novembre. Il est à noter que les journées des 24 et 31 décembre sont déjà acquises au personnel, par le biais d'une récupération : des minutes supplémentaires de travail effectuées chaque jour, comme chez Peugeot.

● SIMCA-TALBOT (ex-Chrysler). — La direction n'a encore rien annoncé concernant la période des fêtes de fin d'année. La situation est particulière dans cette société où une restructuration est entreprise. La société souffre d'un stock excessif de véhicule finis. Plusieurs journées de chômage technique ont été enregistrées en 1978 et au début de 1979, précisément pour résorber ces stocks.

Pour la fin de 1979 il serait question, selon le syndicat C.G.T. de l'entreprise, d'une nouvelle période de chômage technique, d'une durée supérieure à une semaine.

Ce syndicat estime que divers indices permettent de prévoir cet arrêt du travail ; les programmes de livraison de pièces détachées par les fournisseurs prévoient une forte baisse pour décembre.

Ces fournisseurs auraient été informés de cette période de cessation momentanée d'activités, déclare la C.G.T.

Cependant la direction dément ces affirmations.

A Lyon

LES TRANSPORTS EN COMMUN PARALYSÉS PAR LA GRÈVE DEPUIS LE 6 NOVEMBRE

Le personnel des transports en commun de l'agglomération lyonnaise est en grève depuis le mardi 6 novembre. La rencontre entre les représentants de la direction et ceux des syndicats, organisée le 9 novembre dans la soirée, en présence de l'inspecteur du travail, n'a pas donné de résultats et le mouvement devait, selon toute vraisemblance, être reconduit ce samedi. On signale de nombreux embouteillages au cœur de la ville et dans sa banlieue. Les revendications des grévistes portent sur les rémunérations et la durée du travail.

A Marseille, ce sont les agents de conduite du métro qui ont cessé le travail durant toute la journée du 9 novembre.

CONJONCTURE

LA DISCUSSION DE LA LOI DE FINANCES

Les points noirs du parcours budgétaire

Quels sont les points les plus noirs du parcours budgétaire, dans sa partie « recettes » ?

● *Le barème de l'impôt sur le revenu* avait été incomplètement et inégalement corrigé de l'inflation dans le projet gouvernemental. Les limites supérieures de chaque tranche avaient été relevées de 8 % jusqu'à la huitième incluse, de 4 % seulement pour la neuvième et la dixième, les trois dernières n'étant pas corrigées du tout. Cette disposition, qui permettrait au gouvernement d'économiser 2,3 milliards de francs par un alourdissement de la pression fiscale (1) avait été repoussée par l'U.D.F. et le R.P.R. en commission des finances. En séance publique, le gouvernement avait accepté un amendement prévoyant de relever de 10 % les deux premières tranches du barème et de 9 % la troisième, ce qui aurait entraîné une perte de recettes pour l'Etat de 420 millions de francs. L'U.D.F. avait accepté cette proposition mais non le R.P.R. qui l'avait jugée insuffisante.

M. Barre ira-t-il plus loin ? Aucune décision n'a encore été prise, mais il semble que le gouvernement pourrait accepter — concession semble-t-il ultime — de relever légèrement une ou deux autres basses tranches du barème. Globalement, ces concessions porteraient à un peu plus d'un demi-milliard de francs l'effort de l'Etat, ce qui représente une coquette somme en tous les cas difficile à compenser par des économies équivalentes.

● *Les impôts sur le revenu sont réduits pour les familles ayant quatre enfants* à charge — ou plus — par l'octroi d'une demie part supplémentaire de quotient familial. Cet amendement parlementaire coûteux pour l'Etat (plus de 1 milliard de francs) serait couvert par un plafonnement à 3 000 F des exonérations d'impôt dont bénéficient les intérêts des livrets A des Caisses d'épargne et des livrets bleus de Crédit mutuel. Le gouvernement a refusé ces dispositions qui, à l'évidence, réduiraient fortement le « *pouvoir de séduction* » des Caisses d'épargne.

● *Des déductions fiscales plus importantes que celles qui existent actuellement seraient accordées aux travaux permettant d'économiser l'énergie* (portes, fenêtres, murs, etc). Cet amendement adopté par l'Assemblée nationale contre la volonté gouvernementale (2) vise à instituer un crédit d'impôt égal à 25 % des dépenses engagées pour économiser l'énergie dans les résidences principales. Son coût pour l'Etat aurait été compensé — proposait l'amendement — par un plafonnement à 25 % des sommes déductibles au titre des intérêts des emprunts contractés pour l'achat d'une résidence principale.

● *Avec comme objectif d'accorder à terme aux retraités l'abattement de 10 % réservé* actuellement aux seuls salariés en activité, un amendement a été voté — malgré l'opposition du gouvernement — prévoyant d'accorder un abattement de 6 000 F aux retraités non plus par foyer fiscal (une seule fois 6 000 F même s'il y a deux retraités dans le ménage), mais par personne. La dépense supplémentaire entraînée pour l'Etat serait compensée — prévoit l'amendement adopté — par une majoration des tarifs de certains droits de timbres.

● *Toutes les limites d'exonération et les montants des abattements prévus dans la loi de 1976 taxant les plus-values immobilières seraient relevés de 17 %.* — Cet amendement, dont le coût pour l'Etat est impossible à préciser du fait de la jeunesse de la loi sur les plus-values, a été adopté par l'Assemblée nationale contre l'avis du gouvernement, mais aussi contre celui de la commission des finances.

● *L'assujettissement à partir de l'année prochaine des caisses (centrale et départementales) de Crédit mutuel à l'impôt sur les sociétés* a été repoussé d'abord en commission puis en séance plénière par les députés. Ce refus auquel s'est vigoureusement opposé le gouvernement devrait être l'un des points du débat budgétaire les plus difficiles à résoudre (3). Perte pour l'Etat : 50 milliards de francs.

● *La T.V.A. sur les terrains à bâtir*, qui devait être portée de 5,28 % à 12,32 %, comme le proposait le gouvernement, a été purement et simplement supprimée par les députés. Cette décision de l'Assemblée nationale réduirait de 900 millions de francs le gain qu'escomptait M. Papon. Sur ce point, le gouvernement n'a évidemment pas accepté l'amendement de l'Assemblée. Le débat risque donc d'être encore difficile sur le sujet.

● *Le carburant utilisé par les taxis serait détaxé* dans la limite de 5 000 litres par an. Le coût de cette mesure, refusée par le gouvernement mais votée par l'Assemblée, serait compensé par une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France.

● *Le plafonnement des exonérations de droits de mutation* (successions, donations) pour certains biens ne concerneraient pas les forêts (4). Le projet gouvernemental qui les inclurait — avec notamment certains immeubles et actions de sociétés immobilières — devait rapporter 200 millions de francs à l'Etat. A elle seule, l'exclusion des forêts réduirait de moitié cette somme. Le gouvernement n'a pas dit s'il accepterait de voir modifier son projet sur ce point précis.

Si l'on tient compte du fait que le barème de l'impôt sur le revenu proposé par le gouvernement pour 1980 ayant été repoussé à l'Assemblée nationale, celui de 1979 continuera — théoriquement du moins — de s'appliquer l'année prochaine, les diverses modifications apportées par les députés économiseraient 5,6 milliards de francs à l'Etat. La reconduction du barème 1979 pour l'imposition en 1980 des revenus encaissés cette année équivaudrait à ne pas du tout tenir compte de l'inflation. C'est dire l'alourdissement de la pression fiscale qui en résulterait.

A l'évidence, on n'en restera pas là, mais ce curieux contrecoup des débats budgétaires montre que, dans leur tactique — « *attendre et voir venir* », — MM. Barre et Papon ont quelques atouts dans leur jeu. — Al. V.

(1) Si les limites supérieures de toutes les tranches du barème n'étaient pas relevées d'un pourcentage correspondant exactement à la hausse des prix de l'année où ont été encaissés les revenus, l'impôt frapperait — en partie — des gains supplémentaires purement fictifs puisque mangés (en pouvoir d'achat) par l'inflation.

(2) M. Papon avait répondu à M. Adrien Zeller, auteur de l'amendement, que son objectif, « *relativement louable* », n'empruntait pas une bonne voie. Le ministre avait précisé au député que la gestion de l'impôt en serait très compliquée, notamment par la nécessité de vérifier l'existence des travaux.

(3) La discussion avait été fort vive, M. Monory, ministre de l'économie, déclarant notamment : « *Je n'ai jamais vu une telle débauche de pressions corporatives, jamais une telle débauche d'argent, d'articles de journaux payés par on ne sait qui, jamais tant d'efforts déployés par des banquiers et de déjeuners offerts au cours desquels on ne s'est pas privé de calomnier le ministre de l'économie.* »

(4) Le projet gouvernemental avait déjà exclu de cette mesure de plafonnement des exonérations de droits de mutation les biens ruraux loués par baux à long terme.

SUR QUELLES DÉPENSES ÉCONOMISER ?

Sur quelles catégories de dépenses pourraient être économisés les 2 milliards de francs demandés par le R.P.R. ? Voici les grandes masses qui constituent le projet de budget pour 1980 :

	En milliards de francs
Salaires, rémunérations des agents de l'Etat, pensions civiles et militaires	252
Interventions sociales	84
Interventions économiques	61
Investissements civils et militaires	86
Dette publique (financement du déficit budgétaire)	27
Train de vie de l'Etat	15*
	525

* Aux 15 milliards de francs du budget de l'Etat doivent être ajoutés 5 milliards de francs inscrits dans les budgets annexes.

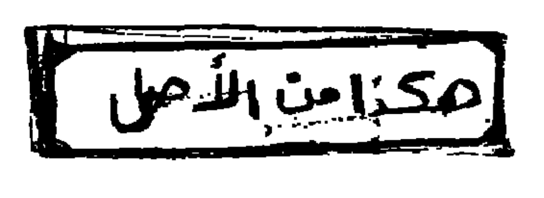
VERS UNE HAUSSE DE 10 % A 15 % DES TARIFS DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE

Répondant aux propos tenus le 9 novembre par M. Jean Maurus, président de la Fédération des syndicats de la distribution automobile (FEDA), et faisant état d'une augmentation de 20 % des tarifs de l'assurance automobile le 1er janvier 1980, du fait notamment de la hausse des prix des pièces de carrosserie (« le Monde » du 10 novembre), la Fédération française des sociétés d'assurances a indiqué que les majorations de tarifs n'atteindraient pas un tel taux et ne surviendraient pas à la date indiquée.

Selon la Fédération des assurances, le coût du matériel n'entre que pour un tiers dans la détermination du montant de l'assurance, les risques corporels représentant les deux tiers restants. La hausse des tarifs, qui interviendra dans le courant de 1980, devrait être comprise entre 10 et 15 %. Rappelons que les prix de l'assurance ont été libérés le 1er août.

● *Cinq mille agriculteurs de la Dordogne ont manifesté* le jeudi 8 novembre après-midi à Périgueux pour protester contre « *la chute de leur revenu* ».

La dislocation s'est faite sans incident.



ÉTRANGER

INCERTITUDES AMÉRICAINES

Brouillage

La prévision économique aux Etats-Unis souffrirait-elle d'un trop-plein d'indicateurs ? Ou bien la crise et ses incidences monétaires brouilleraient-elles *les messages* ?

Les *informations divergentes*, sinon contradictoires, qui se succèdent au fil des jours laissent les experts, officiels ou *privés*, perplexes, *sur l'état* de santé de l'économie d'outre-Atlantique. Récession ? Reprise ? A moins de faire preuve d'« arrogance » intellectuelle, *il* est pratiquement impossible de tirer un diagnostic clair des bulletins statistiques.

Au milieu de ce brouillard, les optimistes citent la progression de l'indice « *composite* », *censé* annoncer l'évolution de l'activité, la poussée des commandes à l'industrie, l'accroissement des *bénéfices des sociétés*, et, pour couronner le tout, l'augmentation du produit national brut au troisième trimestre. Les pessimistes répliquent en énumérant l'aggravation du *déficit* commercial, la *remontée* du taux de chômage, la hausse des prix de gros et, à plus long terme, *le recul de la productivité*.

***Le groupe McGraw Hill estime*, quant à lui, que la croissance des investissements industriels sera nulle en 1980, compte tenu de *l'inflation* ; dès lors l'hypothèse d'une récession, qui *jusqu'ici* fait plutôt figure d'Arlésienne, redevient crédible. Toutefois, les révisions de divers indi*ces se succèdent, qui prennent* les économies à contre-pied. « Celui qui pourrait dégager une tendance de toutes les statistiques mériterait une médaille », déclare-t-on à la Chase Manhattan Bank.**

Il pourrait être tentant de se taire. Le Bureau national de la recherche économique ne vient-il *pas*, à Washington, d'annuler une conférence *sur* les *grandes* lignes de l'évolution ?...

Le point serait d'autant plus important que la conjoncture des pays occidentaux et des autres dépend en grande partie de la situation américaine. Ainsi les experts de l'O.C.D.E., qui mettent à jour leurs calculs avant la publication de leur étude de fin d'année, prévoient-ils un ralentissement *global* de la croissance (+ 1,5 % en moyenne pour les vingt-quatre pays membres en *1980, contre + 3 % en 1979*), du fait, selon eux, d'une *récession* aux Etats-Unis (— 1,2 à 1,4 %).

Pour l'instant, l'économie américaine serait plutôt entrée dans une phase de décélération, marquée par une baisse des *activités* dans *les deux secteurs clés* de l'automobile et du bâtiment. Ce ralentissement est d'ailleurs sou*haité par les* autorités, sinon politiques, du moins *monétaires*, très préoccupées par la lutte contre la hausse des prix. Le système fédéral de réserve maintient ainsi sa pression en faveur de taux d'intérêt élevés.

Résultat ? Les ventes au détail ont en tout cas diminué de 1,7 % en octobre, *surtout* à cause *d'un fléchissement* des ventes d'automobiles. Après l'affluence de l'été, les concessionnaires sont devenus moroses et les constructeurs *réduisent* leur *production*. Ainsi, selon « l'Agence économique et financière », les chaînes de Détroit sortiront, en novem*bre, 22 % de moins de* voitures de tourisme qu'au cours du même mois de 1978.

De même, la poussée des taux hypothécaires fissure l'industrie de la construction, en décourageant les *candidats* à *l'accession* à la propriété. Le marché des logements anciens serait le plus touché, ce qui entraîne ici ou là — *pour* la *première fois depuis* des années — de sensibles baisses de prix. Est-ce l'amorce de la récession tant de fois annoncée ? *Certains* le *pensent*... en attendant les réponses des *ordinateurs*. — M. B.

La Belgique va emprunter un milliard de dollars à l'étranger

De notre correspondant

Bruxelles. — Alors que le gouvernement cherche désespérément à *éviter la faillite* et que son plan d'assainissement est *rejeté* à la fois par le patronat et les syndicats (*le Monde* du 7 novembre), l'État va emprunter un milliard de dollars à l'étranger. Il s'agira d'un crédit en devises sur six mois, renouvelable à terme, et comportant un taux d'intérêt variable en fonction de l'évolution du loyer de l'argent sur le marché financier londonien. Il ne s'agit pas, précise-t-on, d'un apport de capitaux frais pour le Trésor (*dont les problèmes de financement restent entiers*), *mais* d'une « *consolidation* » des dettes à corut terme, contractées à l'étranger au cours des derniers mois.

Dans les prochains *jours*, le Trésor entamera aussi des négociations pour l'émission sur le marché intérieur belge d'un autre emprunt de 30 milliards de francs (1 *million de dollars*). *Selon* les milieux sprcialisés, il est certain, étant donné la situation du marché financier, qu'il faudra proposer un taux d'intérêt d'au moins 10,5 % — niveau jamais atteint par une rente belge.

Les emprunts belges à l'étranger avaient jusqu'ici été exceptionnellement rares ; mais la *situation a changé en septembre* 1978. Depuis, la dette extérieure est passée d'environ 70 millions de dollars à 2 milliards de dollars. Commentant *la* situation, le ministre du budget, M. Spitaels, qui est aussi vice-premier ministre, a mis l'accent sur l'aggravation de la charge de la dette publique « *à une cadence beaucoup plus rapide que l'accroissement du produit national brut* ».

Le montant de la dette par habitant était de 120 000 francs belges contre l'équivalent de 20 000 francs belges en France et *45 000 francs* en *Italie* en *1977*. Elle est montée jusqu'à 160 000 F environ en Belgique cette année. En deux ans la charge des intérêts, selon le ministre, a augmenté de près de la *moitié*.

Au même moment, *la* presse flamande annonce un *exode* de capitaux vers les Pays-Bas. Jusqu'ici les Belges avaient tendance à ouvrir des comptes en Suisse *et surtout* au *grand-duché* de Luxembourg afin d'éviter des taxes sur le capital. Depuis, les Pays-Bas ont repris le flambeau et des *milliers* de Belges vont déposer leur argent dans des banques néerlandaises. Celles-ci leur offrent 12 % d'intérêt et même davantage, alors que le taux généralement *pratiqué* en Belgique oscille autour de 5 % et que le « précompte » prélevé par l'État est de 20 %. En investissant aux Pays-Bas, *le Belge* touche trois *fois plus*.

Selon *la presse flamande*, des milliards de francs belges franchissent ainsi la frontière dans des valises et dans des sacs. Certaines banques du *nord* de *la* France *suivraient* l'exemple des établissements néerlandais et luxembourgeois, en offrant des conditions particulières aux épargnants belges.

PIERRE DE VOS.

AFFAIRES

LA BATAILLE POUR LE CONTROLE DE PARIS-FRANCE

LE PRINTEMPS JETTE L'ÉPONGE

Les dirigeants du Printemps S.A. ont annoncé, vendredi 9 novembre, qu'ils renonçaient purement et simplement à l'offre publique d'achat (O.P.A.) qu'ils avaient lancée sur les actions de la société Paris-France. Après avoir offert initialement 250 F par titre, puis 325 F pour surenchérir sur une contre-O.P.A. de Radar à 305 F, ils n'ont donc pas voulu faire monter une nouvelle fois la barre après que Radar eut offert 335 F le 6 novembre dernier. Le Printemps estime, en effet, « qu'il est allé au prix maximum auquel cette opération était bénéfique pour son groupe sur un plan strictement économique ». *En clair, ses dirigeants ont jugé qu'il faudrait trop longtemps pour rentabiliser les sommes mises en jeu et que, à ce niveau d'enchères, les bénéfices retirés d'une amélioration de la gestion n'avaient plus de rapport avec les capitaux engagés.* « Nous voulons garder la tête froide et réserver nos moyens financiers à d'autres investissements » *qui, selon toutes probabilités, s'effectueront dans le domaine de la distribution.*

Ainsi s'achève une bataille boursière qui opposait, depuis le 19 septembre dernier, le Printemps S.A. et un groupe formé par la famille Gompel et ses alliés (Radar, le Crédit commercial de France, l'U.A.P.), pour le contrôle du groupe Paris-France (cinquante-sept magasins implantés dans quarante et un départements et employant dix mille personnes, avec un chiffre d'affaires dépassant 2 milliards de francs et des filiales telles que les Trois Quartiers et Madelios).

Assez lourdement déficitaire, ce groupe avait attiré l'attention des dirigeants du Printemps. Paris-France présentait, en effet, à leurs yeux le double avantage d'une complémentarité géographique évidente et, du moins le croyaient-ils, d'une certaine vulnérabilité au plan du contrôle du capital. Car la résistance opposée par les actionnaires minoritaires de Paris-France (40 % du capital) a constitué une surprise qui a finalement amené, après de nombreuses péripéties, les dirigeants du Printemps à prendre la décision que l'on sait.

Au-delà des questions de technique boursière, pour cette affaire *(voir page 17)* *Radar et ses « amis » vont maintenant devoir « digérer » le rachat d'un pourcentage appréciable du capital de Paris-France à un prix élevé et investir dans une société actuellement déficitaire, et dont la gestion devra être sévèrement revue.*

ÉNERGIE

UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE EXPLOITANT UNE CENTRALE NUCLÉAIRE EST CONDAMNÉE A 450 000 DOLLARS D'AMENDE

Une amende de 450 000 dollars (*1,9 million de francs*) a été infligée, le 9 novembre, par la Commission de réglementation nucléaire (N.R.C.), à la compagnie Consumer Powers.

La société, qui exploite une centrale dans le Michigan, avait laissé ouvertes, durant dix-huit mois, deux valves de sécurité, ce qui aurait entraîné, en cas d'accident, la diffusion de gaz contaminés dans l'atmosphère. C'est la plus forte amende jamais infligée par la N.R.C. — *(A.F.P.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BANQUE DE L'INDOCHINE ET DE SUEZ - INDOSUEZ

Compte tenu de la nouvelle hausse des taux de l'argent sur le marché monétaire, la Banque Indosuez a décidé de porter son taux de base de 11,05 % à 11,50 % à partir du lundi 12 novembre.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Remontée de la livre — Nouvelle baisse du yen

La semaine a été relativement agitée sur les marchés des changes, où le rebondissement de la crise iranienne et les rumeurs relatives à un éventuel embargo pétrolier à l'encontre des Etats-Unis ont quelque peu secoué le DOLLAR et le YEN JAPONAIS, tandis que la LIVRE STERLING, considérée désormais comme une « pétro-monnaie » s'en trouvait confortée d'autant. Quant à l'or, la même crise iranienne a provoqué une remontée des cours, tempérée en fin de semaine.

Un peu *déprimé* en *début* de semaine par les relèvements de taux intervenus en Europe et au Japon, qui rendent le niveau des taux *américains moins* attrayants, le dollar fléchissait assez nettement mercredi sur des informations contradictoires touchant les *exportations* iraniennes de pétrole, en liaison avec l'occupation de l'ambassade des Etats-Unis. Mais, dès le lendemain ce fléchissement était *stoppé* net, grâce aux interventions des banques centrales, assez modérées semble-t-il, et aux démentis quant à un embargo *iranien sur les livraisons de pétrole* à destination des Etats-Unis. La semaine s'achevait sur une note calme, la monnaie américaine n'ayant cédé que peu de terrain d'un vendredi à *l'autre*.

Il n'en a *pas été de même*, en revanche, pour le YEN JAPONAIS, dont le mouvement de baisse s'est poursuivi à vive allure en *dépit des interventions* massives de la Banque du Japon.

A la veille du week-end, il fallait près de 242 yens pour un dollar, au lieu de 239 yens huit jours auparavant. C'est le *gonflement* de la facture pétrolière qui déprime la monnaie nippone, d'autant que le nouveau gouvernement sort affaibli des élections. Rien ne pourra *empêcher la baisse du* YEN dans les prochains mois, estiment de nombreux observateurs, qui voient rapidement le DOLLAR *atteindre 250 yens*.

La LIVRE STERLING, après avoir fléchi en début de semaine, a vivement remonté dès qu'une *menace sur les livraisons de* pétrole s'est profilée : l'atout que représente le pétrole de la mer du Nord prend une importance chaque *jour plus grande*, et les *opérateurs* ne manquent pas de s'en souvenir opportunément : ainsi, mardi, on a annoncé que le prix du *brut* de ladite mer du Nord dépassait le barème de l'OPEP... Sur le marché de l'or, le cours de l'once d'or, qui était retombé il y a huit jours à 373 dollars, sous l'effet de la vente « surprise » du Trésor américain, a bondi à 395 dollars sous l'effet *de la crise iranienne, pour fléchir légèrement* à un peu en dessous de 390 dollars. A l'adjudication du Fonds monétaire (*444 000 onces*), effec*tuée à un prix* de 393,55 dollars l'once, la demande a été forte.

F. R.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..	—	2,0905	8,7957	3,4524	3,7524	60,6454	4,1674	1735,63
	—	2,0585	8,6766	3,4006	3,7022	59,6965	4,1139	1711,85
New-York.	2,0905	—	23,7670	60,5510	55,7103	3,4470	50,1630	0,1204
	2,0585	—	23,7248	60,5327	55,6019	3,4483	50,0375	0,1202
Paris.....	8,7957	4,2075	—	254,76	234,40	14,5036	211,06	5,0677
	8,6766	4,2150	—	255,14	234,36	14,5343	210,91	5,0685
Zurich....	3,4524	165,15	39,2513	—	92,0055	5,6928	82,8442	1,9891
	3,4006	165,20	39,1933	—	91,8543	5,6965	82,6620	1,9865
Francfort.	3,7524	179,50	42,6619	108,6890	—	6,1875	90,0426	2,1619
	3,7022	179,85	42,6690	108,8680	—	6,2017	89,9925	2,1627
Bruxelles.	60,6454	29,0100	6,8948	17,5658	16,1615	—	14,5582	3,4941
	59,6965	29,0000	6,8802	17,5545	16,1245	—	14,5109	3,4872
Amsterdam	4,1674	199,35	47,3796	120,7084	111,0584	6,8717	—	2,4010
	4,1139	199,85	47,4140	120,9746	111,1204	6,8914	—	2,4032
Milan....	1735,63	8,3025	197,3262	502,7247	462,5348	28,6194	416,47	—
	1711,85	8,3160	197,2954	503,3898	462,3853	28,6758	416,1121	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés *officiels* des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués *représentent* la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

MATIÈRES PREMIÈRES

Hausse du sucre - repli des métaux

MÉTAUX. — Le cuivre a consolidé à des niveaux inférieurs sa reprise précédente au Metal Exchange de Londres. Le renchérissement du loyer de l'argent n'encourage pas la constitution de stocks de la part des utilisateurs, surtout avec la perspective d'un ralentissement de l'expansion économique. Malgré la fermeture de la ligne de chemin de fer de Tazara, reliant les mines de Zambie à la Tanzanie, les livraisons de métal se poursuivent ; elles auraient porté sur 51 000 tonnes en octobre. Les stocks britanniques de métal ont encore fléchi, ils sont revenus à leur niveau le plus bas depuis janvier 1975, soit à 145 650 tonnes (— 1 400 tonnes).

Repli des cours de l'étain sur les places commerciales. Le Conseil international de l'étain prévoit, pour l'année en cours, un surplus de 2 500 tonnes. Si on y ajoute la menace toujours latente, bien que repoussée dans l'immédiat, d'une liquidation de métal excédentaire provenant des stocks stratégiques américains.

Le regain d'intérêt spéculatif porté à l'or, en corrélation avec l'évolution de la situation en Iran, s'est finalement peu répercuté sur les cours de l'argent qui reviennent, en fin de semaine, pratiquement à leurs niveaux précédents.

Progression des cours du platine sur le marché libre de Londres. Un producteur sud-africain a relevé de 4,50 livres par once troy le prix de son métal, qui reste encore inférieur de 30 % aux niveaux du marché.

DENRÉES. — *Nouvelle et sensible avance des cours du sucre sur les différents marchés, qui atteignent leurs niveaux les plus élevés depuis trois ans. La récolte mondiale est évaluée par une firme privée britannique à 88,7 millions de tonnes contre 91,1 millions de tonnes en 1978-1979. Le département américain à l'agriculture l'estime de son côté à 87,7 millions de tonnes, soit 3,5 % de moins que la précédente. Aussi, la consommation mondiale va-t-elle surpasser l'offre de 3,3 millions de tonnes. En fin de campagne, les stocks mondiaux diminueront pour la première fois depuis plusieurs années. Ils reviendraient à 30 millions de tonnes environ.*

Nouvelle progression des cours du cacao. La Côte-d'Ivoire envisage de stocker 100 000 tonnes de fèves et la récolte du Ghana serait inférieure aux prévisions.

Hausse des cours du café en liaison avec la décision prise par plusieurs pays d'Amérique centrale de ne plus exporter.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

Une hausse inexorable

De part et d'autre de l'Atlantique, la *hausse des taux* se poursuit inexorablement. Aux Etats-Unis, les banques ont porté leur taux de base « prime rate » de 15,25 % à 15,50 %, nouveau record historique : le *mouvement fut* initié par la Chase Manhattan, suivie bientôt par la *Citibank* et Morgan. En France, le même phénomène est constaté : à la veille du week-end, Indosuez, puis le CIC et la Banque de Paris et des *Pays-Bas annonçaient* un relèvement de leur taux de base, porté de 11,05 % à 11,50 %. Il fallait s'y attendre, après l'augmentation de *0,50 % du taux des interventions* de la Banque de France, décidée il y a huit jours, au lendemain de la majoration de son taux d'escompte par la Bundesbank. Immé*diatement, le loyer de l'argent sur* le marché monétaire enregistrait une nouvelle avance, passant de 11 5/8 % à 12 1/8 % pour le jour le jour, tandis que le marché à terme affichait une hausse de 1/4 % ; le un-mois valant 13 1/2 %, le trois mois et le six mois 13 % *à 13 1/8 %* et *le* un an *13 %*. La faiblesse de *cet* écart est *significative* : nul ne s'attend que la tension persiste très longtemps, encore que l'on puisse avoir des surprises.

Aux États-Unis, le « suspense » règne toujours sur un éventuel relèvement du taux d'escompte *fédéral, porté récemment* de 11 % à 12 %, et encore très inférieur à celui du marché monétaire. La politique d'argent cher menée par M. Volcker, président du FED, et la majoration des taux du crédit par les banques sont vivement critiquées par le Congrès, *mais les autorités monétaires* n'en ont cure : la lutte contre l'inflation passe avant tout. En dépit des rumeurs, la Banque d'Angleterre n'a pas relevé son taux minimum, qui *reste fixé* à 14 %.

FRANÇOIS RENARD.

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

du 9 novembre 1979

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 985 (978) ; à trois mois, 980 (989) ; étain comptant, 7 580 (7 900) ; à trois mois, 7 470 (7 625) ; plomb, 576 (593) ; zinc, inch. (336) ; argent (*en pence par once troy*) : (781,50).

— *New-York (en cents par livre)* : cuivre (premier terme), 93 (92,80) ; aluminium (lingots), inch. (53) : ferraille, cours moyen (en dollars par tonne) : 92,50 (86) ; mercure (par bouteille de 76 lbs) : 320-330 (315-325).

— Penang (en dollars des Détroits *par picul de 22 lbs*) : *2 049* (*2 071*).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, déc., 67,95 (67,91) ; mars, 69,10 (68,25).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : *laine* (*peignée à sec*), déc., inch. (236) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (225).

— Roubaix (*en francs par kilo*) : laine, nov., 25,20 (25,60).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R. S. S. comptant, 64,80-65,80 (63-64).

— Penang (*en cents des Détroits par kilo*) : 288,50-289 (277-277,50).

DENREES. — New-York (en cents par lb) : cacao déc., 126,80 (*121,50*) ; *mars*, *130,08* (*124,60*) ; sucre janv., 15,05 (14,30) ; mars, 15,49 (14,66) : café, déc., 215 (211,50) ; mars, 198,90 (195,30).

— Londres (en livres par tonne) : sucre déc., 179 (*169,70*) ; *mars*, 183,70 (175,40) ; café, janv., 1 854 (1 805) ; mars, 1 777 (1 767) ; cacao déc., 1 453 (1 392) ; mars, 1 450 (1 408).

— Paris (en francs par quintal) : cacao déc., 1 285 (1 215) ; mars, 1 270 (1 202) ; café janv., 1 590 (*1 580*) ; *mars, 1 545* (*1 530*) ; *sucre* (en francs par tonne), déc., 1 659 (1 580) ; mars, 1 684 (1 587).

CEREALES. — Chicago (en cents *par boisseau*) : blé déc., *420 1/2* (406) ; mars, 444 1/2 (430) ; maïs déc., 261 3/4 (258 3/4) ; mars 278 (276 3/4).

Indices. — Moody's : 1 150,10 (1 126,9) ; *Reuter* (*1 600,1*).

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	5 nov.	6 nov.	7 nov.	8 nov.	9 nov.
Terme ...	75 522 096	308 282 929	204 230 381	222 401 922	142 836 845
Compt. ...					
B. et obl.	198 156 391	153 626 498	187 362 171	167 605 848	151 187 511
Actions.	74 461 043	56 170 190	82 082 487	79 079 133	75 063 142
Total	348 139 530	518 079 617	473 675 039	469 086 903	369 089 498

INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E., base 100, 29 décembre 1978)

Franç. ..	115,4	114,1	111,6	112	114,1
Etrang. .	127	126,4	126,8	126,9	127

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

(base 100, 29 décembre 1978)

Tendance.	108,6	103,2	105,3	105,1	106,2

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén...	101,2	99,8	97,8	97,5	98,6

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 2/11	COURS 9 11
Or fin (kilo en barre).	51400 ..	54000 ..
— (kilo en lingot)	51950 ..	54495 ..
Pièce française (20 fr.)	479 90	426 ..
Pièce française (10 fr.)	315	320
Pièce suisse (20 fr.) ..	388	408 50
Union latine (20 fr.) ..	374 ..	378 90
• Pièce tunis. (20 fr.) .	310 ..	341
Souverain	458	446 40
• Souverain Elizabeth II	464 ..	483 50
• Demi-souverain	488 .	488 ..
Pièce de 20 dollars ..	2078 ..	2132 ..
— 10 dollars ..	1160 ..	1185 ..
— 5 dollars ..	725	725 50
— 50 pesos	2090 50	2198 ..
• — 20 marks ..	439 ..	439 ..
— 10 florins ..	370 10	383 ..
• — 5 roubles .	259 90	242 ..

FINANCIÈRE

DES CHANGES

baisse du yen

repli des métaux

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

inexorable

LA REVUE DES VALEURS

RHONE-POULENC SE JETTE A L'EAU

Rhône-Poulenc confirme sa décision de procéder à l'augmentation prévue de son capital (« le Monde » des 14-15 octobre), actuellement fixé à 1 894,05 millions de francs. L'opération débutera le 19 novembre prochain et portera sur un montant global de 473,5 millions de francs par émission à 125 F de 3 788 114 actions nouvelles de 100 F (1 pour 5), créées jouissance du 1er janvier 1979.

En annonçant, début octobre, son intention de faire appel aux actionnaires du groupe pour la première fois depuis quinze ans, M. Jean Gandois, son nouveau P.-D.G., avait, en homme prudent, posé une condition au lancement de cette opération : « Si l'état de la Bourse le permet », avait-il déclaré. Or, depuis, la situation du marché financier s'est singulièrement dégradée. Rhône-Poulenc et ses banquiers se jettent donc quand même à l'eau. Le risque, toutefois, est calculé. Rhône-Poulenc possède de solides atouts dans son jeu.

D'abord, la situation du groupe, devenue alarmante voici trois ans, s'est considérablement améliorée sous l'effet du traitement de choc appliqué par le « docteur » Gandois, au point que ce dernier déclarait récemment : « Rhône-Poulenc est guéri. » Ensuite, les actionnaires peuvent déjà compter pour 1979 sur un dividende qui doit être « fortement » accru (montant global : 10,50 F pour 1978), et le prix d'offre des actions nouvelles se situe nettement en dessous des cours de Bourse. Enfin, le capital de confiance dont Rhône-Poulenc bénéficie depuis quelque temps au Palais Brongniart ne semble pas avoir été vraiment entamé après le passage de la tourmente. La forte résistance de l'action en témoigne. A moins qu'elle ne soit due, comme de méchantes langues le prétendent autour de la corbeille, au vigoureux soutien apporté par des groupes financiers amis de Rhône-Poulenc qui, malgré les pronostics assez défavorables formulés par certains professionnels, permettra sans doute au numéro un français de la chimie de réussir son opération. — A. D.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Une série d'emprunts est lancée actuellement : *C.A.E.C.L.* (800 millions de francs à 11,70 %) ; P.T.T. (900 millions de francs à 11,72 % actuariel) ; *Banque hypothécaire européenne* (250 millions de francs à 11,95 % actuariel) ; *Crédit coopératif* (200 millions de francs à 11,70 %) et *Groupement des banques privées* (222 millions de francs à taux flottant à 9 % minimum et 1 % au-dessus du taux moyen du marché monétaire).

	9 nov.	Diff.
4 1/2 1973	1 350	+ 51
7 % 1973	5 501	+272
10,30 % 1975	94,20	inchangé
10 % 1976	96,40	— 0,10
P.M.E. 10,6 % 1976	94,60	— 0,50
P.M.E. 11 % 1977	96,40	— 0,20
8,80 % 1977	108,40	+ 0,10
10 % 1978	95,60	+ 0,08
9,80 % 1978	94,55	inchangé
9,45 % 1978	92,70	+ 0,05
8,80 % 1978	90,07	— 0,13
9 % 1979	90,05	+ 0,05
10 % 1979	95,12	— 0,18
10,8 % 1979	99,40	inchangé
C.N.E. 3 %	4 620	+129

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Les revenus d'*OPFI-Paribas* s'élèvent à 69,55 millions de francs en 1978-1979, contre 63,3 millions de francs. Le dividende global est porté de 10,13 F à 10,95 F.

Le gouvernement britannique, dans le cadre de son programme de désinvestissement, a vendu sa participation historique dans le capital de la *Financière de Suez*, ramenée, de 44 % en 1876, à 7,7 % actuellement ; les acheteurs ont été un certain nombre d'investisseurs institutionnels français et britanniques.

La *SADE* va porter son dividende de 10 F (+ 3,64 F d'avoir fiscal) à 11 F (+ 2,91 F d'avoir fiscal).

La compagnie La Hénin a réalisé, pour l'exercice clos le 31 août 1979, un bénéfice net total de 72,9 millions de francs, contre 69 millions de francs, après 13,9 millions de francs de plus-values, contre 47,6 millions de francs. Le dividende net est fixé à 18 F (+ 12,50 %). Une action gratuite pour dix actions anciennes sera distribuée, jouissance au 1er septembre 1979.

	9 nov.	Diff.
Bail Equipement	229,50	+ 7
Banq. Rothschild	157,50	— 8
B.C.T.	141	— 6
Cetelem	164,90	— 10,10
Cie Bancaire	334,50	— 3,50
C.C.F.	162,10	— 3,40
C.F.F.	469	— 6
C.F.I.	173	+ 0,50
Crédit du Nord	57,50	— 1,70
Financ. Paris	224	— 2,50
Locafrance	199,80	— 10,30
Locindus	400,50	— 4,50
Prétabail	465	+ 10
U.C.B.	176	— 10
Eurafrance	322,10	+ 0,10
Cie du Midi	763	— 7
Pricel	244,50	— 4,50
Schneider	157	— 0,50
Suez	268	— 7,50

Alimentation

L. Clause annonce, pour l'exercice clos le 30 juin 1979, un bénéfice net de 7,88 millions de francs contre 5,66 millions de francs précédemment. Le dividende global est maintenu à 24 F.

Le bénéfice semestriel de *Radar* est de 28,62 millions de francs au 30 juin 1979 contre 25,31 millions de francs.

A fin 1979, le bénéfice avant impôt du groupe de la *Ruche Méridionale* s'élève à 12 millions de francs contre 9,9 millions de francs.

	9 nov.	Diff.
Beghin-Say	137,10	— 2,90
B.S.N.-G.-Danone	836	— 22
Carrefour	1 511	— 48
Casino	1 255	— 47
Gén. Occidentale	275,50	— 4,50
Guyenne et Gasc.	299,90	— 17,10
Moët-Hennessy	499	— 11
Mumm	450	— 13
Olida-Caby	178,50	— 2,30
Pernod-Ricard	246,10	+ 4
Radar	545	— 4
Raff. St-Louis	131,20	— 3,70
Saupiquet	234	+ 2
Veuve Clicquot	690	— 45
Viniprix	405	— 13
Nestlé	8 540	—170

Filatures, textiles, magasins

	9 nov.	Diff.
Dollfus-Mieg	70,60	— 2,50
Sommer-Allibert	312	— 6
Agache-Willot	474	— 9
Lainière Roubaix	40,60	— 4,40
Roudière	309	— 1
Saint Frères	73,50	— 1,60
S.C.O.A.	45	— 0,10
C.F.A.O.	301	— 1
B.H.V.	101	— 3
Darty	450	— 22,80
Galeries Lafayette	137	— 13
Prénatal	36,50	— 0,60
Printemps	110	— 5
La Redoute	425	— 15

Métallurgie, constructions mécaniques

La marge brute d'exploitation de *Chausson* a augmenté de 67 % pour le premier semestre 1979, le résultat avant impôt passant de 4,7 millions de francs à 15 millions de francs (5,2 millions de francs après provisions pour l'imposition globale de l'exercice, qui, sauf imprévu, devrait se terminer avec un résultat satisfaisant. *« La société n'exclut pas la possibilité de mettre en distribution un dividende, même modeste. »*

	9 nov.	Diff.
Chiers-Châtillon	16,30	— 0,70
Creusot-Loire	64	— 2,50
Marine-Wendel	41,30	+ 2,10
Métal.-Normandie	49,20	— 2
Nord-Est	35,40	— 0,60
Pompey	87	+ 0,90
Sacilor	24	+ 2,60
Saulnes	48	— 2,20
Usinor	13,50	— 0,20
Vallourec	109,90	+ 4,60
Alspi	90,50	— 1,60
Babcock-Fives	126	— 0,10
Gén. de Fonderie	203	— 12,10
Poclain	226,50	— 21,30
Sagem	672	— 36
Saunier-Duval	152,50	— 24,50
Penhoët	265,50	— 6,70
Peugeot-Citroën	260	— 10
Ferodo	320	— 2

Questions sur une O.P.A.

En jetant l'éponge après la surenchère de Radar sur les actions Paris-France au cours de 335 F (voir d'autre part), les dirigeants du groupe Printemps ont laissé les actionnaires de la société convoitée face à un dilemme : faut-il garder ses titres pour les présenter à la contre-O.P.A. ou les vendre tout de suite sur le marché ? Radar, on le sait, s'est réservé la faculté d'acquérir tout ou partie des titres Paris-France offerts au-delà de 51 % du capital, ce qui veut dire que les quantités de titres présentés au rachat peuvent être réduites. Ne sachant pas dans quelle proportion cette réduction serait éventuellement opérée, ni surtout quelle quantité de leurs propres titres les initiateurs de l'O.P.A. se présenteraient à eux-mêmes, certains actionnaires ont vendu, vendredi 9 novembre, mais aussi jeudi 8 novembre, de sorte que le cours de l'action Paris-France est revenu de 335 F à 290 F puis à 259 F. Cette chute brutale, conséquence logique d'une O.P.A. « partielle », a soulevé des protestations. Un groupe d'actionnaires, assez important, estime que Radar et les « amis » de Paris-France ont, le lundi 5 novembre, pris le contrôle de la société en acquérant en Bourse cent dix mille titres au cours de 335 F, s'assurant plus de 50 % du capital. En ce cas, assurent-ils, il faudrait utiliser la procédure applicable en cas de cession de bloc de contrôle, et en vertu de l'article 201 du règlement général de la Compagnie des agents de change, maintenir pendant quinze jours le cours de 335 F. La Commission des opérations de Bourse et la Chambre syndicale des agents de change ne sont pas de cet avis et estiment qu'il faut laisser jouer le marché. Le débat est ouvert et risque d'être animé.

F. R.

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 5 AU 9 NOVEMBRE 1979

Un équilibre précaire

DEJA affaiblie par le dur combat mené récemment, la Bourse de Paris a bien failli, cette semaine, subir une nouvelle attaque. Mais, revigorée « in extremis » par la brusque envolée des pétroles, elle s'est un peu ressaisie, parvenant même à reconquérir quelques positions abandonnées au départ.

Commencée sous le signe de l'affaire Boulin, mais aussi sous celui de la nouvelle affaire iranienne, cette semaine ne promettait pas d'être bonne. De fait un mouvement de baisse s'amorçait dès lundi, favorisé, il est vrai, par le manque d'affaires. Mais avec le retour progressif de la clientèle, ce mouvement allait s'amplifier au fil des jours pour dépasser 1 % mercredi sur la pression des ventes, britanniques en particulier. Pour colmater les nouvelles brèches et éviter que d'autres ne s'ouvrent, les « gendarmes » durent à nouveau prêter main forte. Jeudi, grâce à leur intervention, le marché retrouvait son équilibre. Un équilibre très précaire au demeurant, qui ne laissait pas augurer très favorablement la suite des événements. Cependant, contre toute attente, la séance de vendredi fut assez bonne. Mais tout le mérite en revint aux pétroles, qui se mirent soudain à « bouillir » (Elf-Aquitaine, Française des Pétroles, Esso, Française BP) sur la rumeur, démentie quelques heures plus tard, d'une découverte de gaz en mer d'Iroise. Du coup, de nombreuses valeurs passablement malmenées ressentirent la contagion, et à la clôture l'indicateur instantané enregistrait une hausse légèrement supérieure à 1 %. D'un vendredi à l'autre, le marché n'en a quand même pas moins baissé de 2,6 %.

C'est encore beaucoup. Mais rien, il est vrai, n'a encore été épargné à la Bourse. A l'affaire Boulin encore toute chaude, s'est ajoutée la prise d'otages à l'ambassade américaine de Téhéran, dont nul ne sait comment elle évoluera. Qui plus est : la « guerre des taux », qui faisait déjà rage, a connu de nouveaux développements. Avec d'abord, aux Etats-Unis, la hausse du « prime rate » à 15,5 %, puis, en France, presque dans la foulée, le franchissement de la barre des 12 % par le loyer de l'argent au jour le jour et, enfin, le relèvement, en dernière minute, des taux de base bancaires à 11,5 %.

Ceci expliquant cela, un profond malaise a régné tout au long de la semaine autour de la corbeille et, naguère si optimistes, quand rien pourtant ne justifiait vraiment l'euphorie boursière, les professionnels broyaient littéralement du noir. Certains allaient même jusqu'à affirmer qu'une baisse sensible était encore nécessaire pour assainir complètement le marché. En tout cas, la Bourse n'a peut-être pas encore fini de souffrir maintenant que les fragiles espoirs soulevés vendredi par la perspective d'une découverte prometteuse en mer d'Iroise sont à nouveau déçus. Espoirs qui, rappelons-le, avaient mieux fait passer la pilule d'un renchérissement supplémentaire des taux, dont le goût pourrait bientôt se révéler assez amer.

Une indication peut-être en ces temps troublés, donnée par les experts de la banque Rothschild aux investisseurs étrangers : « Nous restons optimistes à moyen terme mais nous préférons attendre une éclaircie avant de vous inciter à acheter sur le marché français. »

ANDRÉ DESSOT.

Le chiffre d'affaires semestriel de *Facom* est en progression de 18,7 %, et le bénéfice net avant impôt s'élève à 26,2 millions de francs contre 21,7 millions de francs.

Ernault-Somua annonce une perte de 26,6 millions de francs avant amortissements pour le premier semestre 1979 : ce résultat est dû à une sous-activité persistante qui a affecté plusieurs unités du groupe, notamment celle de Saint-Etienne. Les commandes sont en augmentation de 50 %, Saint-Etienne excepté.

Les dirigeants « SEV » comptent pouvoir proposer une majoration du dividende pour 1979.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	9 nov.	Diff.
Imetal	64,50	+ 0,50
Penarroya	50	— 2,50
Charter	13,05	— 0,35
Inco	78	— 2,60
R.T.Z.	24	— 0,80
Union Minière	102,40	— 3,10
Z.C.I.	1,10	+ 0,05
Kléber	69,95	— 0,05
Michelin	805	— 25

Pétroles

Le bénéfice d'exploitation de *Sogerap* pour l'exercice clos le 30 septembre 1979 s'élève à 37,7 millions de francs contre 34,7 millions de francs, et le bénéfice net à 35,7 millions de francs contre 28,3 millions de francs. Le dividende global est porté de 10,80 F à 12,45 F.

	9 nov.	Diff.
Aquitaine	1 155	— 29
Esso	257	+ 12
Franç. des Pétroles	258	— 2,40
Pétroles BP	92	+ 2,10
Primagaz	242	— 13
Raffinage	177	+ 2
Sogerap	181	— 8
Exxon	241,10	— 6,90
Petrofina	749	— 26
Royal Dutch	305,50	— 12

Les rumeurs boursières relatives à une découverte de gaz dans l'Iroise sont « dépourvues de tout fondement », déclare-t-on à « Elf-Aquitaine » : le forage Yarvor a atteint la profondeur de 2 900 mètres et sera arrêté à 3 500 mètres d'ici à quelques semaines. C'est la troisième fois que des rumeurs font état d'indices sur le périmètre de l'Iroise.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en capit. (F)
Rhône-Poulenc	539 500	79 454 040
ELF-Aquitaine	36 650	40 921 050
C.F.P.	134 658	33 681 439
Matra	5 045	26 409 750
Radar	45 700	24 767 080
Norsk Hydro	38 125	21 854 825

Produits chimiques

Le groupe pharmaceutique *Parcor*, filiale à 58,8 % de la *SANOFI (Elf Aquitaine)*, annonce pour le premier semestre un bénéfice net consolidé de 23,61 millions de francs accru de 38,9 % par rapport au résultat dégagé en 1978 à pareille époque.

	9 nov.	Diff.
C.M.-Industries	292	— 8,50
Institut Mérieux	822	— 23
Laboratoire Bellon	267	— 13
Nobel-Bozel	44,20	— 1,30
Pierrefitte-Auby	104,70	— 4,20
Rhône-Poulenc	140,40	— 2,60
Roussel-Uclaf	230	— 8
B.A.S.F.	320	— 8
Bayer	290	— 7
Hoechst	296,20	inchangé
Norsk Hydro	597	+ 32

A VENDRE : DYNAMITE

Le groupe Nobel-Bozel va mettre en vente ses intérêts dans les explosifs, probablement à la société belge P.R.B., son partenaire à 40 % dans la filiale Nobel-P.R.B. Explosifs. Ce faisant, le groupe pourra conserver les peintures Valentine, qu'il a vainement tenté de vendre après avoir cédé les peintures Duco à C.deF.-Chimie. Pour rééquilibrer les structures, la société mère Nobel-Bozel va fusionner avec les filiales Electrométallurgie et Matières plastiques, le nouvel ensemble espérant obtenir un net redressement des résultats de 1979, qui devraient être bénéficiaires.

La *SANOFI* a également publié ses résultats consolidés au 30 juin. Mais ils sont assez décevants avec un bénéfice net consolidé de 61,3 millions de francs contre 89,9 millions.

Épidémie

C'est une véritable épidémie : après Rhône-Poulenc, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson entreprend de vendre son siège social, avenue Hoche, ainsi que le palais de cristal hérité de Saint-Gobain à Neuilly, pour regrouper ses services dans une tour louée à la Défense. D'un côté, on récupère le prix de la vente, de l'autre, on impute le loyer sur les frais généraux et, en plus, on rassemble sous un même toit les activités dispersées dans Paris. A vrai dire, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, qui dispose toujours d'un « trésor de guerre » d'un milliard de francs, n'a guère de souci financier. Ce qui préoccupe ses dirigeants, c'est la concurrence mondiale et la diversification. Aussi, M. Roger Fauroux, qui succédera en juin 1980 à M. Roger Martin, l'actuel président, laisse entendre qu'« il n'est pas dans les habitudes du groupe de rester minoritaire », notamment dans le capital de Machines Bull : « 20 %, c'est trop peu. » Il y aura donc une « montée en puissance », mais « pas d'O.P.A. sur la part du public » (60 %). Reste la part de l'Etat (20 %), qui « ne la gardera pas éternellement ».

Quant au dividende de 1979, M. Roger Martin, « avec l'entêtement de l'âne dont je porte le nom », a refusé de répondre. « C'est l'affaire du conseil. Peut-être, sur nos références passées, pouvez-vous quand même nous faire crédit quant à notre volonté de traiter nos actionnaires aussi bien que possible. »

Bourses étrangères

NEW-YORK

La baisse reprend

Interrompue à la veille du précédent week-end, la baisse des cours a repris cette semaine à Wall Street et l'indice des industrielles est même repassé un moment en-dessous de la barre des 800, pour la première fois depuis décembre 1978. Vendredi, toutefois, une reprise s'est produite qui a permis au marché de regagner un peu de terrain.

Les mauvaises nouvelles, il est vrai, n'ont pas manqué et avec les développements de l'affaire iranienne et la nouvelle hausse des taux d'intérêt (voir ci-contre), les investisseurs ont procédé à de nouveaux allégements de leurs positions. Finalement, l'annonce faite à Téhéran que les livraisons de pétrole seraient réduites de 5 % pour le quatrième trimestre a provoqué un soulagement général, beaucoup ayant redouté un embargo total. La contraction de la masse monétaire a également contribué à rassurer un peu les milieux financiers.

Indice des industrielles du 9 novembre : 806,46 (contre 818,94).

L'activité hebdomadaire a porté sur 129,59 millions d'actions contre 128,94 millions.

	Cours 2 nov.	Cours 9 nov.
Alcoa	53	51 5/8
A.T.T.	53 1/2	53 1/4
Boeing	42 7/8	44 5/8
Chase Man. Bank	35 3/4	35 1/4
Du P. de Nemours	39 1/4	39 1/2
Eastman Kodak	50 1/8	49 1/8
Exxon	57 3/4	56 3/4
Ford	36 5/8	36 3/8
General Electric	48 1/4	46 3/4
General Foods	33 1/2	33 3/8
General Motors	56 1/4	54 7/8
Goodyear	12 7/8	13
I.B.M.	63 1/2	61 3/[illegible]
I.T.T.	25 5/8	25 1/4
Kennecott	24 1/4	24 1/8
Mobil Oil	50	49 3/4
Pfizer	36	36 5/8
Schlumberger	86 1/8	88 1/4
Texaco	28 1/4	28
U.A.L. Inc.	21	20 5/8
Union Carbide	39 1/2	39 3/8
U.S. Steel	20 3/4	18 3/8
Westinghouse	18 3/8	17 7/8
Xerox Corp	60	58 5/8

FRANCFORT

Au plus bas de l'année

Comme la semaine précédente, une légère reprise s'est produite à l'approche du week-end. Mais elle n'a pas permis au marché de combler son retard, il s'en est fallu de loin, et de lourdes pertes ont été enregistrées dans tous les compartiments. Finalement, l'indice de la Commerzbank s'est établi à 709,2 (— 1,8 %) après avoir, quarante-huit heures plus tôt, touché son plus bas niveau de l'année à 704,5. La hausse des taux de l'argent, l'affaire iranienne et la dépression du marché obligataire affecté par le placement des « Bons » Carters, autant de raisons qui ont incité les opérateurs à se dégager.

	Cours 2 nov.	Cours 9 nov.
A.E.G.	38,30	35,80
B.A.S.F.	138,50	136,50
Bayer	126,50	125,20
Commerzbank	186,60	183,10
Hoechst	121,80	125,50
Mannesman	143,50	135,70
Siemens	256,50	249
Volkswagen	184,50	177,80

TOKYO

Reprise en fin de semaine

Placé sous le signe du pétrole, le marché a d'abord rapidement baissé dans la crainte d'un embargo total des livraisons iraniennes, puis s'est ensuite redressé après le démenti de Téhéran. Toutes les pertes initiales n'ont pu toutefois être effacées. L'action Honda a fortement monté après que la société eut annoncé la prochaine sortie d'un nouveau moteur très économique.

L'activité est restée forte avec 1 838 millions de titres échangés contre 1 817 millions.

Indices du 9 novembre : Nikkeï Dow Jones, 6 403,47 (contre 6 424,97) ; indice général, 444,34 (contre 447,97).

	Cours 2 nov.	Cours 9 nov.
Canon	592	578
Fuji Bank	360	359
Honda Motors	570	669
Matsushita Electric	726	705
Mitsubishi Heavy	165	158
Sony Corp	1 700	1 650
Toyota Motors	875	848

LONDRES

Nouveau coup de tabac

Le marché a été, une fois encore, durement éprouvé et, malgré un redressement de dernière heure, les industrielles sont tombées à leur plus bas niveau depuis le printemps 1977. La crainte d'un relèvement sensible du taux de l'escompte, les prévisions économiques très pessimistes, les intentions manifestées par les chefs d'entreprise de réduire leurs investissements, la forte hausse des prix de gros, enfin, la menace d'une nouvelle réduction de l'approvisionnement pétrolier : autant de facteurs dont l'accumulation a eu raison du moral des opérateurs.

La vente par l'Etat d'une partie de ses intérêts dans le capital de B.P. a été couronnée de succès et, vendredi, les listes de souscription ont été closes une minute seulement après leur ouverture, malgré la chute de l'action en-dessous du prix d'offre (363 pence). Cette vente rapportera 290 millions de livres au Trésor.

Indices « F.T. » du 9 novembre : industrielles, 420,9 (contre 431,7) ; mines d'or, 210,6 (contre 201,3) ; Fonds d'Etats 65,48 (contre 68,61).

	Cours 2 nov.	Cours 9 nov.
Bowater	158	157
Brit. Petroleum	376	364
Charter	160	152
Courtaulds	82	82
De Beers (*)	7,54	7,57
Free State Geduld (*)	33 1/2	32 3/4
Gt Univ. Stores	362	352
Imp. Chemical	332	330
Shell	334	332
Vickers	113	118
War Loan	29 3/8	27 13/16

(*) En dollars.

Matériel électrique, services publics

Pour le premier semestre, les *Signaux électriques* annoncent un bénéfice de 6,17 millions de francs, contre un déficit de 5,56 millions au 30 juin 1978, qui s'expliquait par la constitution d'une provision pour risque, liée à la dissolution d'*Alvan*.

	9 nov.	Diff.
Alsthom-Atlant.	66,90	— 3,90
C.E.M.	56	+ 0,50
C.I.T.-Alcatel	1 067	— 44
C.G.E.	335	— 5
C.S.F.	410,50	— 11,50
Legrand	1 266	— 64
Leroy-Somer	625	— 47
Machines Bull	61,50	— 0,30
Matra	7 200	—540
Moulinex	80,10	— 3,90
P.M. Labinal	288	— 6,50
Radiotechnique	312,50	— 13,70
SEB	225	— 12,50
Signaux	491	— 47
Thomson-Brandt	202,10	— 11,90
I.B.M.	261,50	— 1,90
I.T.T.	104,50	— 1,90
Schlumberger	367	+ 1
Siemens	577	— 34
Gén. des Eaux	421	— 2,50
Lyonn. des Eaux	420	— 5

Bâtiment et travaux publics

Au 30 juin 1979, le bénéfice net des *Grands Travaux de Marseille* atteint 26 millions de francs contre 19,86 millions de francs.

	9 nov.	Diff.
Auxil. d'Entreprise	406	+ 1
Bouygues	519	— 18
Chim. et Routière	138,50	— 1,50
Ciments Français	137	— 7,50
Dumez	730	— 20
Ent. J. Lefebvre	302	— 8
Gén. d'Entreprise	200,50	— 11,50
Gds Trvx Marseille	390	— 12,90
Lafarge	242,50	— 3,50
Maisons Phénix	513	— 12
Poliet et Chausson	191,50	— 3,50

Valeurs diverses

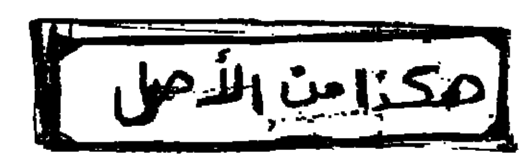
Duquesne-Purina a dégagé un bénéfice net de 7,67 millions de francs pour l'exercice clos le 31 août 1979, contre 7,74 millions de francs. Le dividende global est ramené de 33,60 F à 28,50 F.

	9 nov.	Diff.
A.D.G.	182,40	— 7,60
L'Air Liquide	445	— 20
Bic	569	— 4
Europe 1	890	— 53
Gle Ind. Part.	133	— 9
L'Oréal	644	— 20
J. Borel	113	— 2,90
Club Méditerranée	365	— 5
Arjomari	172	— 3
Hachette	180	— 5
Presses de la Cité	258	— 32
P.U.K.	95,20	— 2,10
St-Gob.-Pt.-à-M.	129,20	— 4,60
Skis Rossignol	1 195	— 5
Chargeurs Réunis	210,80	— 4,80
U.T.A.	154,80	+ 2,80

Mines d'or, diamants

	9 nov.	Diff.
Amgold	231,50	+ 11,50
Anglo-Americain	36,40	+ 1,15
Buffelsfontein	92,50	+ 6
Free State	146	+ 7,50
Goldfields	28,70	+ 1,20
Harmony (1)	42,50	+ 4,05
President Brand	108	+ 1,70
Randfontein	191	— 6
Saint-Helena	101,60	+ 10,10
Union Corporation	39	+ 0,70
West Driefontein	237,50	+ 20,30
Western Deep	94,40	+ 4,30
Western Holdings	178,90	+ 1,40
De Beers	31,35	— 0,55

(1) Compte tenu d'un coupon de 3,45 F.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 10 novembre 1979 a été tiré à 582 401 exemplaires.

AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Six ministres sont battus au Kenya

Six ministres, soit presque la moitié du cabinet formé par l'ancien président Jomo Kenyatta, ont été battus aux élections législatives qui se sont déroulées le dimanche 4 novembre au Kenya. Seul, pourtant, la moitié des résultats étaient connus ce samedi en fin de matinée. Plusieurs ministres adjoints et le président national du parti unique, la KANU, M. Isaac Omelo Okero, ont également été battus. La défaite de M. Omelo Okero, qui était aussi ministre de l'énergie et des communications, constitue un revers important pour le président Arap Moi.

Le ministre a en effet été battu dans la région de la tribu Luo, dans l'ouest du pays, par un homme d'affaires, M. Otieno Ambala, partisan de l'ancien président Oginga Odinga. M. Odinga, qui avait formé en 1966 l'Union populaire du Kenya et rompu ainsi avec le parti unique, la KANU, et quatre de ses alliés avaient été empêchés de se présenter (*le Monde* du 11 octobre). Parmi les battus figurent le beau-frère de Jomo Kenyatta et l'un de ses plus proches conseillers, M. Mbiyu Koinange, ministre des ressources naturelles.

Les autres ministres qui ont échoué à ces élections sont MM. Nathan Munoko (travaux publics), James Nyamweya (travail), Taita Toweett (éducation) et Julius Kiano (ressources hydrauliques). Trois ministres ont été élus : MM. James Gichuru (défense), Munyua Waiyaki (affaires étrangères), qui avait un siège difficile à défendre à Nairobi, et Robert Ouko (planification économique et affaires communautaire).

M. Nojoure Mungai, neveau de l'ancien président Kenyatta, ancien ministre des affaires étrangères, a été réélu.

D'autre part, M. Philip Leakey, fils des anthropologues Louis et Mary Leakey, établi depuis plusieurs dizaines d'années au Kenya, est devenu le premier Blanc élu à la Chambre des représentants depuis l'indépendance. Il est sorti vainqueur des élections de la circonscription Langata, un faubourg de Nairobi, avec une majorité de 800 voix. Dans le faubourg de Parklands, un avocat, Mᵉ Krishna Gautama, est devenu de son côté le premier Indien à entrer au Parlement depuis 1969. — *(A.F.P., Reuter.)*

L'armée israélienne réquisitionne 7 000 hectares en Cisjordanie pour faire des manœuvres

De notre correspondant

Jérusalem. — L'emprise israélienne sur les terres de Cisjordanie ne cesse de s'accroître de diverses façons. Cette fois, il s'agit de réquisitions d'un genre particulier puisque l'armée a fait sav·· aux autorités de la région de Djenine (nord-ouest de la Cisjordanie) qu'elle allait procéder à la délimitation de près de 7 000 hectares de terre qui seront réservés à des « *fins militair··* ». L'opération est grave : il s'agit d'une zone en grande partie agricole, des champs cultivés, des plantations, des pâturages.

De source militaire, on précise que ces territoires ne seront utilisés que durant certaines périodes pour des manœuvres. Mais les paysans n'en devront pas moins se procurer une autorisation pour se rendre sur leurs terres et l'accès leur en sera interdit à certains moments. Ils craignent que par le biais de cette procédure, leurs droits ne soient de nouveau contestés par les autorités israéliennes, car dans un grand nombre de cas ils ne possèdent pas de titre de propriété en bonne et due forme, l'usage ayant toujours prédominé en Cisjordanie et le cadastre n'ayant été que partiellement établi.

En septembre, 1 500 hectares, puis, en octobre, 120 hectares avaient été réquisitionnés par l'armée dans la région de Naplouse pour les mêmes motifs. En réponse aux protestations, l'administration militaire affirme qu'il ne s'agit pas de confiscations et encore moins de création de camps ou d'implantations civil·s. Elle fait valoir qu'en raison de l'évacuation du Sinaï elle est obligée de prévoir de nouveaux terrains de manœuvres. A ces arguments les habitants de Cisjordanie répondent qu'il existe suffisamment de zones désertiques disponibles pour des usages militaires dans les territoires occupés et dans le Neguev. Ainsi que le souligne le quotidien *Haaretz*, l'armée ne dipose-t-elle pas déjà d'environ 16 % de la superficie totale de la Cisjordanie ?

Il y a d'autre part la crainte q·· l'invocation de besoins spécifiquement militaires ne soit un prétexte pour une mainmise très progressive et pour permettre un meilleur « *contrôle* » de régions à forte densité de population. Dans les villages touchés par les nouvelles mesures, on redoute que celles-ci n'annoncent pour plus ta·d la création de colonies israéliennes comme cela s'est produit souvent dans le passé.

FRANCIS CORNU.

Aux Etats-Unis

FAUSSE ALERTE NUCLÉAIRE

Washington *(A.F.P.)*. — Le mauvais fonctionnement d'un ordinateur est responsable d'une fausse alerte nucléaire déclenchée, le vendredi 9 novembre au cours de la matinée, dans toute l'Amérique du Nord, a indiqué, quelques heures plus tard, le Pentagone.

La « panne » s'est produite dans l'ordinateur du quartier général du commandement aérien de l'Amérique du Nord (N.A.A.D.C.) dans le Colorado. Une bande magnétique a fait apparaître par erreur une « attaque ennemie » sur les radars de contrôle. Les autres centres de défense se sont préparés à riposter. Mais tout est rentré dans l'ordre au bout de six minutes, a ajouté le département de la défense.

Durant ces six minutes, plusieurs bases ont fait décoller leurs chasseurs-bombardiers. Cela a été le cas, en particulier, des F-101 de la base de l'armée de l'air canadienne de Comox (Colombie britannique) et des F-106 des bases américaines de l'Oregon et du Michigan. Aucun bombardier stratégique B-52 n'a cependant pris l'air : leur utilisation dépend exclusivement du président Carter, et l'alerte s'est achevée avant que le chef de l'Etat ait été prévenu.

Le porte-parole du Pentagone a indiqué que d'autres alertes de ce genre avaient eu lieu par le passé, mais qu'elles n'avaient pas été rendues publiques.

● *Fissures à la centrale de Dampierre-en-Burly.* — Lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée vendredi 9 novembre à Orleans, le syndicat C.F.D.T. d'E.D.F. de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly (Loire) a demandé que le chargement du réacteur n° 1, prévu en principe pour le milieu de la semaine prochaine, soit retardé de plusieurs mois, afin que des contrôles soient effectués. La C.F.D.T. a indiqué que sur les trois branches du circuit primaire, il aurait été dénombré de nombreuses fissures du même type que celles découvertes à Gravelines et à Tricastin. Leur longueur serait comprise entre 16 et 31 millimètres, mais leur profondeur ignorée. — *(Corresp.)*

● *Création d'une agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.* — Un arrêté publié dans le Journal officiel du 10 novembre annonce la création au sein du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) d'une agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

A Belfort

Plusieurs milliers de personnes ont manifesté pour soutenir les grévistes de l'usine Alsthom

De notre correspondant

Belfort. — Une réunion de la commission de conciliation, entre la direction et les syndicats d'Alsthom-Belfort, s'est tenue à nouveau samedi 10 novembre. Elle ne paraissait pas devoir apporter de résultats positifs dans la solution du conflit, qui dure depuis le 27 septembre. Ce même samedi, plusieurs milliers de personnes (quatre mille selon les services de police) ont défilé dans les rues de Belfort pour manifester leur solidarité avec les grévistes.

De son côté, le conseil municipal de Belfort s'est réuni en séance plénière vendredi 9 novembre dans l'atelier le plus important de l'usine. A l'initiative du maire, le conseil municipal a décidé d'annuler les illuminations de rues prévues pour les fêtes de fin d'année et de verser les crédits de cette opération (35 000 francs) aux grévistes.

Les élus communistes ont pour leur part fait état d'une intervention de M. Georges Marchais auprès du nouveau ministre du travail, M. Matteoli. La plupart des conseillers généraux (sept socialistes et un sans étiquette) se sont également rendus à l'usine et ont voté avec les élus municipaux une motion demandant à la direction du groupe de rouvrir des négociations. Les cadres C.G.C. sont eux aussi intervenus dans ce sens.

Les autres conflits

Près de Brest, les 250 salariés de la Société modulaire du Ponant, en grève depuis le 31 octobre pour obtenir une réduction des horaires sans perte de salaire, ont décidé d'accuper l'usine.

A la Compagnie française de l'étain, à Annecy (135 salariés), la C.G.T. a déclenché depuis le 5 novembre une grève illimitée pour obtenir une prime de 300 F de rattrapage du salaire. Le tribunal se prononcera, le 12, sur les poursuites engagées par la direction pour entrave à la liberté du travail.

Chez Rhône-Poulenc, à Pont-de-Claix (Isère), une partie des 2 500 salariés est en grève depuis le 19 octobre, avec, pour objectif, une augmentation uniforme de 300 F et « les trente-cinq heures ». Une mission de conciliation a été confiée au directeur départemental du travail à Grenoble.

A l'usine Ducellier de Vergongheon (Haute-Loire), les négociations ouvertes le 9 novembre piétinent. Sur 1 800 personnes, un tiers des salariés ont repris le travail (la moitié, selon la direction).

A la S.N.I.A.S., à Saint-Nazaire, un débrayage a eu lieu, le 9 novembre, pour protester contre des sanctions : mises à pied pendant quarante-huit heures de deux délégués et lettres d'avertissement à quarante-sept salariés. La direction les accuse d'avoir détourné des fiches mécanographiques de contrôle du travail. Les syndicats réclament des négociations sur le « boni » et la reprise de l'embauche.

DES « ASSISES POUR LA PAIX » A L'UNESCO

Des Assises pour la paix réuniront au siège de l'Unesco, à Paris, du 12 au 16 novembre, une soixantaine de personnalités à l'initiative du conseil international de la philosophie et des sciences humaines, qui dépend de cette organisation, et dont le secrétaire général est M. Jean d'Ormesson, de l'Académie française.

Venus de toutes les régions du monde, les participants à ces assises discuteront notamment de la répression des crimes de guerre, de la recherche des conditions nécessaires à la solution des conflits armés, du respect des droits de l'homme, de la part de l'éducation et des moyens d'information dans la prise de conscience des conditions de la paix par l'opinion.

Plusieurs manifestations culturelles accompagneront ces débats qui seront ouverts lundi après-midi par un discours de M. M'bow, directeur général de l'Unesco, notamment une exposition des œuvres du peintre Benn, illustrant les psaumes de la Bible, un récital de Gisela May et un récital de Claude Kahn.

● *Le Conseil national du patronat français* s'inquiète de l'augmentation rapide du montant de la taxe professionnelle (30 % en 1979). Il demande un plafonnement de cette taxe et, à terme, sa suppression.

La taxe professionnelle atteindra 32,5 milliards de francs en 1979 contre 17,1 milliards pour la patente en 1975. Comme cette taxe est assise sur les salaires et sur le montant des immobilisations, estime au C.N.P.F., qu'elle pénalise l'emploi et l'investissement.

Le casino Ruhl de Nice a été fermé

Près de 100 millions de francs de dettes à l'égard du Trésor public

Nice. — A la requête du ministère du budget, le ministère de l'intérieur a ordonné, vendredi 9 novembre, la fermeture du casino Ruhl, à Nice. Cette mesure est justifiée par une importante dette au Trésor, de près de 100 millions de francs, de la société exploitante, la Société de création et d'exploitation touristique (SOCRET), dont le P.-D.G. est M. Jean-Dominique Fratoni.

La fermeture a été opérée par une brigade financière venue de Paris, avec l'aide de la police judiciaire de Nice. Des fonds déposés dans les coffres et des documents comptables ont été saisis. On reprocherait au P.-D.G. de la SOCRET une dissimulation de recettes et des exportations illicites de capitaux.

Ces irrégularités avaient donné lieu, l'an dernier, à une enquête de la Direction nationale des enquêtes douanières (D.N.E.D.) et à une vérification fiscale de la Direction générale des services fiscaux des Alpes-Maritimes.

Après cette fermeture, Nice n'a plus désormais qu'un seul petit casino en activité.

De notre correspondant régional

La décision du ministère de l'intérieur était attendue. Beaucoup s'étonnaient même qu'un éclaircissement dans la gestion du Ruhl n'ait pas été entrepris plus tôt. La situation de l'établissement apparaissait de plus en plus « irréelle ». Au total, la SOCRET aurait accumulé une dette à l'égard du Trésor public de 99 461 213,80 francs, dont la majeure partie est représentée par des amendes fiscales et douanières. Dans cette somme figurent également des arriérés de cotisations à la Sécurité sociale pour 405 765, 13 francs.

Au début d'octobre, M. Fratoni avait indiqué que le Ruhl avait un déficit cumulé de 18 millions de francs. Il avait sollicité un abaissement — à 7,5 % au lieu de 15 % — du taux de prélèvement de la commune sur le produit brut des jeux, qui lui avait été refusé. D'autre part, le P.-D.G. du Ruhl aurait été redevable au fisc pour le second établissement qu'il exploite à Nice, le *Casino-Club*, d'une somme de 239 570,14 francs. Cette situation ne l'empêchait pas, néanmoins, de continuer à prétendre racheter et transformer le Palais de la Méditerranée, l'autre grand casino niçois dont il avait pris indirectement le contrôle, le 30 juin 1977, et qui avait fermé ses portes le 13 avril 1978.

Lors de l'inauguration du Ruhl, intégré dans l'hôtel Méridien dont il occupe trois niveaux au numéro 1 de la promenade des Anglais, en décembre 1974, M. Fratoni, qui dirigeait aussi le casino de Sainte-Maxime (Var), avait annoncé que Nice deviendrait le « *Las Vegas européen* ». Dès la première année le casino se hissait, en effet, au deuxième rang des casinos français derrière celui de Divonne-les-Bains, avec une recette brute de 29 millions de francs. Mais il essuyait ensuite des pertes sensibles qui rendaient nécessaire, en avril 1976, une reconstitution du capital social de la SOCRET.

A la fin de l'exercice 1975-1976, le Ruhl conservait néanmoins sa place de deuxième casino français avec un produit brut des jeux de plus de 41 millions de francs. Au cours des trois derniers exercices, il se classait troisième, derrière Divonne et le Palm-Beach de Cannes.

Apres des épisodes qui valurent, en juillet 1975, au Palais de la Méditerranée puis au casino de Menton de perdre en une seule soirée des sommes très importantes (1), le P.D.G. du Ruhl prit le contrôle des deux établissements.

Avec le Palais de la Méditerranée, une interminable bataille juridico-financière devait s'engager sans que M. Fratoni ait pu encore se rendre tout à fait maître de la situation. Le 30 juin 1977, grâce au vote favorable de la fille du P.D.G. de l'établissement concurrent du Ruhl, Agnès Le Roux, il avait pu, certes, renverser la majorité à son avantage sans posséder la moindre action. Mais l'affaire prit pour lui une tournure fâcheuse. Quatre mois après son vote décisif, Agnès Le Roux disparaissait mystérieusement et ne devait plus être retrouvee.

Dans le cadre de l'information ouverte au sujet de cette disparition, M. Fratoni était inculpé le 6 novembre 1978 d'infraction à la loi sur les sociétés. Entre-temps, une fraude avait été découverte au Ruhl, dans laquelle vingt croupiers indélicats et huit « barons » étaient impliqués.

Que peut-il se passer désormais ? L'autorisation des jeux, qui avait été renouvelée pour un mois le 31 octobre, n'est que « suspendue » et pourrait être à nouveau accordée si la SOCRET s'acquitte de ses dettes à l'égard du Trésor. Cette solution apparaît pourtant peu vraisemblable, car un long délai a déjà été consenti à M. Fratoni.

La désignation d'un administrateur provisoire se heurte aussi à la législation particulière sur les casinos. La responsabilité des jeux, il faut le noter, est cependant distincte de celle de l'exploitation commerciale, et, en l'occurrence, M. Fratoni ne fait pas partie, dans les établissements qu'il dirige, du comité de direction des jeux, dont le directeur responsable au Ruhl est le directeur général de la SOCRET, M. Luciani. On peut penser, en fait, que le ministère de l'intérieur ne tient plus à voir M. Fratoni se maintenir dans ses responsabilités. Dans ce cas, une nouvelle société pourrait être appelée à gérer le Ruhl.

GUY PORTE.

(1) En une seule soirée, le 8 juillet 1975, le Palais de la Méditerranée avait perdu 4 870 000 F. Quelques jours plus tard, un groupe de cinq joueurs avait empoché, dans des conditions aussi suspectes, 3 millions de francs au casino de Menton.

Un enterrement à Clichy

C'est de l'Institut médico-légal, quai de la Rapée à Paris, qu'était parti, vendredi à 9 h. 30, le convoi mortuaire de Jacques Mesrine, portant de fausses initiales, pour se diriger vers Clichy. Devant l'église Saint-Vincent-de-Paul, place Marie, les badauds attendaient la fin de la cérémonie religeuse à laquelle Mesrine a eu droit. « Le jugement final ne nous appartient pas, il n'appartient qu'à Dieu. Souvenez-vous-en », *a rappelé le curé au cours de son oraison.*

Dans la foule, à l'extérieur — les portes de l'église ayant été fermées à cause de l'affluence, — quelques remarques fusaient : « Faire tant d'honneur à un tueur ! », « C'est comme un grand enterrement, les grandes orgues, le registre sous le porche. Il a dû s'offrir la cérémonie avec l'argent qu'il a volé », « Quand on pense au pauvre vieux qu'il aurait pu tuer si son fils n'avait pas accordé la rançon ».

Un enterrement pas tout à fait comme les autres, car tous les présents n'étaient pas venus pour se recueillir. Un peu de stupéfaction qu'on puisse « enterrer chrétiennement un homme pareil », *mais pas vraiment d'animosité à l'égard de ceux qui rendaient un dernier hommage à Jacques Mesrine parce qu'ils avaient éprouvé pour lui des sentiments. Ils étaient presque tous là : la mère de Jacques Mesrine, sa fille Sabrina, deux de ses fils, Jeanne Schneider, qui fut une compagne, des femmes seules, des amis, l'ancienne avocate Mme Christiane Gilletti, qui eut quelques démêlés après l'évasion de son client... Puis ils ont suivi Mesrine jusqu'à sa tombe au cimetière nord de Clichy, en se serrant pour faire place aux curieux. Empreints d'une tristesse contenue comme lorsque on s'est depuis longtemps préparé au pire. Il y a huit jours, les policiers abattaient l'« ennemi public numéro un ». Il ne restait de lui en cette matinée que ces témoignages d'affection.*

Quelques loubards avec chaînes et blouson avaient tenu à apporter leur gerbe « La bande du Rex » *— un bar de la porte de Saint-Ouen.* « A notre papa », *pouvait-on lire sur une couronne.* « Pour un homme avec respect », *avait-on écrit sur une autre, plus grande et plus belle que toutes. Enfin, une rose rouge et une carte blanche sans un mot.*

CHRISTIAN COLOMBANI.